

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE CHARGE DU PLAN DE LA
PROSPECTIVE ET DU DEVELOPPEMENT

COMITE NATIONAL DE RECENSEMENT

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE

**TROISIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE
L'HABITATION
(R. G. P. H. 3)**



RAPPORT GENERAL

DIRECTION DES ETUDES DEMOGRAPHIQUES
Mai 2004

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	3
SYNTHESE DU RAPPORT DU TROISIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION	5
INTRODUCTION	13
CADRE INSTITUTIONNEL	13
I. PRESENTATION DU BENIN.....	15
II. PRESENTATION DU PROJET	16
2.1. OBJECTIFS	16
2.1.1. Objectifs à long terme	17
2.1.2. Objectifs immédiats	17
2.2. METHODOLOGIE.....	17
2.3. PROGRAMMATION DES OPERATIONS.....	18
2.4. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....	18
2.4.1 Au niveau national	18
2.4.2. Au niveau départemental.....	19
2.4.3. Sur le plan technique.....	19
2.5. DOCUMENTS DU RGPH3	20
2.5.1. Questionnaire.....	20
2.5.2. Les autres documents techniques élaborés dans le cadre du recensement	20
III. TRAVAUX PREPARATOIRES.....	24
3.1. CARTOGRAPHIE CENSITAIRE.....	24
3.1.1. Sélection et formation du personnel.....	25
3.1.2. Travaux de terrain.....	25
3.1.3. Tournées de supervision.....	26
3.1.4. Travaux de bureau	26
3.1.5. La production des cartes thématiques.....	27
3.1.6. Difficultés rencontrées et suggestions.....	27
3.1.7. Résultats obtenus.....	28
3.2. RECENSEMENT PILOTE.....	30
3.2.1. Objectif.....	30
3.2.2. La taille de l'échantillon	30
3.2.3. Concepts et définitions de base	30
3.2.4 - Autres définitions	33
3.2.5. Opérations de terrain : Méthode de collecte et secret statistique	36
3.2.6. Difficultés et leçons tirées	37
3.2.7. Exploitation du recensement pilote	37
3.2.8. Problèmes rencontrés.....	39
3.2.9. Tabulation	39
3.2.10. Résultats généraux	40
3.2.11. Evaluation des données du Recensement pilote	40
3.2.12. Recommandations	41
3.3. L'ENQUETE POST-CENSITAIRE PILOTE	42
3.3.2. Exploitation des données.....	42
3.3.3. Difficultés et leçons tirées	44
3.4. SYNTHESE DES OPERATIONS PRELIMINAIRES	44
IV. DENOMBREMENT GENERAL.....	48
4.1. REVISION DES DOCUMENTS TECHNIQUES	48
4.2 . SENSIBILISATION	48
4.2.1. Supports et canaux de communication.....	49

4.2.2. Difficultes Rencontrées.....	49
4.3. L'ACQUISITION ET LA REPARTITION DU MATERIEL DE TERRAIN	50
4.4. LA FORMATION DU PERSONNEL DE TERRAIN	50
4.4.1. Formation des formateurs.....	51
4.4.2. Formation des contrôleurs.....	51
4.4.3. Formation des Chefs d'Equipe et des Agents Recenseurs.....	51
4.4.4. Difficultés rencontrées au cours des formations.....	52
4.5. DENOMBREMENT PROPREMENT DIT	53
4.5.1. Exécution.....	53
4.5.2 Difficultés rencontrées	53
4.6. RESULTATS PROVISOIRES.....	54
V. ENQUETE POST CENSITAIRE.....	57
5.1 METHODOLOGIE	57
5.2. PLAN DE SONDAGE.....	59
5.3. QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE COUVERTURE	61
5.4. PERSONNEL D'EXECUTION	62
5.5 SENSIBILISATION A L' APPUI DE L' ENQUETE-POST CENSITAIRE	62
5.6. DEROULEMENT DE L' ENQUETE POST-CENSITAIRE.....	62
5.7. EXPLOITATION DES DONNEES	63
5.7.1 Appariement au bureau des résidents au Dénombrement Général avec les résidents à l'Enquête Post-Censitaire.....	63
5.7.2. Visite de conciliation sur le terrain des données non appariées au bureau.....	64
5.7.3. Saisie informatique des données	65
5.7.4. Calcul des indicateurs.....	65
5.8. ANALYSE DES RESULTATS	68
VI. EXPLOITATION DES DONNEES DU RGPH3.....	73
6.1 ACHEMINEMENT ET ACHIVAGE DES QUESTIONNAIRES	73
6.2. EXPLOITATION DES DONNEES	74
<i>LE TRAITEMENT INFORMATIQUE</i>	75
6.3. ANALYSES DES RESULTATS.....	79
6.4. SYNTHESE DES ANALYSES.....	81
6.4.1. Quelques résultats.....	81
6.4.2. Synthèse des analyses.....	89
VII. DISSEMINATION DES RESULTATS	142
7.1. OBJECTIF : FAIRE CONNAITRE LES RESULTATS DU RGPH3 POUR MIEUX FAIRE QUE PAR LE PASSE.	142
7.2. ORGANISATION	143
7.2.1 Dissémination au niveau des membres du Gouvernement.....	143
7.2.2. Dissémination au niveau des Partenaires au Développement.....	143
7.2.3. Dissémination au niveau des organes de presse	143
7.2.4. Dissémination au niveau du personnel de l'INSAE.....	144
7.2.5. Dissémination au niveau des Députés de l'Assemblée Nationale	144
7.2.6. Dissémination au niveau des membres des autres institutions (CES, CC, HAAC, CS, HCJ, etc.).....	145
7.3.8. Disséminations sectorielles (ou disséminations à la carte).....	146
VIII. RAPPORT FINANCIER.....	147
IX. RECOMMANDATIONS.....	158

AVANT-PROPOS

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation est la meilleure source qui permet de disposer de façon exhaustive de données détaillées jusqu'aux plus petites unités administratives sur les caractéristiques démographiques, économiques et socio-culturelles de la population. Il constitue de ce fait un précieux instrument pour l'élaboration des plans et programmes de développement, tant au niveau national que des collectivités locales à la base.

Le Bénin a réalisé trois Recensements Généraux de la Population et de l'Habitation, le premier en mars 1979, le second en février 1992 et le troisième en février 2002, soit 10 ans après le deuxième, conformément aux recommandations des Nations Unies. Le troisième Recensement était devenu impérieux dès lors que les informations statistiques issues des deux premiers sont devenues obsolètes du fait des changements de comportements démographiques et des mutations socio-économiques et culturelles que connaissent la population.

Par ailleurs, l'efficacité du processus de décentralisation et de développement communautaire à la base amorcé depuis 2002 recommande des plans de développement économique et social aussi proches que possible des réalités locales.

Comme les autres recensements, le troisième a permis d'actualiser les connaissances sur la structure de la population de l'ensemble du pays et des divisions administratives, d'évaluer la population des groupes d'âges, cibles des programmes de développement, de déterminer les soldes migratoires internes et d'estimer les niveaux de fécondité et de mortalité au Bénin, notamment de la fécondité des adolescentes, de la mortalité infanto-juvénile et de la mortalité maternelle. En outre, elle a enrichi le stock de données et d'indicateurs socio-démographiques, économiques et culturelles disponibles et indispensables aux décideurs politiques, aux planificateurs, aux collectivités locales, aux agents économiques et à la société civile pour l'élaboration des plans de développement socio-économique et de la prospective de la demande sociale.

Quatre grandes phases ont caractérisé cette opération d'une importance capitale pour l'économie béninoise. La première est celle des travaux préparatoires (la conception des documents techniques, la cartographie censitaire, la sensibilisation de la population, le recensement pilote et l'enquête post censitaire pilote), la deuxième phase est celle du dénombrement général, la troisième a été consacrée au traitement des données recueillies sur le terrain et la quatrième phase est celle de l'analyse et de la publication des résultats.

Ces différentes phases du recensement se sont déroulées avec célérité grâce non seulement à la disponibilité des cadres de la Direction des Etudes Démographiques et de la Direction du Traitement Informatique et de la Publication mais aussi au dynamisme, à la disponibilité et au sens de responsabilité des cadres et agents de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). Les agents occasionnels recrutés et formés pour la circonstance ont apporté une contribution remarquable à l'exécution du recensement par leur dévouement et leur abnégation auxquels il faut rendre hommage.

Un hommage mérité doit être rendu aux trois agents morts sur le terrain au cours de ce recensement. Il s'agit du contrôleur Kouakou Jean et des agents recenseurs Rekiathou et Sourou OSSAH décédés respectivement dans le département de l'Atacora (Perma) dans l'Alibori (Bembèrèkè) et de l'Ouémé (Avrankou).

Le séminaire d'analyse des résultats, organisé à Ouidah du 04 au 18 Août 2003, a marqué l'aboutissement heureux de cette importante entreprise qui constitue le socle de tout programme de développement. Une équipe pluridisciplinaire de cadres nationaux, assistée d'un Conseiller Régional d'Appui Technique de l'UNFPA basé à Dakar a finalisé les travaux du recensement par une analyse thématique détaillée dont la substance est consignée dans le présent rapport.

Les résultats du recensement sont disponibles et constituent un atout incontournable pour l'actualisation de nos connaissances dans le domaine de la démographie, de l'économie et des sciences sociales. Avec ces résultats, le Gouvernement dispose désormais d'un précieux instrument pour l'élaboration des politiques en matière de population, d'économie, d'infrastructures de logement, d'aménagement du territoire, d'environnement, de lutte contre la pauvreté etc. Cet instrument est également à la disposition du grand public et des différents acteurs de l'activité socio-économique : opérateurs économiques, Organisations non Gouvernementales, Associations de Développement, Organismes bilatéraux et multilatéraux d'assistance et de coopération, qui pourront s'en servir pour éclairer leurs analyses et leurs décisions.

C'est le moment de remercier les populations du Bénin et les autorités politico-administratives pour la disponibilité dont elles ont fait preuve pendant toutes les opérations de terrain.

Les résultats issus de cette investigation n'ont pu être obtenus que grâce aux partenaires au développement du Bénin qui ont su apporter leurs soutiens technique et financier combien appréciables à la réalisation des différentes phases du projet. Qu'ils en soient sincèrement remerciés. Il s'agit notamment de:

- Coopération Suisse
- Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)
- Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- Banque Mondiale à travers le projet PSP
- Port Autonome de Cotonou (PAC)

Il convient également de remercier :

- Les membres des comités du recensement au niveau national et local qui n'ont pas ménagé leur assistance au cours de la préparation, des travaux de terrain et de l'analyse des données.

- les journalistes de la presse publique et privée qui ont également contribué par des efforts louables à la réussite de la campagne de sensibilisation des populations et à la diffusion des données.

SYNTHESE DU RAPPORT DU TROISIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION

JUSTIFICATION DU PROJET

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation fait partie du sous-programme Population et Stratégies de Développement (PSD). Parmi les problèmes identifiés dans ce cadre, il a été distingué principalement les problèmes liés à la structure et à la dynamique de la population, à savoir : la répartition inégale de la population ; le niveau élevé de la mortalité et le niveau élevé de la fécondité. L'intégration insuffisante des variables démographiques dans les politiques, plans et programmes de développement, la non valorisation des ressources impliquées dans la conception et la mise en œuvre des programmes, la connaissance insuffisante des comportements démographiques et la faible prise de conscience nationale sur les problèmes de population ont également été relevés.

Les programmes précédents ont permis au Bénin de disposer d'un riche stock de données démographiques. Le pays a en effet déjà réalisé deux recensements complets de sa population dont le dernier a permis de mettre à disposition des utilisateurs, les résultats dans un délai record. En vue d'enrichir la base de données existante mise en place grâce aux données du dernier recensement de 1992, l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE) a initié une série d'enquêtes post censitaires dont l'enquête démographique et de santé (EDS) de 1996.

L'actualisation des données démographiques et socio-économiques de base, dix ans après le dernier recensement, et partant, la mise à jour de la base de données socio-démographiques existante, nécessitait la réalisation du troisième recensement général de la population et de l'habitation en 2002. Par ailleurs, la mise en œuvre de la DEPOLIPO sur des bases rationnelles, demandait une connaissance approfondie de la distribution spatiale de la population ainsi que de l'évolution et des tendances des indicateurs démographiques de base que seul un recensement général de la population et de l'habitation était à même de fournir. Ces produits du troisième recensement devront aider à l'amélioration de la gestion, du suivi et de l'évaluation des programmes de population en cours et à venir ainsi qu'à la planification du développement économique et social du Bénin.

STRATEGIE ET METHODOLOGIE

Ce recensement s'est appuyé sur les leçons pertinentes des anciens recensements et de la synthèse des travaux préparatoires : cartographie, enquête pilote, enquête post-censitaire pilote, sensibilisation (Confère Atelier d'Akassato du 27 au 29 Novembre 2001), ce qui a permis d'assurer un bon rapport coût/efficacité. Par ailleurs, l'INSAE a publié dans un délai record (22 mois) les principaux résultats du RGPH3. Ces résultats sont sous forme documentaire, de CD-ROM et d'Internet. Ils ont été présentés déjà au Gouvernement, aux Partenaires au développement, à la Presse et à la Cour Suprême. Leur dissémination se poursuit auprès des utilisateurs et sera aussi large que prévue conformément au plan de dissémination de l'INSAE.

ACTIVITES DU RGPH3

La cartographie censitaire vise i) à fournir les limites du découpage administratif ainsi que les positions de toutes les localités habitées ; ii) à découper le territoire national en secteurs et zones de dénombrement, et à estimer l'effectif de la population en vue de planifier et de faciliter le

travail du dénombrement. Elle a débouché sur un support topographique de 7352 zones de dénombrement pour l'ensemble du territoire national.

Le recensement pilote a consisté à dénombrer la population à une échelle réduite pour tester l'adéquation de tous les documents techniques et des stratégies de traitement y afférents.

Le dénombrement général a permis de dénombrer 6769 614 habitants sur toute l'étendue du territoire national et la saisie de leurs caractéristiques individuelles et collectives.

L'enquête post-censitaire a permis d'apprécier la couverture du dénombrement général et la qualité de certaines variables de structure par l'appariement des informations avec celles de l'enquête réalisée dans les zones échantillons. Le taux national de couverture du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de février 2002 est de 96,2% contre 95,8% au Deuxième, celui de février 1992. La couverture varie par strate. Les taux de couverture les plus élevés sont obtenus dans les strates rurales (97,8 % pour la strate rurale à faible croissance et 97,3% pour la strate rurale à forte croissance). C'est dans Cotonou et dans les autres villes qu'on a enregistré les taux de couverture les plus faibles (respectivement 94% et 95,6%). Les indices de concordance des informations collectées au dénombrement et à l'Enquête Post-Censitaire sont élevés : 96,7% pour le sexe, 84,1% pour le lien de parenté et 81,3% pour l'âge. Ces résultats attestent d'une exhaustivité remarquable de ce recensement et d'une bonne qualité des données enregistrées.

Les travaux de Recensement ont pris fin avec une série d'activités (traitement des données collectées, analyse thématique, publication, dissémination des résultats).

La saisie des questionnaires du RGPH3 s'est poursuivie jusqu'en Avril 2003. Les travaux d'apurement et de stabilisation de la base de donnée ont aussitôt démarré et ont conduit à la production des tableaux généraux et des tableaux relatifs aux différents thèmes d'analyse. Les analyses ont duré trois mois (mai à juillet 2003).

Au terme des analyses, les différents rapports thématiques ont été présentés et validés en atelier du 04 au 18 Août 2003 à Ouidah avec l'appui de Monsieur Dackam N'Gatchou de l'EAT/UNFPA basée à Dakar. Après cet atelier, les travaux de mise en forme ont aussitôt démarré, ce qui a conduit à l'impression des produits du RGPH3 sur support papier et support électronique (CD-Rom).

EVALUATION DES PROGRES ACCOMPLIS DANS LA REALISATION DES OBJECTIFS

A travers ce recensement le Bénin dispose désormais de deux bases de données :

- Une base de données cartographiques sur les infrastructures communautaires
- Une base de données sur la population

Les premières analyses thématiques sont basées sur plusieurs thèmes importants :

- Structure par sexe et âge de la population au Bénin ;
- Répartition spatiale
- Caractéristiques socioculturelles

- Caractéristiques économiques;
- Fécondité;
- Mortalité ;
- Etat matrimonial et nuptialité;
- Conditions de vie et d'habitation des ménages;
- Projections démographiques et étude prospective sur la demande sociale d'éducation et de santé;
- Femmes au Bénin ,
- Enfants au Bénin ,
- Personnes handicapées au Bénin
- Personnes âgées au Bénin;
- Instruction, fréquentation scolaire et déterminants familiaux de la scolarisation
- Pauvreté au Bénin

Ces thèmes ont été regroupés en six tomes :

- 1- Répartition spatiale, Structure par sexe et âge et Migration de la population
- 2- Dynamique de la population
- 3- Caractéristiques socio-culturelles et économiques
- 4- Ménages, Conditions et pauvreté
- 5- Caractéristiques des personnes vulnérables
- 6- Perspective démographique et études prospectives de la demande sociale

Le RGPH3 a permis de disposer d'autres produits : Atlas démographiques, analyses départementales et projections départementales.

Par ailleurs des études approfondies y sont envisagées.

Les résultats de ce recensement permettent aujourd'hui de conclure que les objectifs fixés ont été largement atteints. Il ne reste qu'à les traduire en décisions pour une réorientation de notre politique de développement.

PROBLEMES

Les difficultés rencontrés sont nombreuses et multiples. On peut citer entre autres selon les étapes du recensement:

Cartographie:

- Démission de certains agents pour maladie ou indisponibilité (cas des étudiants en période d'examen)
- La non soumission à l'autorité des chefs d'équipe de certains chauffeurs envoyés par le Ministère des Finances.
- Insuffisance de véhicules de terrain : sur 12 véhicules prévus, seulement 7 ont été mis à la disposition de l'INSAE dont 2 après 4 mois de terrain.
- Insuffisance de motos par détachement (une moto pour deux personnes alors qu'on devrait déplacer le guide).

- retard dans la mobilisation des ressources financières et leur insuffisance à la réalisation de la cartographie

Recensement pilote :

Certaines cartes de ZD étaient illisibles et des ZD mal délimitées. Des localités ont disparu tandis que d'autres sont nées. Toutes ces ZD ont subi une révision cartographique avant le dénombrement, le format de questionnaire utilisé était trop large donc difficile à remplir. Il a été procédé à son remplacement par un questionnaire mieux adapté (plus petit, plié en trois pages) tout en maintenant la lisibilité, la population non préparée à l'opération s'est montrée réticente. Il a été recommandé d'accélérer le processus d'installation de tous les comités de sensibilisation avant le démarrage du dénombrement général. Ce qui n'a pas été fait partout en temps propice. En outre, il n'a pas été aisé de mener des actions au niveau des couches de la population les plus reculées et qui ne sont pas accessibles à la presse et à la radio.

Les conditions de travail étaient peu favorables pour un meilleur rendement : climatisation défectueuse, chaises et tables de saisie non adaptées, règles de lecture transparentes non appropriées, coupure fréquente de courant électrique pour défaut d'onduleurs.

Le logiciel CSPRO/IMPS version Bêta 2.2 utilisé pour réaliser le masque de saisie est un nouveau produit dont l'amélioration de la performance est toujours en cours par le bureau of census des Etats Unis. Cette version présente quelques insuffisances : i) absence de bip sonores pour signaler les erreurs de frappes des agents de saisie ; ii) CSPRO charge pour le type d'enregistrement population tous les individus du ménage, ce chargement prend du temps si l'effectif du ménage est élevé.

Le faible taux de couverture remarqué s'explique par un défaut de sensibilisation et le non appariement correcte des ZD du recensement à celles de l'EPC.

Les difficultés rencontrées au niveau de la sensibilisation ont trait non seulement au financement de cette activité mais également au comportement de certains acteurs, notamment les réticences de certaines autorités locales (les Maires et les Chefs de quartier) et qui estiment qu'ils sont très peu motivés.

Les difficultés financières qu'a connu le déroulement de l'ensemble de l'opération a eu de répercussion sur la sensibilisation. Ces difficultés ont conduit à la réduction des actions de sensibilisation prévues. La location des grands panneaux publicitaires des Multi Médias préalablement retenus dans le plan de sensibilisation n'a pas pu se faire, les seuls panneaux qui ont pu être disponibles sont ceux qui ont été confectionnés par des artistes dessinateurs.

Toutes ces difficultés financières sont à l'origine des réticences de certains acteurs à accomplir la mission qui leur a été confiée.

Elles concernent le refus de certains Maires et Chefs de quartiers, notamment ceux vivant dans les villes à poursuivre la sensibilisation de la population pour des motifs financiers. A Cotonou, par exemple, ce problème n'a été résolu qu'après le paiement à ces autorités locales d'un complément aux indemnités qui leur avaient été allouées (On est passé de 3000 à 6000 F.CFA pour les chefs quartier et de 6 000 à 10 000 FCFA).

Il a été constaté le refus de certaines personnes à se faire recenser dans leur localité de résidence préférant le faire dans leur localité d'origine. Le refus catégorique de quelques populations à se laisser recenser, prétextant que depuis le dernier recensement de 1992, leur condition de vie ne s'est pas améliorée du fait d'une mauvaise exploitation des données recueillies. Les réticences proviennent aussi du retard dans la sensibilisation de proximité des populations et du mécontentement des animateurs des radios locales qui ont souhaité percevoir des indemnités.

Les agents sous contrat et les Agents Permanents de l'Etat n'ont pas pu présenter un document de mise en disponibilité. Leur remplacement a perturbé le déroulement de la formation. Par ailleurs, le nombre de deux (2) réservistes prévu étant très insuffisant, l'initiative de recruter des personnes bénévoles pour suivre la formation a été d'un grand secours lors de la démission de certains contrôleurs.

Formation des agents recenseurs et chefs d'équipe

Les agents sous contrat ou permanents de l'Etat notamment les enseignants qui ont abandonné les élèves pour prendre part au recensement ont été rapidement identifiés et rappelés à l'ordre par les responsables de la Circonscription Scolaire puis remplacés. Il en est de même pour les élèves.

Le nombre de deux (2) réservistes prévu par Commune, à l'exception de Cotonou, étant très insuffisant, l'initiative d'accepter des personnes bénévoles pour suivre la formation a été d'un grand secours lors de la démission de certains agents recenseurs.

Le niveau d'instruction des agents recenseurs recrutés a été la plus grande difficulté de cette formation. Mais la multiplication d'exercices pratiques et des devoirs de maison ont permis de résoudre ce problème.

une mobilité des agents recenseurs surtout dans la première semaine. Ce problème a été résolu grâce à la vigilance des autorités politico-administratives et des superviseurs.

Les salles de formation, contre toute attente, n'étaient pas fournies gratuitement par certaines autorités locales. Ces salles ont été louées. Par ailleurs, les salles de formation non louées n'étaient pas bien équipées et l'équipe de supervision était obligée de louer des chaises.

Les agents recenseurs ont fait remarquer que le montant pour les frais de formation sont faibles et souhaitent qu'à l'avenir ces montants soient revus à la hausse.

Outre les contestations pécuniaires notées çà et là lors de la formation au niveau des agents, quelques problèmes méritent d'être soulignés :

L'un des problèmes survenus dans certains départements est le manque de questionnaires qui a contraint les agents à attendre le renouvellement du stock avant de poursuivre leur travail. Notons également que la qualité des bics (bic de marque renold qui ne supportent pas la poussière sur les feuilles) et de certains questionnaires (mal imprimés) a retardé les agents recenseurs.

Dénombrement général

La dotation des contrôleurs et des chefs d'équipe en carburant, répartie d'une manière uniforme, sans tenir compte de la distance à parcourir par chacun d'eux était très insuffisante pour certains.

Mais ces agents défavorisés ont fait preuve d'un esprit de patriotisme pour couvrir leur secteur ou commune.

Certaines populations des localités du Bénin situées à la frontière avec la Burkina Faso n'ont pas pu être recensées. En effet, les habitants de certaines localités prétextant ne pas reconnaître l'administration béninoise ont refusé de se faire recenser malgré toutes les interventions des autorités politico-administratives.

Il a été noté des pertes en vies humaines de deux agents recenseurs notamment à Bembéréké et à Avrankou et d'un contrôleur du département de l'Atacora décédé dès suite d'un accident.

Traitement des données

Les problèmes d'ordre logistique étaient les plus cruciaux et avaient eu des effets sur les échéances initialement prévues pour le traitement. Au nombre de ces difficultés, on peut citer :

- L'effondrement des archives au cours du deuxième mois des opérations. Cette situation due à la fragilité des étagères installées a paralysé tous les ateliers du traitement parce qu'ils dépendaient tous des archives. Pour régler immédiatement ce problème, un comité de crise a été mis en place. Ce comité avait pour tâches : (i) le suivi du soudeur pour la reprise de la confection des étagères, (ii) la mobilisation et l'organisation des personnels des autres ateliers pour la reconstitution des ZD dont les questionnaires se sont mélangés au cours de l'effondrement (iii) la vérification de l'unicité de l'identifiant et la reprise du comptage des questionnaires des ZD (iiii) la reprise de l'archivage après l'installation des nouvelles étagères.

- L'absence de climatiseur dans la salle de saisie. Cette salle a été très tôt privée de climatiseur. Malgré l'achat de trois ventilateurs, l'énergie dégagée par une trentaine d'ordinateurs mélangée à la chaleur ambiante de la salle, ne permettait pas le bon déroulement du travail. Malgré les cris de détresse des agents, aucune solution n'a été trouvée jusqu'à la fin des opérations.

RECOMMANDATIONS

Des difficultés rencontrées par phase, il ressort les recommandations suivantes :

Cartographie

- Mobiliser une grande partie des ressources financières avant le démarrage des opérations de terrain ;
- Recruter et former un nombre suffisant de personnel de terrain pour pallier aux cas de démission et des incapacités;
- S'assurer de l'entière disponibilité des agents lors du recrutement ;
- Disposer des moyens de déplacement suffisants pour tout le personnel de terrain ;
- Multiplier et renforcer une supervision permanente pour pallier aux insuffisances techniques constatées sur le terrain ;
- S'assurer de l'adéquation de la méthode d'estimation de la population et de découpage des ZD.
- Adopter une méthodologie appropriée et basée sur la segmentation des ZD de grands effectifs pour les futures enquêtes de l'INSAE

Le dénombrement général

Impliquer totalement et à temps le gouvernement car le recensement est avant tout une affaire de souveraineté nationale.

Pré-définir l'implication du Cabinet du Ministre du Plan, de la Prospective et du Développement dans les opérations de grande envergure comme le recensement et les enquêtes nationales.

Rendre effective la coordination des recensements et des enquêtes au démarrage et tout au long des opérations de terrain.

Développer toute la stratégie de sensibilisation conçue et contenue dans le document technique élaboré à cet effet afin d'éviter les improvisations.

En outre, il est vivement souhaité que les cadres impliqués dans l'élaboration des documents de base du RGPH3 soient fortement impliqués dans toutes les phases de l'opération depuis la formation des agents jusqu'au traitement. Mais un accent particulier doit être mis sur la phase de supervision et de contrôle des agents sur le terrain.

La dotation en carburant au personnel d'enquête, doit correspondre aux réalités du terrain. Pour ce faire, évaluer les dotations en tenant compte des distances réelles à parcourir dans chaque zone. Un chef d'équipe de Kousoukouingou (Atacora) par exemple n'a pas les mêmes distances à parcourir que celui de Cotonou.

Uniformiser les facilités du terrain. Des traitements privilégiés faits à certains agents (médicaments distribués aux agents de Cotonou) pouvaient amener les autres à se rebeller.

Doter la Direction des Etudes Démographiques et les Directions Départementales de la Prospective et du Développement de moyens adéquats afin que la période inter censitaire soit consacrée, entre autres, à des activités telle que l'actualisation des travaux cartographiques surtout en milieu urbain.

Donner les moyens financiers nécessaires aux comités locaux du recensement pour leur permettre de bien accomplir leur mission

Eviter de confier la paye du personnel de terrain à des équipes parallèles et responsabiliser les superviseurs techniques comme cela a été le cas les opérations antérieures.

Prévoir une caisse de menues dépenses en tenant compte des difficultés de terrain et procéder à une révision des véhicules avant de les envoyer sur le terrain.

Afin de faire face plus facilement aux divers frais engendrés par l'association des responsables de circonscription administrative, on pourrait à l'avenir demander aux sous-Préfets d'inscrire dans leur budgets des sommes devant servir à payer les per diem des sous-préfets, des maires, des délégués de quartier, des chefs de village, des conseillers et des guides au cours de l'exécution du RGPH. Cela permettra de mieux prendre en compte les élus locaux financièrement et d'éviter un boycott du travail sur le terrain.

Associer plus tôt les responsables de circonscriptions administratives à la préparation du RGPH.

Exiger des chefs d'équipe et même des agents recenseurs, pendant le recrutement, des moyens de déplacement compte tenu des grandes distances constatées entre les ZD d'un même secteur de dénombrement et les localités d'une même ZD

Enquête post-censitaire

Préparer et budgétiser l'Enquête Post-Censitaire en même temps que le Recensement ;

Impliquer fortement et motiver financièrement les élus locaux avant le début de toute opération de terrain car la réussite de l'EPC a encore une fois montré l'importance du rôle qu'ils jouent dans ce genre d'activité.

Prendre les dispositions pour qu'à l'avenir, d'autres structures telles que le service des impôts et même notre propre structure, l'INSAE, ne mènent pas d'autres opérations de collecte tant que toute la collecte de terrain concernant le recensement général de la population et de l'habitation n'est pas terminé.

Améliorer le questionnaire de l'EPC de sorte qu'à l'avenir, on puisse saisir même les ménages qui déménagent totalement.

Prévoir des imperméables à tout le personnel de terrain pour éviter que le travail se fasse dans de mauvaises conditions.

Mettre à jour la cartographie du RGPH3 dans les zones urbaines et péri-urbaines en extension,

Effectuer des contrôles d'exhaustivité pour éviter les cas d'omissions.

Traitement des données

Mettre un accent sur les nouveaux concepts;

Commander à temps les meubles de rangement pour l'archivage des questionnaires;

Prévoir désormais des sacs de jutes pour le ramassage des questionnaires par secteur de dénombrement;

Prendre en compte dans l'élaboration du budget, l'achat des splits pour la climatisation de la salle de saisie.

INTRODUCTION

La nécessité d'élaborer des politiques de population est née de l'observation de la dynamique démographique dans le monde et de ses conséquences sur la stabilité des Etats et le bien être des populations. Le Gouvernement Béninois s'est très tôt intéressé à ce domaine en prenant activement part aux conférences régionales et internationales traitant des questions de population et de développement et a adhéré aux résolutions qui en sont issues.

L'intérêt pour les questions de population s'est traduit par la décision du Gouvernement Béninois d'entreprendre des activités de planification de population dont le cadre de référence est la Déclaration de Politique de Population (DEPOLIPO) adoptée en mai 1996.

L'homme étant l'acteur et la finalité du processus de développement, la connaissance de l'effectif, de la structure, de la dynamique et des perspectives d'évolution de la population demeure un préalable pour les planificateurs, les producteurs de biens et de services, les décideurs politiques, les institutions internationales et les organisations non gouvernementales. Pour satisfaire ces différents acteurs, le recensement est l'investigation statistique la plus exhaustive et la plus féconde.

Depuis l'indépendance en 1960, l'état béninois a mené une série de recensements et d'enquêtes démographiques qui ont permis de disposer d'une banque de données sur la population. La plus récente de ces opérations est le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation dont le dénombrement général a été réalisé du 15 février au 1er mars 2002.

La préparation très difficile a duré 3 ans pour diverses raisons dont notamment la situation financière qui était en déphasage avec l'évolution technique du projet.

Aujourd'hui on peut se féliciter que moins de deux ans après le dénombrement général, les données recueillies ont été traitées, analysées et rendues disponibles sur les supports en papier et CD-ROM.

Le présent rapport décrit brièvement le Bénin et le projet et rend compte des différentes étapes du RGPH3 et des principales dispositions techniques. Il recense également les difficultés rencontrées lors de l'exécution du projet et les propositions de recommandations.

CADRE INSTITUTIONNEL

L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) est un établissement public à caractère scientifique et technique sous tutelle du Ministère Chargé du Plan de la Prospective et du Développement (MCPD) mais doté de la personnalité morale et d'une autonomie administrative et financière. Les statuts de l'INSAE approuvés par le Décret n° 97-168 du 7 avril 1997 stipulent à l'article 4, alinéa 2 que l'INSAE est notamment chargé de rassembler, exploiter et analyser les données statistiques provenant des enquêtes par sondage, des recensements, des statistiques courantes et d'autres sources en vue d'une meilleure connaissance de la situation démographique, économique, financière et sociale de la République du Bénin.

L'INSAE, en tant qu'organisme national de statistique, rassemble, dépouille, analyse et présente au Gouvernement, dans les délais convenus, des statistiques fiables et officielles. Au nombre de ces statistiques, l'INSAE fournit au Gouvernement les statistiques sur l'état et les perspectives de

population, les indicateurs et agrégats de l'évolution de l'économie, bases incontournables des décisions politiques. L'INSAE aide aussi au traitement des informations statistiques et comptables des organismes publics, parapublics et autres qui lui en font la demande.

Dans le but de jouer pleinement son rôle et de coordonner l'activité statistique, l'Institut s'appuie de façon générale sur ses cinq directions techniques à savoir la Direction des Statistiques et Etudes Economiques (DSEE), la Direction des Etudes Démographiques (DED), la Direction des Statistiques Sociales (DSS), la Direction du Traitement de l'Information et des Publications (DTIP) et la Direction de la Coordination et sa Direction Administrative et Financière (DAF). Pour s'acquitter convenablement de ses tâches, l'INSAE :

- Elabore ou appuie une méthodologie scientifique pour les administrations et organismes publics et privés, en vue d'harmoniser les techniques utilisées et de rendre comparables les divers résultats obtenus et dans ce cadre contribue à l'organisation de leurs services statistiques ;
- Rassemble, exploite, et analyse les données statistiques provenant des enquêtes par sondage, des recensements, des statistiques courantes et d'autres sources en vue d'une meilleure connaissance de la situation démographique, économique, financière et sociale du pays ;
- Organise et exécute les recensements démographiques, agricoles, industriels et toutes autres enquêtes statistiques et socioéconomiques ;
- Etudie les projets d'enquête ou d'étude soumis à visa et en fait un rapport à la commission compétente du Conseil National de la Statistique ;
- Etudie et suit la conjoncture économique et financière du pays, établit les comptes économiques du pays, établit les comptes économiques et produit les renseignements chiffrés utiles à l'élaboration des programmes de développement économique ;
- Assure la publication périodique des informations statistiques sous forme de bulletins, annuaires, revues, répertoires et autres ;
- Centralise la documentation existante aussi bien dans le domaine des études statistiques que dans celui des études démographiques et économiques et constitue une bibliothèque d'ouvrages statistiques ;
- Assure la liaison avec les services statistiques des pays africains et étrangers, les organismes internationaux et représente le Bénin aux réunions, conférences et congrès relatifs à la statistique ;
- Facilite et encourage l'étude et la recherche dans les domaines de la statistique, de la démographie et de l'informatique ;
- Assure ou organise la formation, le perfectionnement et le recyclage en statistique, économie et informatique du personnel des structures qui en font la demande.

L'INSAE est chargé de l'exécution du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation. Pour assurer convenablement cette mission, trois directions sont plus étroitement associées à la préparation et à l'exécution du recensement. Il s'agit en l'occurrence de la Direction des Etudes Démographiques (DED), de la Direction du Traitement de l'Information et des Publications (DTIP) et de la Direction Administrative et Financière (DAF). Notons que, la Direction des Etudes Démographiques est l'organe technique de préparation et d'exécution du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation et la DTIP, celui du traitement informatique.

I. PRESENTATION DU BENIN

Situé en Afrique de l'Ouest, le Bénin couvre une superficie de 114 763 kilomètres carrés. Il est limité au nord par le Burkina-Faso et le Niger, à l'est par le Nigéria, à l'ouest par le Togo et au sud par l'Océan Atlantique avec une façade maritime de 120 kilomètres.

Peu accidenté sur le plan géographique, son relief est constitué d'une bande côtière sablonneuse suivie de deux zones de plateau puis du massif de l'Atacora au nord où tous les fleuves prennent leur source.

Le Bénin connaît deux types de climat :

- au sud, un climat subéquatorial caractérisé par deux saisons de pluie (avril à juillet et octobre à novembre) et par deux saisons sèches (août à septembre et décembre à mars),
- au nord, un climat tropical, peu humide, avec une saison des pluies (mai à octobre) et une saison sèche (novembre à avril).

Deux grands bassins irriguent le Bénin. Il s'agit du bassin du Niger et du bassin côtier. Le bassin du Niger est arrosé par trois fleuves : le Mékrou, l'Alibori et la Sota. Quant au bassin côtier, il est beaucoup plus arrosé par les fleuves Ouémé, Couffo et Mono. Tous les fleuves du bassin côtier se jettent dans la mer. Le plus long de ces trois fleuves qui irriguent le pays est l'Ouémé.

La végétation est caractérisée par deux éléments :

- la végétation des régions soudanaises dans le nord avec une savane arborée dominée par le néré, le karité, le caécédrat, le baobab, le kapokier etc.,,
- la végétation dégradée du sud du Bénin qui s'étend de la côte jusqu'à la latitude de Setto dans le Zou.

Le long des cours d'eau se développent des forêts et des plantations de teck, d'anacardiens, de manguiers etc.

Sur le plan administratif, le Bénin compte 12 départements depuis le 15 janvier 1999. Ce sont : l'Atacora, la Donga, le Bogou, l'Alibori, l'Atlantique, le Littoral, le Mono, le Couffo, l'Ouémé, le Plateau, le Zou et les Collines. Ces départements sont divisés en 77 communes dont trois villes à statut particulier. Ces communes sont subdivisées en 566 arrondissements comportant des villages et des quartiers de ville.

La population béninoise se caractérise par une pluralité d'ethnies et de langues (une cinquantaine d'ethnies environ) réparties sur des aires géographiques bien déterminées. Le français reste la langue de travail.

Après son accession à la souveraineté nationale le 1^{er} août 1960, le pays a connu une période politique mouvementée, caractérisée par des rivalités politiques qui l'ont conduit à un régime marxiste-léniniste sous-tendu par une économie dirigée pendant quinze ans. Depuis 1990, le Bénin est entré dans un processus démocratique et de libéralisme économique. Plusieurs programmes d'ajustement structurel ont été mis en œuvre donnant la priorité à l'assainissement des finances publiques et au rétablissement des agrégats macro-économiques. Ceci a eu pour conséquence le peu d'intérêts aux secteurs sociaux dont la santé et l'éducation. Le secteur

informel s'est développé dans le pays à cause du gel de recrutement et des licenciements massifs dans les entreprises.

Un processus de décentralisation de l'administration, visant la prise en charge du développement communautaire par les communautés elles-mêmes est actuellement en cours. Ainsi les maires ont été élus depuis novembre 2002, chacun préparant son plan de développement communal (PDC) en se référant aux données du RGPH3.

L'activité économique dominante dans le pays est l'agriculture : elle occupe 56 % de la population active. Les principales cultures vivrières pratiquées sont le maïs, l'igname, le manioc, le haricot, le mil et le sorgho. Comme produits d'exportation, on peut citer le coton, l'arachide, le café, les palmistes, l'huile de palme, etc.

Le secteur secondaire contribue seulement pour 13 % au produit intérieur brut (PIB) contre 52 % pour le tertiaire et 35 % pour le primaire.

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) de Février 2002 a dénombré 6 769 914 habitants dont 51,4% de sexe féminin. Les femmes en âge de procréer (15-49 ans) constituent 46 % de la population féminine totale, 3,5% d'enfants de moins d'un an et 17,4% d'enfants de moins de 5 ans. Avec 46,8 % de moins de 15 ans, la population du Bénin est très jeune. Le taux d'accroissement naturel de la population de 3,25% est très élevé par rapport à la moyenne du groupe des pays les moins avancés dont le Bénin fait partie (2 %).

Le taux de natalité et le taux global de fécondité générale estimés par la première Enquête Démographique et de Santé de 1996 (EDSB-I) est respectivement 42,4‰ et 213‰. Le taux de natalité et le taux global de fécondité générale sont estimés par la deuxième Enquête Démographique et de Santé de 2001 (EDSB-II) à respectivement 41,1‰ et 193‰. De ce fait, la population béninoise se caractérise donc par une fécondité élevée avec un indice synthétique de fécondité (ISF) des femmes estimée à 6,1 enfants et 5,6 enfants selon les deux sources.

D'après les données disponibles au Ministère de la Santé Publique, les principales maladies qui affectent les enfants sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës et les maladies diarrhéiques. Les taux de létalité de ces maladies sont relativement élevés.

Le Bénin, comme tous les pays en voie de développement se caractérise par des taux de mortalité élevés à tous les âges. En 1996, l'EDSB-I a estimé le quotient de mortalité infantile à 94‰ et le taux de mortalité maternelle à 498 pour 100 000 naissances vivantes et en 2001 le taux de mortalité infantile est de 89‰.

II. PRESENTATION DU PROJET

Par le décret n°99-459 du 22 septembre 1999, le gouvernement béninois a retenu d'organiser le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3). Il a été réalisé du 15 février au 1er mars 2002 soit dix ans après le deuxième Recensement.

2.1. OBJECTIFS

Les objectifs du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation sont multiples et se résument comme suit :

2.1.1. Objectifs à long terme

Enrichir le stock de données démographiques disponibles sur le pays en vue de disposer de nombreux indicateurs démographiques nécessaires à la mise au point des futurs plans de développement ;

Contribuer à l'établissement des cartes scolaires et sanitaires du pays ;

Confectionner un atlas démographique national.

2.1.2. Objectifs immédiats

- Collecter les données de base nécessaires à la lutte contre la pauvreté ;
- Connaître l'effectif total de la population de fait et de droit de l'ensemble du pays et des divisions administratives ;
- Disposer de la structure par sexe et par âge de la population ;
- Collecter des informations sur les caractéristiques des ménages et des habitations ;
- Collecter des données nécessaires à l'étude des mouvements migratoires et de l'urbanisation au Bénin ;
- Fournir des données sur les caractéristiques sociales, culturelles et économiques de la population ;
- Permettre une estimation des niveaux de fécondité et de mortalité du pays, notamment la fécondité des adolescentes et la mortalité infanto-juvénile ;
- Permettre une estimation de la mortalité maternelle aux niveaux national, urbain et rural et départemental en vue d'une meilleure formulation des programmes en matière de santé maternelle ;
- Mesurer l'ampleur du travail des enfants et du phénomène des enfants placés ou confiés au Bénin ;
- Mesurer les coordonnées géographiques de chacun de nos villages en vue de permettre l'établissement des cartes thématiques à l'appui de la dissémination ;
- Actualiser la base de sondage pour les enquêtes économiques et sociales à venir ;
- Confectionner un fichier des villages ;
- Contribuer à renforcer la capacité technique de l'INSAE dans la conduite des opérations de collecte de données démographiques, de traitement, d'exploitation, d'analyse et de dissémination de leurs résultats.

2.2. METHODOLOGIE

Le projet a commencé par les travaux préparatoires avec l'élaboration des documents techniques suivi de la cartographie censitaire, du recensement pilote, de l'enquête post-censitaire pilote, de la sensibilisation de la population, du dénombrement général, de l'enquête post-censitaire, du traitement des données, de l'analyse et de la publication des résultats.

La méthode retenue pour les différentes opérations de collecte sur le terrain est l'interview directe de porte à porte. Elle consiste à se présenter dans chaque ménage, à poser des questions au chef de ménage et à tous les membres capables d'y répondre et à inscrire sur les questionnaires les renseignements recueillis.

2.3. PROGRAMMATION DES OPERATIONS

La programmation des opérations a suivi son cours normal malgré les difficultés financières qu'a connu le projet. C'est pour pallier à ces problèmes qu'il a été organisé successivement le 29 Septembre 2000 une réunion de concertation avec les bailleurs de fonds pour le financement du RGPH3 et une table ronde des partenaires au développement le 25 Mai 2001.

Les travaux cartographiques de terrain ont débuté le 03 Mai 2001 et ont duré sept (07) mois. Le démarrage de ces travaux a commencé par les communes dont les cartes de zones de dénombrement (ZD) ont été retenues pour le recensement pilote qui s'est déroulé du 16 au 30 Septembre 2001 suivi un mois après de l'enquête post-censitaire pilote réalisée du 17 octobre au 1^{er} Novembre 2001.

La sensibilisation à l'appui du RGPH3 a commencé le 4 octobre 2001 par un lancement officiel et a duré toute la période du dénombrement général jusqu'à l'enquête post-censitaire.

Le dénombrement général a duré quinze (15) jours du 15 Février au 1^{er} Mars 2002 suivi de l'Enquête post censitaire du 10 au 24 avril 2002.

L'archivage des questionnaires à l'INSAE a duré du 20 juin au 6 août 2002

Le traitement des données a consisté à la codification des questionnaires du 10 juillet 2002 au 28 février 2003, à la saisie des données d'août 2002 à Avril 2003 et à l'apurement des données de mai à juin 2003. Les résultats ont été analysés et publiés du 2 mai au 30 novembre 2003.

La dissémination des résultats qui marque la fin du RGPH3 s'est déroulée selon le plan ci-après : Dissémination au niveau des membres du Gouvernement ; Dissémination au niveau des partenaires au développement ; Dissémination au niveau des organes de presse ; Dissémination au niveau des députés de l'Assemblée Nationale ; Dissémination au niveau des membres des autres institutions (CES, CC, HAAC, CS, HCJ) ; Dissémination au niveau des 12 départements ; Disséminations sectorielles.

2.4. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

L'organigramme du RGPH3 annexé au présent document rend compte de la structure mise en place lors du RGPH3.

2.4.1 Au niveau national

Le décret N° 99-459 du 22 septembre 1999, portant organisation du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation et composition du Comité National du Recensement qui est l'organe suprême de consultation et de décision dont les travaux sont préparés par la Direction des Etudes Démographiques de l'INSAE stipule en son article 4 que la préparation et le contrôle du RGPH3 seront assurés par le Comité National du Recensement (CNR). A cet effet, six (6) sessions ont été tenues :

1. La première session tenue le 3 Août 2000 a été consacrée à : i) informations générales sur le CNR, différentes tâches à exécuter au cours du recensement ; ii) la préparation et l'amandement

du programme des activités ; iii) la présentation et l'examen du questionnaire cartographique ; iv) point des activités préparatoires du RGPH3. C'est à cette première session que trois sous-comités ont été constitués. Il s'agit du Sous-Comité chargé du suivi des opérations, du Sous-Comité communication chargé de la sensibilisation et du Sous-Comité finances.

2. La deuxième session tenue en novembre 2001 a fait le point des travaux préparatoires du RGPH3 aux membres du comité. Au cours de cette session, la direction technique a sollicité leur contribution pour la réussite de l'opération en février 2002.

3. La troisième session du 08 Avril 2002 a permis de rendre compte des travaux de collecte effectués en février 2002. A l'issue de cette rencontre, la Direction technique a informé les membres de l'organisation de l'Enquête Couverture. Ainsi, au cours de la collecte des données de l'enquête post-censitaire tenu en Avril 2002, les membres du sous-comité chargé du suivi des opérations de terrain (les représentants des associations de développement)ont participé à la sensibilisation de la population.

4. La quatrième session s'est déroulée le 17 juin 2002 et a permis de faire le point de l'avancement des travaux du RGPH3.

5. La cinquième session (3 juillet 2003) avait pour objectif de faire le point des activités du RGPH3 sur la période juin 2002 à juin 2003, la présentation de quelques résultats du RGPH3 et la présentation des activités du RGPH3 à réaliser sur la période juillet-décembre 2003.

6. La sixième session, session de clôture (28 Octobre 2003) était consacrée à l'examen des résultats définitifs du RGPH3.

2.4.2. Au niveau départemental

Les Comités Départementaux du Recensement sont des structures décentralisés du Comité National du Recensement. Ils interviennent essentiellement au niveau de la sensibilisation. Ces comités sont techniquement soutenus par le Directeur Départemental du Plan de la Prospective et du Développement qui, pour la circonstance reçoit des instructions et rend compte à la Direction Générale de l'INSAE.

2.4.3. Sur le plan technique

Afin que les travaux de terrain puissent se réaliser correctement, la Direction des Etudes Démographiques (DED) a été aidée par les Directions Départementales de la Prospective et du Développement (DDPD) dont les responsables sont des superviseurs au niveau départemental. Les travaux préparatoires de base ont été assurés par les trois services de la DED que sont : le Service Cartographie, Méthodes de Sondage et d'Enquêtes, le Service Etat et Perspectives de la Population et le Service Mouvements de la Population :

1. Service Cartographie, Méthodes de Sondage et d'Enquêtes

Il est chargé des travaux cartographiques. Très actif lors des travaux préparatoires et à la phase du dénombrement en répondant aux demandes en cartes de zones, ce service a joué un rôle non négligeable au cours de l'analyse thématique du recensement.

2. Service Etat et Perspectives de la Population

Ce service est en amont et en aval du recensement. C'est le centre nerveux de la DED sur les plans technique et organisationnel. Il a conçu la plupart des documents techniques du RGPH3.

3. Service Mouvements de la Population

Il est chargé des activités relatives à la sensibilisation. C'est le noyau technique du Sous-Comité Sensibilisation. Le plan, le support et le programme d'exécution de la campagne de sensibilisation y ont été élaborés.

2.4.4. Sur le plan administratif et financier, la Direction Administrative et Financière (DAF) a assuré la comptabilité et la logistique et s'est occupée de toutes les opérations liées aux commandes du matériel. En collaboration avec la DED, elle a eu aussi pour tâche de procéder à la répartition du matériel de terrain par Département.

2.4.5. Sur le plan traitement et publication, la Direction du Traitement de l'Information et des Publications (DTIP) s'est occupée de la codification et de la saisie des données, des plans de tabulation et d'analyse.

2.5. Documents du RGPH3

La documentation du RGPH3 est constituée des questionnaires et des autres documents techniques.

2.5.1. Questionnaire

Il comprend quatre (4) pages :

- La première page est la page de garde du questionnaire. Cette page comprend entre autres la localisation géographique du ménage, le tableau récapitulatif, les informations sur l'exploitation agricole, l'identification de l'agent recenseur et du chef d'équipe ;
- La seconde est une page intérieure contenant les caractéristiques démographiques, socioculturelles et économiques des personnes recensées ;
- La troisième page renseigne sur les décès survenus depuis le 1^{er} janvier 2001 ;
- La dernière donne les caractéristiques de l'unité d'habitation du ménage.

2.5.2. Les autres documents techniques élaborés dans le cadre du recensement

- Documents cartographiques
Manuel de l'opérateur cartographe et de l'énumérateur
Carnet de terrain
Fiche de découpage
Fiche de suivi du cartographe
- Documents du dénombrement général

Manuel d'instructions aux agents recenseurs
Manuel du chef d'équipe
Manuel du contrôleur

Manuel du superviseur
Manuel du formateur
Bordereau des bâtiments et des ménages
Carte de l'agent recenseur
Carte de zone de dénombrement de l'agent recenseur
Carte du secteur de dénombrement du chef d'équipe
Carte de ménage
Fiches récapitulatives (du Chef d'Equipe, du Contrôleur et du Superviseur)
Calendrier de formation des contrôleurs
Calendrier de formation des agents recenseurs et des Chefs d'Equipe

- Documents de sensibilisation

Plan de sensibilisation.
Support de sensibilisation

- Documents de traitement des données

Plan de tabulation
Manuel de codification
Test de cohérence

- Documents des dépenses du projet

Documents d'analyse
Plan détaillé d'analyse
Maquettes des différents tableaux d'analyse

2.5.2.1. Documents cartographiques

Manuel de l'opérateur cartographe et de l'énumérateur

C'est un guide technique pour tout agent qui participe aux travaux cartographiques. Il permet de faire la révision cartographique, de procéder au découpage censitaire des zones "cartographiées" et de tenir le carnet de terrain.

Carnet de terrain

Ce document est destiné à recueillir sur les localités d'un village, les informations relatives à l'effectif de la population et à l'existence d'infrastructures socio-économiques.

Fiche de découpage

C'est une fiche sur laquelle l'agent cartographe mentionne toutes les coordonnées géographiques de la zone de dénombrement dans laquelle il travaille.

Fiche de suivi du cartographe

Des fiches de suivi ont été conçues pour les travaux cartographiques. Elles permettent de suivre l'évolution des travaux et de rendre compte des difficultés rencontrées et des approches de solutions proposées.

2.5.2.2. Documents du dénombrement général

Manuel d'instructions aux Agents Recenseurs

C'est un indispensable guide que l'agent recenseur doit maîtriser et consulter chaque fois qu'il est confronté à un problème sur le terrain. Il contient les renseignements utiles relatifs au mode de remplissage du questionnaire et à la conduite de l'agent recenseur.

Manuel du chef d'équipe

Le manuel du Chef d'Equipe est destiné à lui préciser sa conduite sur le terrain et les tâches qui sont les siennes dans l'organisation et l'exécution de cette grande opération qu'est le RGPH3.

Manuel du contrôleur

Le manuel du contrôleur est conçu pour permettre à la personne désignée en cette qualité de représenter le superviseur à la tête de la commune tant sur le plan administratif (contact avec les autorités locales, répartition de la logistique aux chefs d'équipe et aux agents recenseurs) que sur le plan technique (formation des agents recenseurs et des chefs d'équipe, contrôle et centralisation des documents) et de s'acquitter correctement de sa mission.

Manuel du superviseur

Il est destiné aux Directeurs Départementaux de la Prospective et du Développement (DDPD) et aux cadres de l'INSAE chargés de la supervision au niveau du département . Ce manuel précise les directives à suivre par les superviseurs pour bien accomplir leur tâche.

Manuel du formateur

C'est dans ce manuel que sont consignées les instructions nécessaires pour conduire une formation dans le cadre du recensement.

Bordereau des bâtiments et des ménages

Le bordereau des bâtiments et des ménages a été conçu pour servir de carnet de tournée de l'agent recenseur. Il est particulièrement important pour organiser le travail de terrain.

Carte de l'Agent Recenseur

Cette carte établie en son nom permet de prouver aux recensés que l'agent recenseur est officiellement désigné pour effectuer le travail de dénombrement. En effet, ladite carte lui donne le droit de se rendre dans tous les ménages de sa zone de dénombrement afin de remplir le questionnaire ménage.

Cartes de zone de dénombrement de l'agent recenseur

La zone de dénombrement est la portion du territoire abritant en principe une population comprise entre 800 et 1500 habitants que l'agent recenseur (AR) doit recenser correctement pendant la durée du dénombrement. Les cartes de zone de dénombrement permettent de reconnaître l'aire de travail de l'agent recenseur. Ces cartes doivent l'aider à couvrir complètement sa zone lors du dénombrement.

Carte du secteur de dénombrement du chef d'équipe

Le secteur de dénombrement regroupe en moyenne cinq (5) zones de dénombrement. Il peut ainsi comporter 3 à 7 zones de dénombrement. Le secteur de dénombrement est placé sous la responsabilité d'un chef d'équipe. La carte du secteur de dénombrement permet de reconnaître l'aire de travail du chef d'équipe. Elle doit l'aider à couvrir complètement son secteur lors du dénombrement.

Carte de ménage

C'est une carte que l'agent recenseur devra délivrer à tous les ménages recensés. C'est un cachet justificatif du recensement du ménage. Cette carte devra rester dans le ménage.

Fiches récapitulatives du Chef d'Equipe, du Contrôleur et du Superviseur

Des fiches récapitulatives élaborées dans le cadre du dénombrement ont permis de disposer assez rapidement des résultats provisoires du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation une semaine après le 1er mars 2002 ;

Calendrier de formation des contrôleurs

C'est le planning de la formation des contrôleurs

Calendrier de formation des agents recenseurs et chefs d'équipe

C'est le calendrier établi pour la formation des Agents Recenseurs et des Chefs d'Equipe

2.5.2.3. Documents de sensibilisation

Plan de sensibilisation

C'est un document technique qui présente toute la stratégie développée pour le succès de la sensibilisation de la population. Cette stratégie est focalisée sur trois groupes cibles à savoir : les autorités politiques et administratives, la population et les leaders d'opinion.

Support de sensibilisation

C'est un document qui renseigne sur les différents types de supports utilisés dans le cadre de la campagne de sensibilisation. Il s'agit des : tee-shirt, sacs plastiques, banderolles, panneaux géants, affiches publicitaires, skech, spots publicitaires, communiqués radio diffusés et télévisés dans les principales langues nationales, crieurs publics, radios de proximité.

2.5.2.4. Document de traitement des données

Plan de tabulation

Cette opération consiste à produire les tableaux d'analyse et de publication. Elle a démarré juste après l'apurement qui a permis d'avoir le fichier stable. La plupart des tableaux d'analyse et de publication ont été produits en IMPS. La production des tableaux légers a été faite avec le CROSSTAB de CSIRO.

2.5.2.5. Document d'analyse

Plan détaillé d'analyse

C'est un document qui rend compte du plan détaillé des 18 thèmes d'analyse retenus et des trois thèmes d'évaluation.

Maquettes des différents tableaux d'analyse

C'est le document qui comporte les différentes maquettes des tableaux retenues par les analystes.

III. TRAVAUX PREPARATOIRES

La préparation du RGPH3 a été marquée par trois opérations :

- la cartographie censitaire
- le recensement pilote
- l'Enquête Post Censitaire pilote (EPC-pilote)

3.1. CARTOGRAPHIE CENSITAIRE

C'est la première opération de terrain qui entre dans la phase d'exécution d'un recensement de population. Elle consiste généralement à découper le territoire national en secteurs et en zones de dénombrement et à estimer l'effectif de la population en vue de planifier et de faciliter le travail de dénombrement. Mais pour le RGPH3, il ne s'agit pas de faire une cartographie censitaire similaire à celle du RGPH2. Il a été question d'une révision cartographique doublée d'un redécoupage de certaines ZD en cas de nécessité. Les agents se sont rendus sur le terrain avec les cartes des ZD réalisées en 1990 destinées pour le recensement de 1992. C'est à l'intérieur de ces zones de dénombrement que se sont exécutés les divers travaux. Le redécoupage s'est effectué en fonction des besoins de terrain et non en tenant compte des limites des villages ou des besoins de tabulation. Pour ces travaux cartographiques, on n'a pas eu besoin de boussoles, ni d'engins à compteur hectométrique, mais plutôt de GPS¹ pour prendre les coordonnées géographiques des communes et calculer leur superficie.

¹ GPS = Géographic Position System

La cartographie censitaire a permis également de faire l'inventaire de la couverture nationale en matière d'infrastructures socio-économiques. En tant que telle, elle constitue une des opérations fondamentales dont dépend la réussite du dénombrement. Elle comprend diverses phases :

- . la préparation des fonds de cartes
- . la confection des documents cartographiques
- . la sélection du personnel de terrain
- . les travaux de terrain
- . les tournées de supervision
- . le traitement des cartes revenues de terrain (archivage, mise au net, habillage, édition)
- . la production des cartes thématiques du pays : cartes des installations sanitaires, éducatives, téléphoniques etc...

Préparation des fonds de cartes

Opération importante et minutieuse, elle consiste essentiellement à l'assemblage de plusieurs feuilles régulières pour constituer la carte d'une commune.

3.1.1. Sélection et formation du personnel

Soixante douze (72) agents cartographes et énumérateurs ont été présélectionnés à partir de l'étude des dossiers et selon les critères ci-après:

- Etre de sexe masculin
- Etre titulaire du BEPC ou du BAC
- Etre disponible pendant la période de l'opération
- Avoir des expériences d'enquêtes sur celles organisées par l'INSAE
- Jouir d'une bonne santé et d'une bonne moralité.

Ensuite ils ont été tous soumis à un test de recrutement. Compte tenu des contraintes budgétaires, il n'a été retenu que 60 agents dont 14 Agents Permanents de l'Etat (APE) issus de l'INSAE et des Directions Départementales de la Statistique toutes catégories confondues.

Après cette phase de sélection, la formation des formateurs s'est déroulée du 6 au 10 mars 2001 avec la participation de 13 cadres. Les divers agents recrutés ont subi une formation de 15 jours au sein de l'INSAE (9 au 27 avril 2001) afin de maîtriser les nouvelles techniques de cartographie et de découpage des zones de dénombrement. Quatre cadres de la DED en collaboration avec le consultant national ont assuré cette formation. Il s'agit respectivement de messieurs Cosme VODOUNOU, Fatahi CHITOU, Euzerbe GOMEZ, Bruno NOUATIN et Marcel TCHIAKPE

Personnel de terrain : 12 contrôleurs dont 6 autres cartographes agents permanents de l'Etat et 6 chefs services statistique des départements, 6 superviseurs départementaux qui sont les Directeurs Départementaux du Plan, de la Prospective et du Développement, 5 cadres de l'INSAE, 10 superviseurs nationaux, 2 coordonateurs nationaux ont procédé à la formation et à l'encadrement des agents sur le terrain. Le déplacement de tout ce personnel s'est effectué par huit (8) chauffeurs.

3.1.2. Travaux de terrain

Une fois la formation achevée, les travaux cartographiques de terrain ont démarré le 3 mai 2001 et ont duré 7 mois. Ces travaux ont été effectués par 48 agents regroupés en 24 détachements. En effet, ceux-ci ont eu pour tâche la révision complète du positionnement de toutes les localités et des limites de communes. Ils ont recueilli des renseignements sur les voies d'accès, établi des plans pour les localités de plus de 1000 habitants, estimé le chiffre de la population de chaque localité et effectué la révision et le découpage en zones de dénombrement. Chaque détachement a en outre rempli un carnet de terrain. A cet effet, deux types de carnets ont été conçus : le premier pour le milieu rural et le second pour le milieu urbain. Certaines données collectées dans le carnet de terrain ont permis l'établissement d'un fichier sommaire des villages qui comprend : le nom officiel de la localité, le nom du village dont dépend la localité (si c'est un hameau ou un camp), le type et le mode de vie de la population vivant dans cette localité, le nombre d'habitations et le nombre de personnes.

Une autre tâche assignée aux agents a été l'administration d'un questionnaire appelé "questionnaire communautaire" à un groupe composé du chef du quartier ou du village, de ses conseillers et des notables au niveau de chaque zone de dénombrement. Les questions portent essentiellement sur la présence d'infrastructures dans cette localité principalement l'existence d'écoles, de centres de santé, de dépôts pharmaceutiques, d'officines ou de pharmacies, de téléphone, de marchés et/ou de boutiques, de bureau de poste, du système d'approvisionnement en eau, du nombre de points d'eau potable et les principales activités économiques du village ou de la localité.

3.1.3. Tournées de supervision

Pour des raisons d'efficacité des contrôles techniques, deux axes de tournées ont été identifiés : l'axe nord qui prend en compte les départements du Borgou, de l'Alobo, de l'Atacora, de la Donga du Zou et des Collines et l'axe du sud qui comprend les départements du sud : Mono, Couffo, Atlantique, Littoral, Ouémé et Plateau. Les supervisions placées sous la responsabilité des cadres de l'INSAE se sont déroulées conjointement avec les Directeurs Départementaux de la prospective et du développement. Ces supervisions périodiques, une fois toutes les deux semaines, ont été renforcées par des visites inopinées sur le terrain pour le contrôle de la qualité du travail, la résolution des problèmes rencontrés et l'acheminement des travaux achevés sur Cotonou.

3.1.4. Travaux de bureau

Cette phase comprend :

- l'archivage et la mise au net
- l'habillage et l'édition
- La production des cartes thématiques

3.1.4.1. Archivage et mise au net

Les travaux de terrain ont été réceptionnés par un archiviste et classés par département et par commune et arrondissement après un contrôle de cohérence entre le bordereau et les pièces qui les accompagnent (cartes de terrain) du 5 juin 2001 au 2 janvier 2002. Après cette phase commence la mise au net qui consiste à poser du calque sur les cartes revenues du terrain et à procéder à une mise au propre tout en les débarrassant des éléments jugés superflus. Après les différentes délimitations, on positionne les routes, les cours d'eau, les villages et localités et aussi

les infrastructures physiques et humaines puis l'on transcrit les titres et légendes, etc... On procède enfin à un dernier contrôle d'uniformité et les cartes sont rangées dans des casiers qui leur sont réservés aux archives.

3.1.4.2. Habillage et édition

L'habillage a consisté à coller des pavées à côté des cartes des arrondissements mis au net. Sur ces pavés, on y met les villages, les localités et les numéros des ZD. Les cartes ainsi "habillées" sont prêtes pour la reprographie (édition). L'édition permet de distinguer sur les cartes la ZD à confier à un Agent Recenseur. C'est la dernière étape avant d'enclencher le dénombrement. Cette phase de travail au bureau s'est effectuée du 19 novembre 2001 au 15 janvier 2002.

3.1.5. La production des cartes thématiques

Elle a commencé le 4 août 2003 et s'est poursuivie jusqu'en janvier 2004. Elle a consisté en la réalisation des cartes à partir de la base cartographique et des indicateurs calculés à partir des données du dénombrement général.

3.1.6. Difficultés rencontrées et suggestions

Au titre des difficultés rencontrées, on note celles liées au personnel de terrain, au matériel roulant, aux ressources financières, à la méthode d'estimation de population lors de la cartographie.

3.1.6.1. Difficultés

Les difficultés rencontrées sont nombreuses et multiples. On peut citer entre autre :

Difficultés liées au personnel de terrain

- Démission de certains agents pour maladie ou indisponibilité (cas des étudiants en période d'examen)
- La non soumission à l'autorité de certains chauffeurs envoyés par le Ministère des Finances.

Difficultés liées au matériel roulant

Ces difficultés sont de deux ordres :

- Insuffisance de véhicules de terrain : sur 12 véhicules prévus, seulement 7 ont été mis à la disposition de l'INSAE dont 2 après 4 mois de terrain.
- Insuffisance de motos par détachement (une moto pour deux personnes alors qu'on devrait déplacer le guide)

Difficultés liées aux ressources financières

Il s'agit essentiellement du retard dans la mobilisation des ressources financières et de leur insuffisance à la réalisation de la cartographie. Ce qui a conduit à :

- la réduction des axes de supervision

- l'insuffisance d'agents cartographes due à la formation d'un nombre très limité.

Difficultés d'estimation de la population

- En absence des populations,
- Populations sans abri
- Population spontanée

3.1.6.2. Suggestions

Au nombre des suggestions, il faudrait :

- S'assurer de l'entière disponibilité des agents lors du recrutement ;
- Recruter et former un nombre suffisant de personnel de terrain pour pallier le cas des démissions et les incapacités;
- Mobiliser une grande partie des ressources financières avant le démarrage des opérations de terrain ;
- Disposer des moyens de déplacements suffisants pour tout le personnel de terrain ;
- Multiplier et renforcer une supervision permanente pour pallier les insuffisances techniques constatées sur le terrain ;
- S'assurer de l'adéquation de la méthode d'estimation de la population et de découpage des ZD.

3.1.7. Résultats obtenus

Les travaux de terrain qui ont duré 7 mois ont permis de noter une évolution considérable du nombre de ZD par rapport à celles de 1991. Les résultats sont consignés dans le tableau ci-après:

DEPARTEMENT	COMMUNE	Nombre ZD (1991)	Nombre ZD (2001)	Accroissement (%)
BORGOU/ALIBORI	N'DALI	39	61	56,4
	PERERE	30	47	56,7
	BEMBEREKE	61	108	77,0
	NIKKI	64	109	70,3
	KALALE	57	122	114,0
	KANDI	73	131	79,5
	KARIMAMA	30	48	60,0
	MALANVILLE	75	104	38,7
	SEGBANA	34	68	100,0
	SINENDE	39	72	84,6
	GOGOUNOU	54	84	55,6
	BANIKOARA	99	160	61,6
	TCHAOUROU	58	111	91,4
PARAKOU	87	138	58,6	
TOTAL		800	1363	70,4
	BANTE	49	71	44,9
	SAVALOU	80	115	43,8
	ZOGBODOMEY	61	79	29,5
	GLAZOUE	64	96	50,0
	OUESSE	56	78	39,3
	SAVE	43	67	55,8

ZOU/COLLINES	OUIHI	27	37	37,0
	DASSA-ZOUME	67	100	49,3
	BOHICON	65	91	40,0
	ZAGNANADO	40	49	22,5
	COVE	25	32	28,0
	ZA-KPOTA	57	87	52,6
	DJIDJA	85	96	12,9
	AGBANGNIZOUN	43	56	30,2
	ABOMEY	40	64	60,0
TOTAL		802	1118	39.4
OUEME/PLATEAU	BONOU	34	45	32,4
	AGUEGUES	24	43	79,2
	DANGBO	68	101	48,5
	AVRANKOU	78	99	26,9
	ADJA-OUERE	56	110	96,4
	POBE	54	87	61,1
	KETOU	57	130	126,1
	ADJARRA	50	89	78,0
	ADJOHOUN	63	85	34,9
	APRO-MISSERETE	57	93	63,2
	IFANGNI	65	83	27,7
	PORTO-NOVO	149	234	57,0
	SAKETE	64	83	29,7
	SEME-KPODJI	57	142	149,1
TOTAL		876	1424	62.6
MONO/COUFFO	HOUYOGBE	63	79	25,4
	ATHIEME	41	50	22,0
	TOVIKLIN	53	80	50,9
	DJAKOTOMEY	76	115	51,3
	GRAND-POPO	42	47	11,9
	KLOUEKANME	71	106	49,3
	APLAHOUE	86	124	44,2
	BOPA	80	87	8,8
	COME	48	55	14,6
	DOGBO	66	94	42,4
	LALO	74	101	36,5
	LOKOSSA	55	67	21,8
TOTAL		755	1005	33.1
ATLANTIQUE/LIT.	ALLADA	74	104	40,5
	TOFFO	54	85	57,4
	SO-AVA	48	75	56,3
	ZE	55	77	40,0
	ABOMEY-CALAVI	90	237	163,3
	COTONOU	430	713	65,8
	KPOMASSE	53	61	15,1
	OUIDAH	58	78	34,5
	TORRI-BOSSITO	37	42	13,5
TOTAL		899	1472	63.7
ATACORA/DONGA	MATERI	62	100	61,3
	COBLY	38	54	42,1
	NATITINGOU	63	89	41,3
	BOUKOUMBE	59	77	30,5
	BASSILA	49	68	38,8
	COPARGO	30	51	70,0
	DJOUGOU	122	165	35,2
	KEROU	40	67	67,5
	KOUANDE	46	91	97,8
		OUAKE	33	53

	PEHUNCO	29	60	106,9
	TANGUIETA	44	61	38,6
	TOUCOUNTOUNA	19	34	78,9
	TOTAL	634	970	53,0

On constate aisément un accroissement des ZD au niveau de tous les départements et pourtant certaines ZD ont été sous estimées.

3.2. RECENSEMENT PILOTE

3.2.1. Objectif

Le recensement pilote est, après la cartographie, la deuxième opération de terrain de la phase préparatoire du recensement général de la population et de l'habitation. Il s'est déroulé en Septembre 2001. C'est le dénombrement de la population à une échelle réduite. Il a permis de tester l'adéquation de tous les documents techniques et des stratégies à savoir le questionnaire, le découpage territorial (cartographie), les méthodes de contrôle de qualité, la procédure de numérotation des concessions, la durée de l'interview, l'évaluation du nombre d'interviews réalisables par jour et par agent recenseur, l'organisation du matériel de la collecte etc.

La réalisation du recensement pilote a été effective après le choix de la taille de l'échantillon, le tirage des ZD pilotes, la définition des concepts de base utilisés, le recrutement et la formation des agents recenseurs. A la fin des travaux de terrain, il a été procédé à la codification, à la saisie, au traitement informatique, à l'analyse et à l'exploitation des données issues de ce mini recensement. Toutes ces opérations ont permis de tester la méthodologie de traitement des données mise en place.

3.2.2. La taille de l'échantillon

Le recensement pilote a porté sur 35 zones de dénombrement, choisies dans tous les départements sur la base des diversités socioculturelles et démographiques tant en milieu urbain qu'en milieu rural, à raison de 6 ZD dans l'Ouémé, 8 ZD dans l'Atlantique, 6 dans le Borgou, 5 ZD dans l'Atacora, 4 ZD dans le Mono et 6 ZD dans le Zou.

3.2.3. Concepts et définitions de base

Les concepts et les définitions de base utilisés sont les suivants :

3.2.3.1. Unités administratives

Selon la loi N°97-028 du 15 Janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin, le pays a subi un nouveau découpage portant le nombre de département de six (6) à douze (12). Ainsi, la République du Bénin est subdivisée comme suit:

- Département

C'est la plus grande division administrative du territoire national. L'autorité politique et administrative est le Préfet.

- Commune

Anciennement appelée Sous-Préfecture ou Circonscription Urbaine, la Commune est la principale division d'un département. On distingue des communes à statut particulier constituées des villes de COTONOU, PORTO-NOVO et PARAKOU. Le reste des communes constitue des Communes de droit commun. L'autorité administrative est le Maire.

- Arrondissement

L'Arrondissement (ex Commune Rurale ou Urbaine) est la principale division territoriale d'une commune dont l'autorité politique et administrative est le Chef d'Arrondissement.

- Quartier

C'est la plus petite unité administrative d'un Arrondissement ayant un caractère urbain. Le responsable administratif est le Chef de quartier.

- Village

C'est l'unité administrative la plus petite d'un Arrondissement ayant un caractère rural. Le village est placé sous la responsabilité du Chef de village. Un village peut être dans la plupart des cas, constitué de plusieurs localités dont souvent la plus importante est le Chef-lieu du village qui donne son nom à l'ensemble.

3.2.3.2. Unités cartographiques

- Localité

On appelle localité tout regroupement d'habitations formant une entité si petite soit-elle. Elle a un nom ou un statut localement reconnu. Un hameau de deux maisons peut constituer une localité. Les termes "Village et Localité" sont assimilés lorsque le village n'est constitué que d'une seule localité.

- Zone de dénombrement (ZD)

C'est la portion du territoire national abritant, en principe, de 800 à 1500 habitants que l'Agent Recenseur (AR) doit correctement et entièrement recenser pendant la durée du dénombrement.

1) Dans certains milieux ruraux à faible densité de population (ALIBORI, COLLINES, DONGA, ZOU, BORGOU et ATACORA), d'accès difficile et où la distance à parcourir est relativement grande, l'effectif à recenser peut varier de 800 à 1 000 habitants et même moins.

2) Dans les secteurs territoriaux denses (Département de l'ATLANTIQUE, du LITTORAL, du COUFFO, du PLATEAU, de l'OUEME, du MONO et villes du ZOU, de l'ATACORA et du BORGOU), la taille à recenser peut se situer entre 1200 à 1500 habitants.

- Secteur de Dénombrement

Le secteur de dénombrement regroupe en moyenne Cinq (5) zones de dénombrement. Il peut ainsi comporter 3 à 7 zones de dénombrement. Le secteur est placé sous la responsabilité d'un Chef d'Equipe (CE).

- Commune de Dénombrement

Elle se confond avec la Commune administrative. Elle contient plusieurs secteurs de dénombrement et est placée sous la responsabilité d'un ou de plusieurs contrôleurs. Dans les Communes à statut particulier comme Cotonou, Porto-Novo et peut être Parakou, on peut compter plusieurs Communes de dénombrement (CD).

3.2.3.3. Unités Démographiques

- Bâtiment : Le bâtiment est une construction en un seul tenant couverte par un toit (quelle que soit sa nature) et généralement limitée par des murs extérieurs (quelle que soit leur nature). Un bâtiment peut être:
 - Une maison ou case isolée ;
 - Une maison en bande (souvent rectangulaire et compartimentée) ;
 - Un immeuble (maison à étages) ;

Plusieurs bâtiments peuvent être situés dans un espace clôturé ou non.

Une concession est formée de bâtiments regroupés donnant ou non sur une cour centrale. Une concession peut-être clôturée ou non.

Il est à noter qu'un bâtiment peut servir ou non d'habitation à un ou plusieurs ménages.

- Unité d'habitation

Une unité d'habitation est un local (partie du bâtiment) ou un ensemble de locaux servant de logement à un ménage au moment du recensement.

Il faut remarquer que les unités d'habitation qui sont situées dans un même bâtiment qu'un établissement, un hôpital, un hôtel etc. doivent être considérées séparément et comptées parmi les unités d'habitation. Par exemple, une maison séparée ou non et indépendante ou non dans l'enceinte d'un hôpital ou d'un établissement scolaire, destinée à loger le Directeur et sa famille ou le gardien et sa famille, doit être considérée comme une unité d'habitation. De même, les appartements indépendants qui sont situés dans un même immeuble qu'un hôpital ou une école doivent être considérés comme des unités d'habitation.

- Le Ménage :

Le concept de "ménage" est fondé sur les dispositions prises par les personnes individuellement ou d'une façon collective afin de pourvoir à leurs besoins vitaux. On distingue deux sortes de ménages : le ménage ordinaire et le ménage collectif.

i) Ménage ordinaire : c'est un ensemble de personnes apparentées ou non, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé "Chef de Ménage" et dont les ressources et les dépenses sont également communes. Elles habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour ou la même concession.

Exemple de ménages ordinaires :

- un homme avec son épouse ou ses épouses avec ou sans enfant ;
- un homme avec son épouse ou ses épouses avec leurs enfants non mariés et ses parents ;
- un homme avec son épouse ou ses épouses vivant avec leurs enfants mariés et s'associant afin de pourvoir à certains besoins essentiels (le groupe reconnaît l'autorité d'une seule personne) ;
- un homme ou une femme célibataire avec ou sans enfants et subvenant seul (e) à ses besoins essentiels, alimentaires et autres ;
- un homme ou une femme veuf (ve) ou divorcé (e) avec ou sans enfant ;
- une personne qui loue une pièce et qui ne prend pas son repas avec le ménage sera considéré comme constituant un ménage ordinaire indépendant. C'est le cas des célibataires.
- un groupe de célibataires partageant un même logement constitue un ménage ordinaire s'ils reconnaissent l'autorité d'une même personne qui est le Chef de Ménage. Dans le cas contraire, ce sont des ménages séparés.

ii) Ménage collectif : Le ménage collectif est défini comme un groupe de personnes qui n'ont généralement pas de lien de parenté mais qui vivent en commun dans un établissement pour des raisons de discipline, de voyage, de santé, d'études ou de travail.

Les établissements où l'on trouve des ménages collectifs sont : les casernes, les internats scolaires, les prisons, les monastères, les couvents et les communautés religieuses, les orphelinats, les asiles d'aliénés, les hôtels, les baraquements de chantiers temporaires.

Si un ménage ordinaire vit dans un des établissements cités ci-dessus (ménage du responsable d'une prison, d'un directeur d'hôpital), il sera naturellement recensé comme ménage ordinaire. Ces personnes occupent des logements de fonction.

- Noyau familial :

Le noyau familial est un groupe comportant un couple avec ou sans enfants, ou un adulte avec au moins un de ses enfants. Il s'agit des personnes unies par le lien conjugal et/ou le lien biologique (lien paternel ou maternel).

3.2.4 - Autres définitions

3.2.4.1. *Situation de résidence*

La situation de résidence d'un individu est définie par rapport au ménage dans lequel il vit habituellement. Ainsi les membres d'un ménage peuvent être soit des résidents soit des visiteurs.

- Résident :

Est considérée comme "résident" toute personne qui vit dans le ménage depuis au moins 6 mois. Toutefois toute personne qui vit dans le ménage depuis moins de 6 mois et qui a décidé d'y rester plus de 6 mois doit être recensée comme "RESIDENT".

On distingue deux types de résidents : les Résidents Présents notés RP et les Résidents Absents notés RA.

- Résident Présent (RP) :

Est résident présent tout individu qui réside habituellement dans le ménage et qui y a passé la nuit précédant le passage de l'Agent Recenseur ou qui est présent dans le ménage au moment de l'interview même si cet individu a passé la nuit précédant le passage de l'Agent Recenseur hors du ménage.

Un Résident Présent peut assister ou non à l'interview. C'est le cas d'un paysan qui, bien que Résident Présent (pour avoir passé la nuit) est parti très tôt au champ avant l'arrivée de l'Agent Recenseur.

- Résident Absent (RA):

Est Résident Absent tout individu résidant dans le ménage qui n'y a pas passé la nuit précédant le passage de l'Agent Recenseur et qui n'y est pas revenu avant le passage de l'Agent Recenseur.

Ainsi la femme qui est partie au marché la veille du marché, qui n'a pas passé la nuit précédant le recensement dans le ménage et qui n'est pas revenue avant le passage de l'Agent Recenseur sera recensée comme "Résident Absent" (RA).

REMARQUE

1) Si la durée d'absence d'un membre du ménage est supérieure ou égale à Six (6) mois, cette personne n'est plus considérée comme résidente absente. Elle ne figurera pas sur la feuille de ménage concernée.

2) Visiteur (VIS): sera recensée comme "Visiteur" (VIS) toute personne qui ne réside pas habituellement dans le ménage, qui a passé la nuit précédant l'interview et qui n'a pas quitté le ménage avant le passage de l'Agent Recenseur.

N.B. : Toute personne qui vient d'arriver dans le ménage, qui n'y a pas passé la nuit précédant le passage de l'Agent Recenseur et qui n'a pas l'intention d'y rester au moins six (6) mois ne sera pas recensée.

3.2.4.2 : Activité économique

- Occupé : Est occupée toute personne ayant travaillé au moins une semaine de façon continue ou non au cours des trois (3) derniers mois précédant le recensement.
- Secteur informel : C'est un ensemble d'unités de production dont l'activité est informelle.
- Activité informelle : C'est toute activité non enregistrée et/ou dépourvue de comptabilité formelle écrite, exercée à titre d'emploi principal, par une personne en tant que patron ou à son propre compte.

Critère d'enregistrement

Dans le cas du RGPH3, l'enregistrement se réfère à l'inscription à l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse (INSAE), au Registre de Commerce ou à l'Office Béninois de la Sécurité Sociale (OBSS). Le non enregistrement est le critère le plus adapté pour caractériser l'"informalité" d'une activité dans la mesure où il implique que l'activité n'est pas connue des autorités administratives.

Critère de comptabilité écrite

On considère qu'il existe une comptabilité écrite si l'entreprise réalise un bilan et un compte d'exploitation générale.

Le bilan d'entreprise est un tableau représentant l'Actif et le Passif d'une entreprise.

Le Passif est constitué des ressources d'une entreprise et l'Actif est l'utilisation de ces ressources.

Rentier (REN) : C'est une personne qui dispose d'une fortune personnelle lui permettant de vivre sans travailler. C'est le cas des propriétaires de maison en location qui ne travaillent plus ou de quelqu'un qui a placé de l'argent c'est-à-dire un actionnaire à qui cela rapporte de l'argent pour survivre.

Retraité (RET) : C'est toute personne (Homme ou Femme) qui a cessé d'exercer une activité économique et qui perçoit une forme quelconque de pension de retraite ou d'invalidité. Mais dès lors qu'un retraité exerce ou a exercé une activité économique durant la période de référence, il sera considéré comme actif même s'il continue de percevoir sa pension.

Autre inactif (AINA) : Est considéré comme autre inactif toute personne qui est dépourvue d'occupation, qui n'exerce aucune activité économique et n'est pas à la recherche d'un emploi.

Chômeur (CHO) : Est une personne qui a travaillé au moins une fois dans sa vie et qui a perdu son emploi avant la période de référence mais qui est actuellement en quête d'un nouvel emploi.

Ménagère (MEN) : Elle est la femme qui s'occupe uniquement des travaux ménagers et des enfants sans en tirer un revenu.

Cherche 1^{er} emploi ou 1^{er} travail (CT) : Toute personne en quête de son premier emploi.

3.2.4.3 . *État matrimonial*

- Une personne mariée : Est tout individu dont l'union a été célébrée à l'état Civil, selon le culte religieux ou les rites coutumiers.
- Mariage monogamique est l'union d'un homme et d'une seule femme.
- Mariage polygamique est l'union contractée entre un homme et deux ou plusieurs femmes.
- Divorcé(e) pour toute personne dont le mariage a pris fin par divorce et qui ne s'est pas encore remariée.
- Veuf ou veuve est une personne mariée et ayant perdu son conjoint ou sa conjointe par décès et qui ne s'est pas encore remarié(e) au moment du recensement ;
- Une personne séparée est une personne initialement mariée et se déclarant séparée au moment du recensement.

- Une personne en union libre est une personne qui vit avec un partenaire sans célébration de mariage légal, religieux ou coutumier.
- Un célibataire est une personne qui n'a jamais été mariée.

3.2.4.4 . *Lien de parenté*

Enfants confiés ou placés : Un enfant confié ou placé est un enfant placé par ses parents ou des tiers (tuteur, intermédiaire ...), chez d'autres parents ou personnes étrangères à la famille et pris en charge. Il est généralement placé à partir de 6 ans (ou moins).

Le placement obéit à des modalités variées :

- il peut s'agir d'une transaction (remise de l'enfant) qui n'implique pas nécessairement un paiement au moment de la remise;
- L'existence d'un intérêt économique pour l'une ou l'autre partie (pas de moyens pour les parents d'entretenir l'enfant, recherche d'un meilleur avenir "placement éducatif, ou placement-vente contre une somme forfaitaire versée, ou placement rémunéré où des émoluments sont versés périodiquement à l'enfant ou à ses ayant-droits ;
- remboursement/contrepartie d'une dette contractée" placement-gage ou placement-garantie ;
- placement de reconnaissance pour exprimer à la famille d'accueil une gratitude ;
- placement ou du côté du ménage qui accueille l'enfant, l'exploitation de l'enfant ou sa mise au travail, services domestiques (ou autres).

3.2.4.5. *Type de handicap*

Le handicap est "le désavantage résultant pour un individu d'une défaillance ou d'une incapacité qui limite l'individu concerné dans l'exercice d'un rôle normal pour lui, compte tenu de son âge, de son sexe et des facteurs sociaux et culturels ou l'empêche d'exercer ce rôle".

Handicapé : Est toute personne atteinte d'une déficience congénitale (par exemple : les malformations) ou acquise par accidents ou par maladies.

Handicap visuel ou déficience visuelle : la cécité complète est la perte totale de vision. On parle aussi de cécité quand l'acuité visuelle de loin est inférieure à 1/20. L'amblyopie est la vision de loin après correction comprise entre 1/20 et 4/20. C'est l'acuité visuelle très diminuée et les personnes présentant cette situation sont appelées des mal voyants. Ainsi un Mal Voyant est une personne qui ne peut voir loin.

Handicaps associés ou polyhandicaps. Il s'agit de handicaps qui sont multiples. On parle aussi de plurihandicapés. Ces personnes sont atteintes de plusieurs handicaps à la fois tels que handicaps moteurs, visuel, auditif, mental, etc..

3.2.5. Opérations de terrain : Méthode de collecte et secret statistique

La méthode de collecte retenue pour le recensement est l'interview directe de porte à porte. Cette méthode consiste à se présenter dans chaque ménage, à poser des questions au Chef de Ménage et à tous les membres capables d'y répondre et à inscrire sur le questionnaire ménage les renseignements

recueillis. La réussite de l'opération dépend essentiellement de la manière dont l'Agent Recenseur conduira son interview auprès des ménages.

L'Agent Recenseur est tenu au secret professionnel et statistique. Les informations obtenues sont confidentielles. Toute communication et tout détournement de ces renseignements recueillis auprès de la population sont formellement interdits et punis conformément à l'article 25 de la loi 99-011 du 29 Janvier 1999 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique.

Cette opération qui s'est déroulée du 16 au 31 Septembre 2001 a permis de relever des insuffisances tant au niveau du questionnaire qu'au niveau de l'organisation. Les détails de ces insuffisances sont consignés dans le Rapport issu de l'Atelier tenu à Akassato en Novembre 2001.

3.2.6. Difficultés et leçons tirées

Pour la cartographie

Lors du recensement pilote, il a été remarqué que certaines cartes de ZD étaient illisibles et des ZD mal délimitées. Des localités ont disparu tandis que d'autres sont nées. Toutes ces ZD ont subi une révision cartographique avant le dénombrement.

Pour le questionnaire

Le format de questionnaire utilisé était trop large donc difficile à remplir. Il a été procédé à son remplacement par un questionnaire mieux adapté (plus petit, plié en trois pages) tout en maintenant la lisibilité.

Des amendements sur le questionnaire (tant sur le fond que sur la forme) ont été pris en compte pour l'améliorer avant le dénombrement général de Février 2002.

Pour la sensibilisation

La sensibilisation a fait défaut à la phase de la cartographie et du recensement pilote et ceci avait constitué un sérieux handicap aux agents envoyés sur le terrain dans l'accomplissement de leur tâche. La population non préparée à l'opération s'est montrée réticente. Il a été recommandé d'accélérer le processus d'installation de tous les comités de sensibilisation avant le démarrage du dénombrement général. Ce qui n'a pas été fait partout en temps propice. En outre, il n'a pas été aisé de mener des actions au niveau des couches de la population les plus reculées et qui ne sont pas accessibles à la presse et à la radio.

3.2.7. Exploitation du recensement pilote

Elle permet de tester le traitement du dénombrement général et s'articule autour des deux points suivants :

3.2.7.1. Organisation du codage

Choix des agents et formation

Trois (3) agents ont été choisis pour exécuter cette tâche. Leur formation (du 27 au 31 Août 2001) a donné lieu à de fructueuses discussions qui ont conduit à l'amélioration des documents de travail (manuel de codification et documents de codes).

Codage et vérification

Le codage des données du recensement pilote a duré 16 jours (22 octobre au 06 novembre 2001).

Les travaux de codage ont permis d'affirmer que certains questionnaires avaient été remplis avec une certaine légèreté. Quelques exemples sont énumérés ci-dessous :

- au niveau de la localisation : il est arrivé que le codeur fit de longues recherches afin d'obtenir les renseignements négligés ou fournis partiellement. C'est le cas où le nom d'un village où se trouve l'exploitation agricole du ménage est déclaré mais aucune précision n'est fournie sur la Sous-Préfecture ni sur le département.

- au niveau du tableau récapitulatif : il est parfois mal rempli, l'agent recenseur ne tient pas toujours compte des intercalaires pour remplir ce tableau.

- au niveau du noyau familial : le mode de collecte n'a pas permis aux agents de bien cerner les noyaux familiaux, car le lien de filiation n'est pas bien renseigné. Il y a de ce fait une confusion possible entre le chef de ménage et le chef de noyau.

- le lieu de naissance et de résidence antérieure : Des abréviations confuses faites par certains agents recenseurs sur les noms des localités ont rendu pénible le travail de codage.

- au niveau de l'âge : il a été mal renseigné.

- profession exercée et branche d'activité : pour ces deux variables, des confusions existent encore.

- ethnie : la colonne est souvent laissée à blanc

- dans la rubrique "événements survenus dans le ménage au cours des 12 derniers mois", il a été noté des numéros invraisemblables de ligne de la mère et des oublis de remplissage au niveau de la date de naissance.

- l'utilisation du document code de profession (Classification Internationale Type par Profession) s'est avérée difficile ; le codeur perd beaucoup de temps à fouiller ce document afin d'y retrouver le code de profession approprié, surtout au niveau des professions spécifiques au pays et qui n'existent pas dans la classification internationale. Il été suggéré de rechercher par exemple le code applicable à un individu qui se déclare «tontinier», «agent d'affaires» ou «prostituée».

La vérification permet de contrôler de façon exhaustive l'exactitude et la cohérence des codes attribués au cours du codage. Comme au codage, le travail du vérifieur se fait par zone de dénombrement. Cette opération a été exécutée par une équipe de trois (3) personnes identifiées parmi les agents de l'INSAE.

3.2.7.2. Saisie des données du Recensement pilote

La saisie du recensement pilote s'est déroulée en 25 jours (du 29 octobre au 23 novembre 2001). Le point de l'exécution comprend : l'organisation de la saisie et les problèmes rencontrés.

Organisation de la saisie

La saisie du recensement pilote qui s'est déroulée du 29 Octobre au 29 Novembre 2001 a mobilisé 3 agents pendant 15 jours avant que 5 autres agents ne viennent renforcer l'équipe pendant 5 jours. Au total, 7 postes de saisie ont été utilisés pour respecter les échéances fixées. Le logiciel utilisé est le CSPRO/ IMPS version 2.2 Bêta. La moyenne des caractères saisis par agent est de 5277 caractère par jour soit un rendement de 1,5 ZD par jour.

La saisie est effectuée par questionnaire, par zone de dénombrement et par commune, c'est-à-dire que le questionnaire, la zone de dénombrement ou la commune de dénombrement sont obligatoirement saisis par un seul et même agent et sur le même poste de saisie. Ainsi, on obtient un fichier de données par commune.

L'atelier de saisie est ravitaillé par un (1) archiviste qui prend soin d'enregistrer les mouvements des questionnaires selon les dates de sortie et d'entrée.

3.2.8. Problèmes rencontrés

- La saisie ne s'est pas déroulée sans difficultés. En dehors des problèmes administratifs, il faut souligner les difficultés liées à la qualité du codage et au non respect des prévisions techniques. Le non respect du nombre d'agents prévu n'a pas permis d'atteindre les prévisions. Cette situation a été bénéfique pour l'évaluation des besoins en personnel pour la saisie du dénombrement général.

- L'opération de saisie a offert des éléments techniques d'appréciation pour pallier les insuffisances tant au niveau de l'organisation, du programme de saisie qu'au niveau de la qualification des agents qui doivent être commis à cette tâche. Elle a en outre montré que la cadence d'enregistrements par jour par agent dans les conditions normales peut être largement atteinte. C'est sur cette base qu'on a évalué la saisie avec une faible marge d'erreur des données du dénombrement général.

- Les conditions de travail étaient peu favorables pour un meilleur rendement : climatisation défectueuse, chaises et tables de saisie non adaptées, règles de lecture transparentes non appropriées, coupure fréquente de courant électrique pour défaut d'onduleurs.

- Le logiciel CSPRO/IMPS version Bêta 2.2 utilisé pour réaliser le masque de saisie est un nouveau produit dont l'amélioration de la performance est toujours en cours par le bureau of census des Etats Unis. Cette version présente quelques insuffisances : i) absence de bip sonores pour signaler les erreurs de frappes des agents de saisie ; ii) CSPRO charge pour le type d'enregistrement population tous les individus du ménage, ce chargement prend du temps si l'effectif du ménage est élevé.

3.2.9. Tabulation

La tabulation a été réalisée à l'aide du logiciel CSPRO/IMPS Selon le plan élaboré, on y trouve les tableaux relatifs à l'âge, au sexe, au type de handicap, à la religion, au lien de parenté, au statut d'occupation, à la suivie des parents.

3.2.10. Résultats généraux

Le recensement pilote a permis d'avoir les résultats généraux suivants :

Population et ménages recensés

Départements	Population recensée	Nombre de ménages recensés	Taille moyenne des ménages
Alibori	2133	298	7,1
Atacora	4034	783	5,2
Atlantique	3845	545	7,1
Borgou	4158	449	9,3
Collines	2279	430	9,9
Couffo	828	120	6,9
Donga	-	-	-
Littoral	3081	687	4,5
Mono	1777	287	6,2
Ouémé	3063	649	4,7
Plateau	1555	245	6,3
Zou	2543	429	5,9
Non déclaré	4	-	-
Ensemble Bénin	29300	4942	5,9

3.2.11. Evaluation des données du Recensement pilote

Données individuelles

Sexe

La variable sexe n'a pas été renseignée pour 1,1% de la population. La structure de la population dénombrée selon le sexe indique 49,6% d'hommes et 50,4% de femmes.

Age

L'examen de la distribution de la population dénombrée au recensement pilote a permis de constater que 349 personnes n'ont pas déclaré leur âge, soit 1,2% des personnes dénombrées.

Si la plupart des personnes interviewées ont déclaré leur âge, il convient de signaler que la pyramide des âges montre un certain nombre d'irrégularités liées aux erreurs de déclaration. Ces erreurs sont essentiellement dues à l'inexistence de l'état civil dans notre pays. L'erreur la plus répandue est la préférence pour les âges terminés par 0 et 5. Il faut cependant remarquer que l'âge 3 ans a été particulièrement attractif dans le groupe d'âges jeunes. D'une manière générale, les attractions des âges sont plus remarquables du côté des femmes que de celui des hommes. Cette remarque a permis de donner des instructions plus rigoureuses en matière de détermination des âges lors des séances de formations

Religion

Les grandes tendances observées par ailleurs au niveau des religions pratiquées au Bénin se conservent. Ainsi, catholique représente 30,1%, islam 27,1%, vodoun 12,7%, et les christianisme célestes 7,3%.

Type de handicap

De l'analyse, il ressort que la population des handicapés représente 2,8% de la population recensée contre 1,8% au recensement pilote de 1991.

Occupation

Il a été démontré 693 personnes dépourvues d'occupation, n'exerçant aucune activité et n'étant pas à la recherche d'un emploi. Elle représente 2,4% de la population recensée.

Survie des parents

Selon l'analyse, le père n'est présent dans le ménage que pour 30% des personnes contre 27,9% pour la mère.

Environnement

Les données recueillies au recensement pilote confirment les appréhensions. En effet, pour 265 décès, 137 ont été enterrés à domicile (51,7%) contre 100 décès au cimetière (37,7%).

3.2.12. Recommandations

1. Archivage des questionnaires : Vu le volume des documents attendus, il est recommandé d'engager dès à présent une réflexion sur la salle et les meubles de rangement.
2. Tableau récapitulatif : il est recommandé qu'un accent particulier soit mis sur ce tableau par les formateurs pendant la période de formation du dénombrement général.
3. Noyau familial : Au moment du dénombrement, les formateurs doivent s'appesantir sur le concept de chef de ménage pour le distinguer du chef de famille sur les différentes filiations qui interviennent dans la détermination du noyau.
4. Lieu de naissance et de résidence antérieure : les trois cases collées des colonnes 7 et 13 doivent être scindées en deux : une case de deux positions pour le département et une case d'une position pour la commune.
5. En l'absence du calendrier historique qui pourrait aider à la détermination de cette importante variable qu'est l'âge, les formateurs devront une fois encore s'investir dans la communication avec les agents qui seront formés afin que cette variable soit cernée au mieux.
6. Il est vivement souhaité que les cadres impliqués dans l'élaboration des documents de base soient fortement impliqués dans toutes les phases de l'opération depuis la formation des agents jusqu'au traitement. Mais un accent particulier doit être mis sur la phase de supervision et de contrôle des agents sur le terrain si l'on veut améliorer la qualité des données par rapport à celles recueillies en 1992.

3.3. L'enquête post-censitaire pilote

Il existe plusieurs méthodes pour l'évaluation d'un Recensement Général de la Population et de l'Habitation parmi lesquelles l'analyse démographique, la comparaison avec des sources administratives ou avec d'autres recensements et enquêtes, les enquêtes par interview parmi lesquelles l'enquête post-censitaire demeure la plus importante.

3.3.1. Objectifs et méthodologie

L'enquête post-censitaire s'est effectuée du 17 Octobre au 1^{er} Novembre 2001. Débutée un (1) mois après le recensement pilote, elle a permis d'éviter les effets de mémoire et de migrations et ainsi une meilleure appréciation de l'opération en s'intéressant essentiellement à la mesure de la couverture (l'exhaustivité) du dénombrement et la qualité des informations collectées. L'enquête permet également d'identifier les sources d'erreurs, d'aider à l'interprétation des résultats, d'ajuster éventuellement les résultats du recensement et d'améliorer la préparation des futures opérations de collecte (recensements et enquêtes).

Deux (2) ZD ont été choisies pour l'EPC sur les 35 ZD du Recensement Pilote : la ZD 030 dans le 4^{ème} Arrondissement (Cadjèhoun) dans le Littoral et la ZD 060 dans l'Arrondissement de Djigbé dans la Commune de Zè dans l'Atlantique. Deux enquêteurs ont été sélectionnés et formés parmi les meilleurs agents du recensement pilote.

La procédure retenue identifie toutes les personnes résidant dans le ménage au moment de l'EPC et celles qui étaient membres du ménage pendant le recensement. Les personnes sont classées en non-migrants (personnes qui étaient résidentes au recensement et qui le sont toujours à l'EPC), en arrivants (personnes résidentes au moment de l'EPC et qui ne l'étaient donc pas au recensement ; ce sont donc des personnes devenues membres du ménage après le recensement), en partants (personnes qui étaient membres du ménage au recensement mais qui ont quitté le ménage après le recensement soit par décès, soit par départ entraînant un changement de résidence). Seuls les non migrants et les partants sont appariés pour permettre l'estimation du total des personnes appariées et partant le degré de couverture du recensement.

Le questionnaire retenu comprend les principaux sujets suivants : les caractéristiques de localisation, les caractéristiques individuelles des résidents à la date de l'EPC, les caractéristiques individuelles des résidents ayant quitté le ménage après le recensement et la conciliation des personnes résidentes dénombrées au recensement mais pas à l'enquête post censitaire.

3.3.2. Exploitation des données

La méthode utilisée dans le cadre de l'exploitation des données est l'appariement réalisé en trois étapes : appariement des zones de dénombrement, appariement des ménages, appariement individu par individu.

Le résultat de la confrontation des données des zones de dénombrement de l'enquête (EPC-pilote) et du recensement est résumé dans le tableau ci-dessous.

Nombre des Ménages Appariés EPC-Recensement pilote et Nombre de Ménages Non Appariés EPC- recensement pilote

N° de Zone de Dénombrement	Nombres de Ménages recens. pilote	Nombres de Ménages EPC	Ménages Appariés EPC-recens. pilote	Ménages Non Appariés recens. pilote	Ménages Non Appariés EPC
ZD 030	127	129	73	54	56
ZD 060	109	122	78	31	44
Ensemble	236	251	151	85	100

Les ménages appariés à l'EPC- RECENSEMENT PILIOTE représente 64% des ménages recensés ou 60% des ménages EPC.

Le taux de couverture du recensement (W) est déterminé par « le rapport du nombre de cas appariés (collationnés) à la population résidente de l'enquête». Pour l'estimation de la couverture, seuls les non-migrants collationnés et les arrivants collationnés (estimés) constituent l'ensemble des personnes collationnées.

$$\text{Taux de couverture} = \frac{\text{Population appariée}}{\text{Population résidente à l' EPC}}$$

A l'aide de la formule ci-dessous, le taux de couverture (W) est égale à 0,48%.

La population totale corrigée est le résultat du produit de la population recensée par l'inverse du taux de couverture. Elle est donnée par la formule : $\text{Population recensée} \times 1/W$. Cette population corrigée est de 2133 habitants.

Le taux d'omission est mesuré par « le rapport de la population omise à l'effectif de la population de l'EPC ». Ce taux calculé à partir de la formule ci-dessous est de 0,52%.

$$\text{Taux d'omission} = \frac{\text{Population omise}}{\text{Population EPC}}$$

L'erreur de contenu est estimé pour quatre variables démographiques : sexe, groupes d'âge, lien de parenté et situation matrimoniale.

Le taux d'écart brut (TEB) est calculé pour chaque variable. C'est le nombre de disparités entre les réponses du recensement et celles de l'EPC par rapport au nombre total de personnes appariées. Ce taux est très faible pour le sexe (5,02%) et le groupe d'âge (6,02%).

Le taux de concordance est le complément du taux d'écart brut à l'unité. Un taux de concordance faible indique un degré de variabilité élevé et vice-versa. Cet indicateur avoisine 95% pour le sexe (94,98%) et le lien de parenté (93,98%).

L'indice agrégé d'incohérence est le nombre relatif de cas pour lesquels les réponses ont varié entre le recensement et l'EPC. Ce taux avoisine 25% pour le groupe d'âge et la situation

matrimoniale (respectivement 22,52% et 25%). Ces résultats témoignent le manque de cohérence entre les résultats du recensement pilote et ceux de l'EPC .

Rubriques	Sexe	Groupe d'âge	Lien de parenté	Situation matrimoniale
Taux d'écart brut (TEB) (%)	5,02	18,47	6,02	17,47
Taux de concordance (%)	94,98	81,53	93,98	82,53
Indice agrégé d'incohérence (%)	9,62	22,52	8,61	25,00

3.3.3. Difficultés et leçons tirées

Le faible taux de couverture remarqué s'explique par un défaut de sensibilisation et le non appariement correcte des ZD du recensement à celles de l'EPC.

Ces difficultés amènent à suggérer certaines dispositions à prendre pour le bon déroulement de l'EPC censitaire :

- Délimiter correctement les ZD ;
- Procéder à un appariement correct de l'espace de l'enquête à l'installation des agents recenseurs et des agents de l'EPC ;
- Procéder à un appariement au bureau s'étendant aux ZD adjacentes ;
- Suivre correctement la collecte lors du RGPH3 et de l'EPC ;
- Budgétiser les visites de contrôles comme partie intégrante de l'EPC ;
- Assurer un bon contrôle de l'appariement au bureau ;
- Saisir le Nom du Chef
- de Ménage au Recensement sur le questionnaire de l'EPC.

3.4. Synthèse des opérations préliminaires

Cette synthèse est résumée dans le rapport de l'atelier tenue à Akassato tenue. Elle concerne les leçons tirées des opérations préliminaires. A l'issu du point des opérations préliminaires, plus recommandations ont été faites don't notamment:

1) Pour le financement : afin que le dénombrement général puisse être réalisé en février 2002, le bouclage du financement est un obstacle majeur qu'il faut surmonter avant fin Décembre 2001. Il est alors urgent de mener les actions en direction du Gouvernement et des partenaires au développement. Ce faisant, il a été suggéré ce qui suit :

i) Elaborer un document détaillé du budget afin de mettre en exergue ce qui a été pris en charge par les partenaires au développement et la partie qui pourrait être affectée au Budget National. Pour ce faire, il faut inventorier les activités prioritaires et y mettre les coûts afférents pour faciliter les discussions avec les partenaires au développement ;

ii) Etudier la stratégie efficace d'application des recommandations contenues dans le relevé de la dernière communication en conseil des ministres en concertation avec le Ministère des Finances et de l'Economie et plus spécifiquement avec la Direction Général du Budget. Ainsi, il faudrait intensifier les discussions avec les cadres du Ministère des Finances (le Directeur Générale du Budget) en tenant compte de la promesse ferme des partenaires au Développement.

2) Pour la cartographie censitaire : Suivre rigoureusement la productivité quotidienne des agents au bureau afin que les travaux puissent s'achever dans le délai.

3) Pour la sensibilisation :

- Accélérer l'installation de tous les comités de sensibilisation avant le démarrage du dénombrement général ;
- Présenter le recensement au Gouvernement, ses exigences et les attentes des différents départements ministériels ;
- Faire un plaidoyer sur le Recensement auprès des membres de l'Assemblée Nationale ;
- pendant la sensibilisation, expliquer le contenu du questionnaire à la population.
- Redynamiser les activités du CNR et de ses sous-comités ;
- Sensibiliser les Directeurs de Cabinet ou/et les Secrétaires Généraux des Ministères sur le troisième Recensement ;
- Etudier dans quelle mesure utiliser les élèves et les enseignants comme vecteur de sensibilisation.

4) Pour le recensement pilote

- a) Respecter la stratégie mise en place pour le dénombrement général notamment l'aspect organisationnel du suivi de la collecte ;
- b) Tenir compte du profil du personnel du terrain prévu dans le plan de formation ;
- c) Veiller au contrôle de la qualité du questionnaire sur le terrain ;
- d) Veiller à la lisibilité des cartes, résultats des travaux cartographiques ;
- e) Prendre en compte le contrôle au bureau afin d'éliminer certaines omissions.
- f) Procéder au recrutement d'un nombre suffisant d'Agents Recenseurs afin de pallier à des démissions éventuelles.

5) Pour l'Enquête post-censitaire pilote

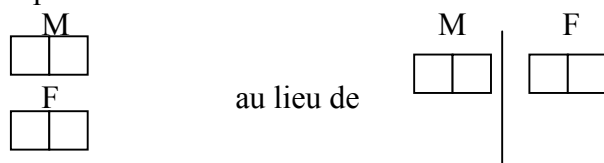
- Préparer l'Enquête Post-Censitaire en même temps que le Recensement ;
- Délimiter correctement les ZD ;
- Procéder à l'appariement correct de l'espace de l'enquête à l'installation des Agents Recenseurs et des Agents de l'E.P.C. ;
- Procéder à un appariement au bureau s'étendant aux zones adjacentes ;
- Suivre correctement la collecte lors du RGPH3 et de l'EPC ;
- Actualiser le budget en tenant compte des visites de conciliations comme partie intégrante de l'E.P.C. ;
- Assurer un bon contrôle de l'appariement au bureau ;
- Saisir le nom du chef de ménage au Recensement sur le questionnaire de l'E.P.C.

A l'issue des discussions des amendements ont été apportées au Questionnaire Ménage et les manuels des Agents Recenseurs.

AMENDEMENTS SUR LE QUESTIONNAIRE MENAGE

Au niveau du format

1. Réduction du format en jouant sur la taille des caractères d'impression tout en gardant la lisibilité du questionnaire.
2. Réduire par exemple les colonnes 24 à 29 de la manière suivante :



Au niveau du contenu

1. Première page ;
 - Insertion du **logo de l'INSAE et du RGPH3** à la première page du Questionnaire Ménage ;
 - Ajout de **l'année 2002** du recensement au titre ;
 - Comme il est envisagé de relier les informations collectées dans le Questionnaire Ménage à celles relevées lors des travaux de cartographie, il est retenu de **compléter deux grilles en face de localité ou hameau et que cette variable soit codifiée et saisie** ;
 - Dans le premier encadré (LOCALISATION), l'Agent Recenseur laissera à blanc les grilles réservées pour les codes des variables suivantes : 1-Département ; 2-Commune ; 3-Arrondissement ; 5-Village ou Quartier de ville et 6-Localité ou Hameau. **Cette tâche revient aux agents de la codification au bureau** ;
 - Dans le premier encadré (LOCALISATION), la variable n°11- **Numéro de ligne du répondant est supprimée** ;
 - Tableau récapitulatif : Au lieu de TOTAL RESIDENTS écrire : **RESIDENTS PRESENTS PLUS ABSENTS**, et insérer une colonne pouvant donner le total des recensés : **TOTAL RECENSE** ;
 - Au niveau du visa de l'agent recenseur, essayer d'être plus explicite dans le manuel de l'Agent Recenseur en faisant comprendre qu'il s'agit de la **"Date du dernier passage dans le ménage"**.
 - Permuter la place de l'agent de saisie et agent vérifieur
 - Au cours de la formation pour le Dénombrement Général, mettre l'accent sur le remplissage correcte de l'exploitation agricole.
2. Deuxième et troisième page
 - Au niveau de la structure, colonne 7 et 13, inscrire **Département/Commune** au lieu de Commune/Département. Puis, séparer les deux premières grilles de la troisième.
 - Au niveau des colonnes 16 à 23, écrire **Résidents de 3 ans et plus ; Résidents de 6 ans et plus et Résidents de 10 ans et plus**.
 - Colonne 24 à 29, prendre l'âge minimum à 10 ans. Ainsi, écrire **Femmes résidentes de 10 ans et plus**.
 - Colonne 3 : Lien de parenté ; prolonger la ligne directe pour concerner la colonne relative au noyau ;
 - Colonne 3 : Lien de parenté ; essayer d'être plus explicite dans le manuel les différentes modalités du lien de parenté et plus spécifiquement sur **"Enfant confié ou placé"**. Une proposition concrète a été faite et sera versée au manuel. Il s'agit de : Un enfant confié ou placé est un enfant placé par ses parents ou des tiers (tuteur, intermédiaire ...), chez d'autres parents ou personnes étrangères à la famille et pris en charge. Il est généralement placé à

partir de 6 ans (ou moins). Le placement obéit à des modalités variées. Il peut s'agir d'une transaction (remise de l'enfant) qui n'implique pas nécessairement un paiement au moment de la remise. L'existence d'un intérêt économique pour l'une ou l'autre partie (pas de moyens pour les parents d'entretenir l'enfant, recherche d'un meilleur avenir "placement éducatif, ou placement-vente contre une somme forfaitaire versée, ou placement rémunéré où des émoluments sont versés périodiquement à l'enfant ou à ses ayant-droits, remboursement/contrepartie d'une dette contractée" placement-gage ou placement-garantie, placement de reconnaissance pour exprimer à la famille d'accueil une gratitude ; placement ou du côté du ménage qui accueille l'enfant, l'exploitation de l'enfant ou sa mise au travail, services domestiques (ou autres).

- Colonne 3 : Lien de parenté ; mettre "Autres parents" juste avant "Sans lien".
- Colonne 3 : Lien de parenté ; chercher à harmoniser les modalités avec celles de l'EDSB-II.
- Colonne 10 : Type de Handicap chercher la définition de chaque modalité de handicapé tout en attirant l'attention des agents sur AUTRE HANDICAP.
- Colonne 16 : Alphabétisation ; essayer de conformer les modalités à la définition de l'UNESCO (Être alphabétisé, c'est savoir lire, écrire et comprendre une langue). Essayer d'explicitier dans le manuel le biais que pourrait engendrer la compréhension d'une langue.
- Colonne 16 : Alphabétisation ; limiter l'âge minimum à 6 ans. Ainsi, cette colonne 16 concerne les **Résidents de 6 ans et plus**.
- Colonne 18 : Dernière classe suivie : dans le manuel essayer de distinguer l'enseignement général de l'enseignement technique/professionnel.
- Colonne 19 : Occupation : il s'agit plutôt du **Statut d'Occupation**.
- Colonne 19 : Occupation : remplacer la modalité **Oisif par AUTRES INACTIFS**.
- Colonne 20 : Profession exercée ; il s'agit plutôt de la **Profession Actuelle**. Colonne 20 : Profession exercée Cette question est posée aux actifs sauf les retraités. Il est retenu que cette question ne doit plus être posée aux **RETRAITES** ;
- Colonne 22 : Branche d'activité ; il serait intéressant d'utiliser la nomenclature de pays membres d'AFRISTAT. On attend les propositions concrètes sur la classification

3. Quatrième page

- Colonne 36 : Age au décès ; insister dans le manuel sur la période de référence.
- Colonne 37 : Lieu d'enterrement ; insister dans le manuel qu'il s'agit d'un domicile habité, et mettre devant la modalité domicile (habité).
- Colonne 39 à 41 : Mortalité maternelle ; l'âge minimum est de 10 ans. Ainsi, il s'agit de la Mortalité maternelle des femmes de 10 ans à 55 ans. Il faut toujours insister dans le manuel sur la façon dont il faut poser ces questions.
- Colonne 39 : la question a été reformulé de la manière suivante : **Était-elle décédée des problèmes liés à la grossesse ?**
- Colonne 41 : la question a été reformulé de la manière suivante : **Était-elle décédée des suites de l'accouchement dans les 42 jours ?**
- Colonne 39 à 41 : Mortalité maternelle ; Au cas où ces questions seront très longues, il suffira de mettre en facteur : Était-elle décédée : Colonne 39 : de problèmes de grossesse ; Colonne 40 : de complication d'accouchement ; colonne 41 : dans les 42 jours des suites de l'accouchement.
- Colonne 51 et 52 : Harmoniser ces modalités avec celles de l'EDSB-II.

- Colonne 51 : Retenir **Approvisionnement en eau de boisson** au lieu de Approvisionnement en eau.
- Colonne 51 : Approvisionnement en eau ; éclater la modalité Eau courante SBEE en deux modalités suivante :
 - Eau courante SBEE à la maison
 - Eau courante SBEE ailleurs.
- Colonne 52 : Mode d'aisance du ménage : Une proposition a été faite . Il s'agit de :
 - Fosses/latrines
 - Latrines à fosse ventilée
 - Latrines à fosse non ventilée
 - Toilette à chasse
 - Réseau d'égout
 - Latrines suspendues/sur pilotis
 - Latrines à tinette
 - Pas de toilette/dans la nature.

IV. DENOMBREMENT GENERAL

C'est le comptage exhaustif de la population et la saisie de ses caractéristiques. En tant que tel, il a couvert toute l'étendue du territoire national. L'opération consiste à passer de ménage à ménage pour recenser, à l'aide du questionnaire et par interview directe toutes les personnes qui vivent habituellement, qu'elles soient présentes ou non au moment du passage de l'enquêteur et les visiteurs ayant passé la nuit précédant le passage de l'enquêteur et saisira également sur le même questionnaire les caractéristiques des émigrants et celles du logement qui abrite le ménage. Cette collecte a duré 15 jours (du 15 février au 1er mars 2002).

Le plan d'exécution du dénombrement général comprend les grandes actions suivantes :

- la révision des documents techniques ;
- la sensibilisation ;
- l'acquisition et la répartition du matériel de terrain ;
- la formation du personnel de terrain ;
- le dénombrement proprement dit ;
- le paquetage des questionnaires.

4.1. Révision des documents techniques

Il s'agit de procéder aux corrections nécessaires des documents en fonction des réalités de terrain révélées par le recensement pilote notamment en ce qui concerne les variables à saisir, la manière dont les questions seront posées et perçues par la population.

4.2 . Sensibilisation

Le succès d'un recensement général de la population dépend de celui de la sensibilisation de la population. A cet effet et à l'instar du recensement de 1992, le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de février 2002 a connu le lancement officiel de sa campagne de sensibilisation le 4 octobre 2001 qui a été sous tendu par un plan de sensibilisation. Ce plan décrit toute la stratégie à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif au cours des différentes étapes de l'opération et les cibles. Mais la mise en œuvre de cette stratégie s'est heurtée à quelques difficultés. Les grandes lignes de la stratégie, les structures mises en place, les cibles et les

différentes actions menées, les supports et canaux de communication utilisés et les difficultés rencontrées se trouvent en annexe du présent rapport.

Pour atteindre ces objectifs, il a été mis sur pied au sein du Comité National du Recensement, un sous comité chargé de la communication dans le cadre des activités relatives à la sensibilisation. Ce sous comité a pour rôle d'appuyer la cellule de sensibilisation des comités départementaux du recensement composés de 34 membres et des comités locaux du recensement au niveau de chaque commune (20 membres). Ces comités locaux étaient au nombre de 77 (les 77 communes que comptent le Bénin). L'installation officielle des Comités Départementaux du Recensement (CDR) s'est déroulée du 25 novembre au 4 décembre 2001 (ces Comités Départementaux avaient été préalablement créés par des Arrêtés Préfectoraux). Ils sont présidés par les préfets et les maires.

4.2.1. Supports et canaux de communication

Supports

Un document de sensibilisation présentant les objectifs de l'opération et ses différentes étapes a servi à sensibiliser les autorités politico-administratives et les différents comités. Un télé film en français et en langues nationales (fon) a servi pour la transmission des messages. Des spots publicitaires traduits en français et dans les six principales langues nationales (Fon, Yoruba, Bariba, Dendi, Mina, Ditammari) suivis de la fabrication de 13 500 tee-shirts imprimés au logo du recensement, d'une centaine de banderoles, de 24 panneaux géants, de 10 000 affiches publicitaires portant des messages en français et en langues nationales et 40 000 sachets en plastic réalisés au logo du recensement et de l'INSAE. Un jeu concours à la radio nationale et les stations des radios rurales a été organisé.

Canaux de communication

Divers canaux de communication ont été utilisés. Il s'agit notamment de la radio et de la télévision. Hormis la radio et la télévision nationales utilisées dans chaque département, deux stations radios qui couvrent l'ensemble du département ont servi à diffuser les communiqués, les messages publicitaires et à réaliser le jeu concours. Des crieurs publics de chaque village et quartier de ville, ont aidé les autorités locales à faire passer les messages aux populations. Les lieux de culte ont servi également à faire passer l'information à l'approche du dénombrement général.

Toutes ces actions de sensibilisation ne se sont pas déroulées sans difficultés.

4.2.2. Difficultés Rencontrées

Les difficultés rencontrées au niveau de la sensibilisation ont trait non seulement au financement de cette activité mais également au comportement de certains acteurs, notamment les réticences de certaines autorités locales (les Maires et les Chefs de quartier) et qui ont estimé qu'ils étaient très peu motivés.

Difficultés financières

Les difficultés financières de l'opération ont eu de répercussion sur la sensibilisation des populations. Ces difficultés ont conduit à la réduction des actions de sensibilisation prévues. A

titre d'exemple, les grands panneaux publicitaires des Multi Médias préalablement retenus dans le plan de sensibilisation n'ont pu être réalisés, les seuls panneaux disponibles sont ceux qui ont été confectionnés par des artistes dessinateurs.

Toutes ces difficultés financières sont à l'origine des réticences de certains acteurs à accomplir la mission qui leur a été confiée.

Réticences des autorités locales et des populations

- *Réticences des autorités locales*

Elles concernent le refus de certains Maires et Chefs de quartiers, notamment ceux vivant dans les villes à poursuivre la sensibilisation de la population pour des motifs financiers. A Cotonou, par exemple, ce problème n'a été résolu qu'après le paiement à ces autorités locales d'un complément aux indemnités qui leur avaient été allouées (On est passé de 3000 à 6000 F.CFA pour les chefs quartier et de 6 000 à 10 000 FCFA).

- *Réticences des populations*

Il a été constaté le refus de certaines personnes à se faire recenser dans leur localité de résidence préférant le faire dans leur localité d'origine. Le refus catégorique de quelques populations à se laisser recenser, prétextant que depuis le dernier recensement de 1992, leur condition de vie ne s'est pas améliorée du fait d'une mauvaise exploitation des données recueillies. Les réticences proviennent aussi du retard dans la sensibilisation de proximité des populations et du mécontentement des animateurs des radios locales qui ont souhaité percevoir des indemnités.

4.3. L'acquisition et la répartition du matériel de terrain

La Directrice administrative et financière, qui est en même temps le régisseur du projet recensement de l'INSAE en collaboration avec la direction technique (DED) a pris les dispositions nécessaires pour assurer une bonne planification de l'acquisition et de la répartition du matériel de terrain.

Le matériel de terrain [questionnaire, bordereau des bâtiments et des ménages, les manuels (d'instruction d'agents recenseurs, des chefs d'équipe, des contrôleurs) les fiches récapitulatives (des chefs d'équipe, du contrôleurs et du superviseurs), la craie blanche, les bics (bleu, noir, rouge et vert), les chemises à sangle, les rouleaux de corde, les cartes de ménage, les cahiers de formation, les rames de papier etc..] a été commandé selon la procédure d'appel d'offre par lot de matériel. Ce système de lot a permis de confier les questionnaires et les bordereaux à plusieurs imprimeurs de la place.

4.4. La formation du personnel de terrain

La formation des agents du dénombrement a occupé une place importante dans la réalisation du troisième recensement. La qualité des résultats en dépend largement.

A cet effet, trois niveaux de formation ont été observés à savoir la formation des formateurs, la formation des contrôleurs et la formation des chefs d'équipe et des agents recenseurs. Cette

formation s'est déroulée en cascade et toute l'équipe des formateurs était présente à toute les rencontres de formation.

4.4.1. Formation des formateurs

C'est le premier niveau de la formation qui a duré cinq (5) jours (du 7 au 11 Janvier 2002). Elle a eu lieu au sein de l'INSAE à Cotonou et a concerné trente et un (31) personnes dont douze (12) cadres des directions départementales du Plan, de la Prospective et du Développement (DDPPD) et de dix neuf cadres de l'INSAE. Cette formation a été assurée par huit cadres de la Direction des Etudes Démographiques de l'INSAE impliqués dans les travaux du recensement de la population et avait pour objectif la maîtrise des documents de base dont le questionnaire et le manuel de l'Agent recenseur, le bordereau de bâtiment et de ménage, les manuels du chef d'équipe, du contrôleur, du formateur et du superviseur, la carte de l'Agent Recenseur et du Chef d'Equipe (cartes des ZD). Elle est faite sous la forme de cours magistraux suivis de discussions, de simulations en salle en français et en langues nationales et sur le terrain. Des dispositions ont été prises pour que, les cadres des DDPPD dès la fin de la formation, organisent le test de pré sélection des contrôleurs le dimanche 13 janvier 2002. Notons que ces formateurs sont par la suite des superviseurs départementaux, centraux et coordinateurs.

4.4.2. Formation des contrôleurs

Cete formation a duré 15 jours et a regroupé deux cent soixante quatre (264) personnes à raison de 2 ou 3 contrôleurs par sous-préfecture ou circonscription urbaine à l'exception de Cotonou (18 contrôleurs) et de Porto-Novo (9 contrôleurs). Elle a eu lieu au chef lieu de chaque département du 21 au 27 janvier 2002, a été assurée par les superviseurs départementaux, nationaux et coordonnateurs et a pour objectif la maîtrise par les contrôleurs du questionnaire, du manuel de l'Agent recenseur, du bordereau des bâtiments et de ménages, des manuels du chef d'équipe et du contrôleur et des cartes de l'Agent Recenseur et du Chef d'Equipe (cartes de secteur de dénombrement et des ZD). Elle s'est effectuée sous forme de cours magistraux suivis de simulations en salle et sur le terrain. A la fin de la formation, deux cent cinquante deux (252) contrôleurs ont été retenus. Ces contrôleurs avaient au moins le baccalauréat ou un diplôme équivalent, l'habitude des enquêtes et un moyen de déplacement (une moto). Sous la supervision des maires et des superviseurs centraux, les contrôleurs retenus ont été installés dans les mairie et arrondissements pour les dispositions nécessaires (prises de contact avec les autorités politico administratives, acquisition de salle de formation adéquate, tables et bancs, tableaux) au démarrage et bon déroulement de la formation des agents recenseurs et des chefs d'équipe.

4.4.3. Formation des Chefs d'Equipe et des Agents Recenseurs

La formation de ces dernières catégories d'agent de terrain a eu lieu aux chefs lieux des sous-préfectures ou circonscriptions urbaines durant 15 jours (29 janvier au 12 février 2002). Pour les communes à statut particulier comme Cotonou et Porto-Novo, elle s'est déroulée au niveau des arrondissements et a été assurée par les contrôleurs. Cette formation avait pour objectif la maîtrise des manuels de l'Agent recenseur et du chef d'équipe, du bordereau des bâtiments et des ménages, des cartes de ZD et de secteurs de dénombrement.

Les personnes formées étaient au nombre de 9017 (à raison de 7352 agents recenseurs, 171 réservistes et 1494 chefs d'équipes), recrutées à leur lieu de résidence. Elles avaient au moins le niveau du BEPC ou équivalent et étaient libres de tout engagement pour la période du recensement.

A la fin de la formation, les 12 et 13 février 2002, les contrôleurs ont installé les chefs d'équipe dans leurs secteurs de dénombrement et ces derniers à leur tour ont installés les agents recenseurs dans leur ZD pour la prise de contact avec les autorités locales, la reconnaissance de la zone de travail et le dénombrement général.

Tout ce travail ne s'est pas effectué sans difficultés.

4.4.4. Difficultés rencontrées au cours des formations

4.4.4.1. *Au cours de la formation des formateurs*

Pour mieux faire assimiler certains concepts aux agents de terrain, la plupart des documents techniques ont connu des amendements qui ont été prises en compte par les participants.

4.4.4.2. *Au cours de la formation des contrôleurs*

Les agents sous contrat et permanents de l'Etat n'ont pas pu présenter un document de mise en disponibilité. Leur remplacement a perturbé le déroulement de la formation. Par ailleurs, le nombre de deux (2) réservistes prévu étant très insuffisant, l'initiative de recruter des personnes bénévoles pour suivre la formation a été d'un grand secours lors de la démission de certains contrôleurs.

4.4.4.3. *Au cours de la formation des agents recenseurs et chefs d'équipe*

Les agents sous contrat ou permanents de l'Etat notamment les enseignants qui ont abandonné les élèves pour prendre part au recensement ont été rapidement identifiés et rappelés à l'ordre par les responsables de la Circonscription Scolaire puis remplacés. Il en est de même pour les élèves.

Le nombre de deux (2) réservistes prévu par Commune, à l'exception de Cotonou, étant très insuffisant, l'initiative d'accepter des personnes bénévoles pour suivre la formation a été d'un grand secours lors de la démission de certains agents recenseurs.

La faiblesse du niveau d'instruction de certains agents recenseurs recrutés a été la plus grande difficulté de cette formation. Mais la multiplication d'exercices pratiques et des devoirs de maison ont permis de résoudre ce problème.

Au cours de cette formation, on a connu une mobilité des agents recenseurs surtout dans la première semaine. Ce problème a été résolu grâce à la vigilance des autorités politico-administratives et des superviseurs.

Les salles de formation, contre toute attente, n'étaient pas fournies gratuitement par certaines autorités locales. Ces salles ont été louées. Par ailleurs, les salles de formation non louées n'étaient pas bien équipées et l'équipe de supervision était obligée de louer des chaises.

Les bics fournis aux agents recenseurs n'écrivaient pas et chaque agent était obligé de s'acheter son bic.

Les agents recenseurs ont fait remarqué que le montant pour les frais de formation sont faibles et souhaitent qu'à l'avenir ces montants soient revus à la hausse.

4.5. Dénombrement proprement dit

4.5.1. Exécution

Le recensement général de la population est un comptage exhaustif, sans omission et sans double compte de la population et de ses caractéristiques. En tant que tel, il a couvert toute l'étendue du territoire national, c'est-à-dire tous les villages et tous les quartiers de ville du Bénin.

L'opération a consisté à passer de ménage en ménage pour recenser, à l'aide d'un questionnaire confectionné à cet effet et par interview directe, toutes les personnes qui y vivent habituellement, qu'elles soient présentes ou non au moment du passage de l'agent recenseur et les visiteurs ayant passé dans le ménage la nuit précédant le passage de l'agent recenseur. En d'autres termes, il s'agissait pour chaque agent recenseur de se présenter dans chaque ménage, de poser des questions au chef de ménage et à tous les membres capables d'y répondre et d'écrire sur le questionnaire les renseignements recueillis. La réussite de l'opération dépendait essentiellement de la manière dont l'agent recenseur a conduit son interview auprès des habitants pour obtenir des informations fiables. Il a été également saisi sur le questionnaire les caractéristiques du logement qui abrite le ménage et ses commodités.

La collecte a duré quinze (15) jours, du 15 Février au 1^{er} Mars 2002. Il faut cependant noter que dans certaines zones de dénombrement où l'estimation cartographique était largement en dessous des réalités, la collecte s'est poursuivie pendant deux jours complémentaires.

4.5.2 Difficultés rencontrées

Outre les contestations pécuniaires notées çà et là lors de la formation au niveau des agents, quelques problèmes méritent d'être soulignés :

Difficultés d'ordre matériel

L'un des problèmes survenus dans certains départements est le manque de questionnaires qui a contraint les agents à attendre le renouvellement du stock avant de poursuivre leur travail. Notons également que la qualité des bics (bic de marque renold qui ne supportent pas la poussière sur les feuilles) et de certains questionnaires (mal imprimés) a retardé les agents recenseurs.

La dotation des contrôleurs et des chefs d'équipe en carburant, répartie d'une manière uniforme, sans tenir compte de la distance à parcourir par chacun d'eux était très insuffisante pour certains. Mais ces agents défavorisés ont fait preuve d'un esprit de patriotisme pour couvrir leur secteur ou commune.

Difficultés d'ordre cartographique

Certaines localités n'étaient pas positionnées sur les cartes de ZD. Ces localités ont été prises en compte au cours du dénombrement. Il a été remarqué que pour deux ZD différentes par exemple les croquis ou les plans sont identiques et les données du pavé totalement différentes. Aussi, des no mans land ont été rattachés aux ZD limitrophes.

Difficultés d'ordre contextuel

Certaines populations des localités du Bénin situées à la frontière avec la Burkina Faso n'ont pas pu être recensées. En effet, dans l'Atacora, les habitants de Koalou I et II prétextant ne pas reconnaître l'administrataion béninoise ont refusé de se faire recenser malgré toutes les interventions des autorités politico-administratives.

Il a été noté des pertes en vies humaines de deux agents recenseurs notamment à Bembéréké et à Avrankou et d'un contrôleur du département de l'Atacora décédé dès suite d'un accident.

4.6. Résultats provisoires

Une semaine après le recensement, un dépouillement manuel a été fait à partir des tableaux récapitulatifs des effectifs recueillis sur le terrain au niveau de chaque département. Les résultats obtenus sont consignés dans le tableau ci-après.

Départemnts	Communes	Année 1992			Année 2002			Taux d'accroissement intercensitaire	Rapport de masculinité
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total		
ATACORA									
	BOUKOUMBE	28298	29898	58196	29642	30975	60617	0.41	95.7
	COBLY	18548	19834	38382	22258	24403	46661	1.97	91.2
	KEROU	21317	21174	42491	31146	30806	61952	3.84	101.1
	KOUANDE	25272	25107	50379	40175	39634	79809	4.71	101.4
	MATERI	27792	30724	58516	39755	43194	82949	3.55	92.0
	NATITINGOU	28423	28730	57153	36130	37045	73175	2.50	97.5
	PEHUNCO	17169	16664	33833	27463	27320	54783	4.94	100.5
	TANGUIETA	19688	20742	40430	26743	27207	53950	2.93	98.3
	TOUCOUNTOUNA	10266	10967	21233	14709	15324	30033	3.53	96.0
	TOTAL	196773	203840	400613	268021	275908	543929	3.11	97.1
DONGA									
	BASSILA	23290	23126	46416	37501	37163	74664	4.87	100.9
	COPARGO	17974	17691	35665	25356	25008	50364	3.51	101.4
	DJOUGOU	67563	66536	134099	91523	89652	181175	3.05	102.1
	OUAKE	16073	16442	32515	22799	22911	45710	3.46	99.5
	TOTAL	124900	123795	248695	177179	174734	351913	3.53	101.4
ALIBORI									
	BANIKOARA	51747	52291	104038	75879	75923	151802	3.85	99.9
	GOGOUNOU	25039	25006	50045	39836	40010	79846	4.78	99.6
	KANDI	36702	36436	73138	49294	48834	98128	2.98	100.9
	KARIMAMA	14577	14494	29071	19873	19874	39747	3.18	100.0
	MALANVILLE	33618	33769	67387	49615	51215	100830	4.11	96.9
	SEGBANA	16154	16117	32271	26293	25973	52266	4.94	101.2
	TOTAL	177837	178113	355950	260790	261829	522619	3.92	99.6
BORGOU									
	BEMBEREKE	30377	29432	59809	47062	47154	94216	4.65	99.8
	KALALE	31467	31338	62805	49632	49931	99563	4.72	99.4
	N'DALI	22994	22340	45334	34109	32258	66367	3.88	105.7
	NIKKI	33016	33148	66164	49827	49240	99067	4.12	101.2
	PARAKOU	52996	50581	103577	75016	73435	148451	3.66	102.2
	PERERE	13818	13317	27135	21359	21434	42793	4.66	99.7
	SINENDE	20670	20099	40769	31611	31558	63169	4.48	100.2
	TCHAOUROU	33656	32726	66382	53145	53516	106661	4.86	99.3
	TOTAL	238994	232981	471975	361761	358526	720287	4.32	100.9
ATLANTIQUE									
	ABOMEY - CALAVI	61231	65276	126507	151903	159769	311672	9.44	95.1
	ALLADA	37296	39811	77107	43712	47351	91063	1.68	92.3
	KPOMASSE	24956	25103	50059	28625	29014	57639	1.42	98.7
	OUIDAH	31129	33304	64433	37457	40175	77632	1.88	93.2
	SO - AVA	29510	29638	59148	38799	38018	76817	2.65	102.1
	TOFFO	28942	31086	60028	35540	38695	74235	2.15	91.8
	TORI - BOSSITO	18276	18891	37167	21727	22746	44473	1.81	95.5
	ZE	26500	28597	55097	34865	37590	72455	2.78	92.8
	TOTAL	257840	271706	529546	392628	413358	805986	4.29	95.0

Départemnts	Communes	Année 1992			Année 2002			Taux d'accroissement intercensitaire	Rapport de masculinité
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total		
LITTORAL									
	COTONOU	262812	274015	536827	320939	337633	658572	2.07	95.1
COLLINES									
	BANTE	23140	23559	46699	40664	42242	82906	5.91	96.3
	DASSA - ZOUME	30738	33327	64065	44830	48292	93122	3.81	92.8
	GLAZOUE	28246	31159	59405	43706	46798	90504	4.30	93.4
	OUESSE	25430	26641	52071	48911	47812	96723	6.39	102.3
	SAVALOU	34600	38041	72641	50479	54543	100894	3.34	92.5
	SAVE	22624	22779	45403	34016	33378	67394	4.03	101.9
	TOTAL	164778	175506	340284	262606	273065	535671	4.64	96.2
ZOU									
	ABOMEY	31046	35549	66595	36386	41611	77997	1.59	87.4
	BOHICON	38414	43476	81890	53299	59161	112460	3.22	90.1
	DJIDJA	26965	30403	57368	40075	43870	83945	3.88	91.3
	ZOGBODOMEY	28142	30497	58639	34456	37902	72358	2.12	90.9
	ZAGNANDO	16489	17874	34363	17967	18771	36738	0.67	95.7
	COVE	14524	16907	31431	16252	17918	34170	0.84	90.7
	ZA - KPOTA	31636	38590	70226	39230	47554	86784	2.14	82.5
	AGBANGNIZOUN	22262	25904	48166	25413	28832	54245	1.20	88.1
	QUINHI	14543	15493	30036	18582	19509	38091	2.40	95.2
	TOTAL	224021	254693	478714	281660	315128	596788	2.23	89.4
COUFFO									
	APLAHOUE	36444	41047	77491	55028	61763	116791	4.19	89.1
	DJAKOTOMEY	33276	38226	71502	45200	51217	96417	3.03	88.3
	DOGBO	30678	33044	63722	36462	40280	76742	1.88	90.5
	KLOUEKANME	32278	37187	69465	42702	50435	93137	2.98	84.7
	LALO	28906	33241	62147	36460	42449	78909	2.42	85.9
	TOVIKLIN	23389	27416	50805	27637	33271	60908	1.83	83.1
	TOTAL	184971	210161	395132	243489	279415	522904	2.84	87.1
MONO									
	ATHIEME	16366	16629	32995	19117	20134	39251	1.75	94.9
	BOPA	29958	31354	61312	33901	35991	69892	1.32	94.2
	COME	20760	21472	42232	28570	29760	58330	3.28	96.0
	GRAND - POPO	15640	17439	33079	19106	20614	39720	1.85	92.7
	HOUEYOGBE	27637	29730	57367	35804	38254	74058	2.59	93.6
	LOKOSSA	26772	27488	54260	38124	39092	77216	3.59	97.5
	TOTAL	137133	144112	281245	174622	183845	358467	2.46	95.0
PLATEAU									
	ADJA - OUERE	28395	31006	59401	38818	43143	81961	3.27	90.0
	IFANGNI	31478	35543	67021	33605	37857	71462	0.64	88.8
	KETOU	30882	32197	63079	48951	51264	100215	4.74	95.5
	POBE	26224	27957	54181	39993	42939	82932	4.35	93.1
	SAKETE	29727	34267	63994	31777	38368	70145	0.92	82.8
	TOTAL	146706	160970	307676	193144	213571	406715	2.83	90.4

Départemnts	Communes	Année 1992			Année 2002			Taux d'accroissement intercensitaire	Rapport de masculinité
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total		
OUEME									
	ADJARA	21949	24478	46427	28547	32936	61483	2.85	86.7
	ADJOHOUN	24735	26566	51301	27281	29015	56296	0.93	94.0
	AGUEGUES	10562	10771	21333	13333	13328	26661	2.25	100.0
	APRO - MISSERETE	25240	27645	52885	34409	38044	72453	3.20	90.4
	AVRANKOU	32266	36237	68503	38184	42084	80268	1.60	90.7
	BONOU	11968	12765	24733	12929	14300	27229	0.97	90.4
	DANGBO	28812	30750	59562	31712	33953	65665	0.98	93.4
	PORTO - NOVO	86491	92647	179138	105607	116284	221891	2.16	90.8
	SEME - KPODJI	31548	33468	65016	56063	60709	116772	6.03	92.3
	TOTAL	273571	295327	568898	348065	380653	728718	2.51	91.4
BENIN		2390336	2525219	4915555	3284904	3467665	6752569	3.23	94.7

V. ENQUETE POST CENSITAIRE

Organisée un mois (du 10 au 24 Avril 2002) après le dénombrement général, l'enquête post-censitaire a permis d'apprécier la qualité des données collectées et l'exhaustivité du recensement.

5.1 Méthodologie

L'Enquête Post-Censitaire (EPC) consiste en un re-dénombrement des ménages dans un échantillon stratifié et tiré à un degré de 100 ZD proportionnellement à leur taille (effectifs préliminaires de population au RGPH3). Ces dernières seront couvertes par les meilleurs agents, à l'aide d'un questionnaire très léger, différent de celui du dénombrement général. Sa réalisation permettra de connaître les personnes recensées au dénombrement général, les nouveaux venus, les personnes qui sont parties, les décédés et les naissances survenus depuis le dénombrement général. La population cible couverte par l'EPC comprend l'ensemble des membres des ménages ordinaires. Les ménages collectifs sont exclus du fait de l'hétérogénéité de leur structure, de leur instabilité et de la faiblesse de leur effectif.

Comme au dénombrement général, la méthode de collecte retenue pour l'EPC est l'interview directe de porte à porte. Cette méthode consiste à se présenter dans chaque ménage des ZD sélectionnées, à poser un ensemble de questions au Chef de Ménage ou à tous les membres capables d'y répondre et à inscrire sur le questionnaire les renseignements y afférents.

La base de sondage est constituée des ZD découpées lors de la cartographie du RGPH3. Les domaines d'étude retenus sont : Cotonou, la strate Autres Villes, la strate Rurale à Forte Croissance et la Strate Rurale à Faible Croissance. Avec cette stratification de l'espace national, il a été possible d'obtenir également les résultats selon la stratification classique en deux strates Urbaine et Rural de l'espace national. La répartition de l'échantillon est résumée dans le tableau ci-après :

Strate	Nombre de ZD	Population (Résultats Préliminaires)	Nombre de ZD échantillons
Cotonou	745	658572	20
Autres Villes	1824	1828368	30
Rural à Forte Croissance	2565	2 357 802	25
Rural à Faible Croissance	2298	1 907 827	25
Ensemble Bénin	7432	6752569	100

La collecte s'est déroulée en deux étapes : le re-dénombrement et la conciliation des données du Dénombrement Général et de l'Enquête Post-Censitaire.

La procédure d'estimation retenue identifie toutes les personnes résidant dans le ménage au moment de l'EPC et celles qui étaient membres du ménage pendant le recensement. Ces personnes sont classées en non-migrants (personnes qui étaient résidentes au recensement et qui le sont toujours à l'EPC), en arrivants (personnes résidentes au moment de l'EPC et qui ne l'étaient donc pas au recensement ; ce sont des personnes devenues membres du ménage après le recensement), en partants (personnes qui étaient membres du ménage au recensement mais qui ont quitté le ménage après le recensement soit par décès, soit par départ entraînant un changement de résidence). Seuls les non-migrants et les partants sont appariés pour permettre l'estimation du total des personnes appariées et du degré de couverture du recensement.

Le questionnaire qui a servi à l'EPC comprend quatre sections :

- 1- Caractéristiques de la localisation ;
- 2- Caractéristiques individuelles des résidents à la date de l'EPC ;
- 3- Caractéristiques individuelles des résidents ayant quitté le ménage après le recensement ;
- 4- Conciliation des personnes résidentes dénombrées au recensement mais pas à l'EPC.

Pour les besoins de l'analyse, rappelons la définition de certains concepts utilisés.

Le taux d'omission censitaire est la population omise rapportée à la population totale estimée par l'EPC.

$$\text{Taux d'omission} = \frac{\text{Population omise}}{\text{Population EPC}}$$

Le taux de couverture est le complément à l'unité du taux d'omission, soit :

$$\text{Taux de couverture} = \frac{\text{Population appariée}}{\text{Population EPC}}$$

5.2. Plan de sondage

Echantillonnage

La taille de l'échantillon dans chaque domaine d'estimation en l'occurrence la strate a été définie pour permettre un degré minimum de fiabilité au niveau de la strate. Elle est fonction de l'effectif de la population; elle dépend également du niveau souhaité de désagrégation des données pour l'analyse et des ressources disponibles. Etant donné que les erreurs d'observation affectent l'exactitude des estimations bien plus que celles de l'échantillonnage, la taille de l'échantillon a été limitée à un niveau opérationnel pour faciliter la collecte des informations et les opérations d'appariement. Ainsi, 100 ZD sont retenues au niveau national dont 30 à Cotonou, 30 pour les autres villes et 40 pour le milieu rural.

Département/Commune	Arrondissement	N° ZD	Villages et quartiers Concernés
Littoral			
Cotonou	1er Arrondissement	28	SOUROU - LERE
Cotonou	1er Arrondissement	54	FINAGNON
Cotonou	2ème Arrondissement	113	KPONDEHOU
Cotonou	3ème Arrondissement	166	FIFATIN
Cotonou	4ème Arrondissement	207	DEDOKPO
Cotonou	5ème Arrondissement	260	GBETO
Cotonou	6ème Arrondissement	287	AHOUANSORI - AGATA
Cotonou	6ème Arrondissement	334	JERICHIO
Cotonou	10ème Arrondissement	524	MIDEDJI
Cotonou	11ème Arrondissement	568	MIFONGOU
Cotonou	12ème Arrondissement	590	CADJEHOUN II
Cotonou	12ème Arrondissement	615	CADJEHOUN
Cotonou	3ème Arrondissement	187	MIDOMBO
Cotonou	12ème Arrondissement	655	FIDJROSSE KPOTA
Cotonou	13ème Arrondissement	675	AGLA
Cotonou	13ème Arrondissement	694	AHOGBOHOUE
Atlantique			
Abomey - calavi	Akassato	29	MISSESSINTO
Abomey - calavi	Godomey	157	YOLOMAHOUTO
Abomey - calavi	Togba	62	TOKAN
Abomey - Calavi	Abomey - Calavi	227	SEME
Kpomassè	Agonkanme	4	AGONKANME CENTRE, GODONOUTIN
So - ava	Houedo - aguekon	33	GBESSOU, GBEKOME(HOUEKECOME - AFINGBO)
So - ava	Ganvie ii	63	DAKOMEY
Toffo	Coussi	41	ZA
Toffo	Sehoue	75	ACLONME
Ouidah	3ème arrondissement de ouidah	27	GOMEY
Zè	Koundokpoe	54	TOGBONOU
ATACORA-DONGA			
Djougou	Djougou i	*15	SASSERO , TAIFA
Djougou	Barei	*62	BAREI
Djougou	Barienou	80	GNANSONGA, DONGA
Djougou	Serou	*164	BOULOUM, DEWA, SEROU

Bassila	Bassila	*38	BIGUINA
Natitingou	Perma	*76	SINAIKIRE, PAM -PAM
Natitingou	Natitingou iii	*38	YIMPORMA
Boukoumbe	Boukoumbe	10	KOUTCHTA HONGOU, KOUNADOGO
Boukoumbe	Tabota	69	TABOTA
Boukoumbe	Korontiere	33	KOUTCHATIE TASSAYOTA
Kouande	Guilmaro	47	KEDEKOU
Kouande	Oroukayo	86	OROUKAYO
Kouande	Kouande	55	MARY
Tanguieta	Tanguieta	51	TIELE
ZOU-COLLINES			
Abomey	Vidole	44	AGBODJANNANGAN
Bohicon	Bohicon ii	46	AHOAME - AHITO
Bohicon	Avogbannan	10	AGBOKOU
Cove	Naogon	30	NAOGON - HOUETON
Djidja	Zoukon	68	AIOGBE
Za – kpota	Kpozoun	25	KPOZOUN - KPAKPASSA, LOKOLI
Zogbodomey	Cana ii	35	AGOUNA, HADAGON
Savalou	Lema	32	KITIKPLI
Dassa – zoume	Akofodjou	54	BANIGBE
Bante	Atokolibe	16	ATOKOLIBE
Bante	Bante	40	BANTE - ILELAKOUN, BANTE - BASSON
Save	Besse	12	IGBODJA
Save	Plateau	40	GBEDEGBE (DEPOT B)
Ouesse	Toui	27	OGOUTEDO
MONO-COUFFO			
Come	Come	51	DJACOTE
Grand – popo	Gbehoue	33	ADIMADO, SOHON
Bopa	Yegodoe	75	DJEKIAN, TEKZOUIIN
Lokossa	Agame	4	ADROGBO, AGNIGBANVEDJI
Dogbo	Honton	63	ATCHANHOUE
Dogbo	Dogbo - tota	24	FONCOME II
Aplahoue	Dekpo	45	BOZINKPE DEKANDJI
Toviklin	Adjido	25	HEDJAME, GLIDJI
Lalo	Adoukandji	20	AHOuada
OUEME-PLATEAU			
Porto - Novo	1er Arrondissement	17	SADOGNON WOUSSA
Porto - Novo	2ème Arrondissement	77	LISSESA
Porto - Novo	4ème Arrondissement	154	HOUNSSOUKO
Porto - Novo	5ème Arrondissement	209	TOKPOTA I
Seme - Podji	TOHOUE	59	GLOGBO
Akpro - misserete	AKPRO - MISSERETE	43	DANME - LOKONON
Dangbo	DEKIN	43	TOGBOHOUNSOU , AFFIO
Adjohoun	AZOWILISSE	84	GBEKANDJ II
Avrankou	OUANHO	27	TCHAKLA
Ifangni	IFANGNI	69	IGOLO
Ifangni	LAGBE	58	LAGBE
Pobé	TOWE	11	IBATE, IGBO OCHO, IGA
Pobe	POBE	78	ADJISSOU
Sakete	SAKETE I	55	MORO, MIROKO
BORGOU-ALIBORI			

PARAKOU	1er Arrondissement	27	TOUROU V (THIAN), TOUROU III (DOUVEROU TOUROU IV)
PARAKOU	2ème Arrondissement	93	BANIKANI
PERERE	PERERE	8	PERERE II
BEMBEREKE	BOUANRI	73	GUERRANKALI
BEMBEREKE	BEMBEREKE	65	KOSSOU
BEMBEREKE	BEROUBOUAY	4	BEROUBOUAY OUEST
NIKKI	BIRO	55	GNANHOUN
NIKKI	NIKKI	84	MARO
SINENDE	SEKERE	15	SEKOKPAROU
KALALE	DUNKASSA	77	DUNKASSA
MALANVILLE	GAROU	48	GAROU I
KANDI	DONWARI	33	DONWARI GAMBARE PEULH
KANDI	SAM	51	TANKONGOU
BANIKOARA	BANIKOARA	90	WAGOU, DEROU GAROU
BANIKOARA	FOUNOUGO	72	GOUGNIROU - PEULH, GOUGNIROU - BARIBA
BANIKOARA	SOMPEREKOU	*9	SIMPEROU , SIMPEROU PEULH
BANIKOARA	SOMPEREKOU	13	SOMPEREKOU PEULH
KARIMAMA	KARIMAMA	37	KARIMAMA II

5.3. Questionnaire de l'enquête couverture

Le questionnaire est assez léger et en relation avec la procédure d'estimation adoptée. Il comprend entre autres les principaux sujets suivants :

A) identification ou caractéristiques de localisation

B) caractéristiques individuelles des résidents à la date de l'EPC :

- numéro d'ordre,
- nom et prénoms des résidents habituels,
- lien de parenté,
- sexe,
- date de naissance /âge,
- état matrimonial,
- situation de résidence à l'EPC (résident présent, résident absent),
- statut de dénombrement à l'EPC
- statut d'appariement.

C) caractéristiques individuelles des résidents ayant quitté le ménage après le recensement à la date de l'EPC :

- numéro d'ordre,
- nom et prénoms des résidents habituels,
- lien de parenté,
- sexe,
- date de naissance /âge,
- statut d'appariement.

D) Conciliation des personnes recensées au dénombrement général mais pas à l'EPC :

- numéro d'ordre,
- nom et prénoms des résidents habituels,
- lien de parenté,

- sexe,
- date de naissance /âge,
- état matrimonial,
- statut de résidence au recensement
- statut de suivi

5.4. Personnel d'exécution

Les agents enquêteurs (au nombre de 100) sont sélectionnés parmi les meilleurs agents recenseurs et chefs d'équipes. Ils sont ensuite affectés dans des zones différentes de celles dans lesquelles ils avaient opéré durant le recensement, sans savoir ceux qui avaient travaillé dans leurs zones respectives et sans aucune connaissance préalable des résultats du dénombrement obtenus dans celles-ci.

Formation du personnel de terrain

La formation des formateurs s'est déroulée le 02 Avril 2002 avec une trentaine de cadres de l'INSAE et des DDPPD. Celle des agents enquêteurs s'est déroulée le 05 Avril 2002. Les agents ont bénéficié d'un complément de formation adapté au contenu du questionnaire. Elle s'est appesantie sur les éléments nouveaux tels que le statut de dénombrement à l'EPC et insisté sur l'intérêt de parvenir à un dénombrement le plus exhaustif possible.

5.5 Sensibilisation à l'appui de l'enquête-post censitaire

Les activités prévues dans ce cadre sont :

- Communiqué de sensibilisation des populations et de lancement de l'EPC,
- Interview du DG/INSAE à la télévision et dans les radios (nationale, et rurales) en français et dans les langues nationales pour faire le point du dénombrement annoncer l'EPC,
- Spots publicitaires à la télévision et dans les radios (nationale, et rurales) en français et dans les langues nationales sur l'EPC,
- Sensibilisation de proximité marquée par des réunions avec les élus locaux (maires, chefs de village ou de quartier), outre l'utilisation des crieurs publics et le recours aux radios communautaires.

5.6. Déroulement de l'enquête post-censitaire

5.6.1. Travaux de terrain

Cette enquête a mobilisé 100 agents enquêteurs, 8 superviseurs/contrôleurs et 9 contrôleurs. Le déroulement de l'Enquête Post-Censitaire a été coordonné dès le démarrage de la formation par une équipe formée des cadres de l'INSAE et de certaines personnes ressources avec la collaboration des membres du Comité National du Recensement (Sous-Comité Suivi)

5.6.2. Problèmes rencontrés

- Problèmes cartographiques de certaines zones de dénombrement surtout en milieu urbain ;
- Problème de sensibilisation de la population :
 - certaines personnes sont encore réticentes. C'est le fait de la non compréhension des objectifs et aussi l'organisation au même moment d'autres enquêtes.

- Malgré que certains chefs de quartier et guides ont perçu leur indemnité de motivation, ils n'ont pas été disponibles pour faciliter le travail de collecte.
- Certains ménages en quête de terre fertile ont plusieurs résidences, cette situation ne facilite pas le travail de collecte et de contrôle.

5.7. Exploitation des données

Le traitement des données de l'Enquête Post Censitaire s'est déroulé en quatre (4) phases essentielles :

- 1- Appariement au bureau des résidents au Dénombrement Général avec les résidents à l'Enquête Post-Censitaire;
- 2- Visite de conciliation sur le terrain des données non appariées au bureau ;
- 3- Saisie informatique des données ;
- 4- Calcul des indicateurs.

5.7.1 Appariement au bureau des résidents au Dénombrement Général avec les résidents à l'Enquête Post-Censitaire

Déroulement

Les travaux d'appariement ont commencé le 14 août 2002 et sont achevés le 30 septembre 2002 avec une équipe de vingt une (21) personnes. Ce travail a commencé avec 8 personnes qui ont été renforcée de 6 personnes le 15 août 2002, puis de 6 autres personnes le 15 septembre 2002 afin d'achever le plus plus rapidement possible la visite de conciliation sur le terrain vu l'imminence des élections municipales en République du Bénin, fixées au 1^{er} décembre 2002.

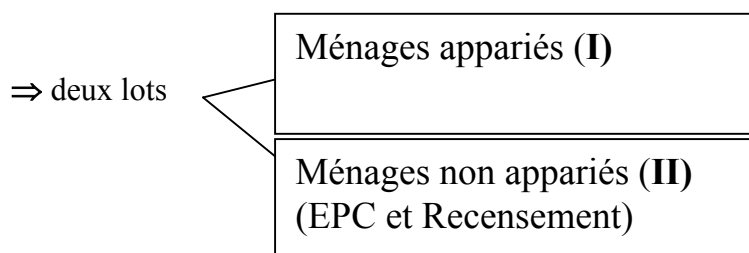
En dehors des instructions consignées dans le manuel d'appariement, d'autres instructions ont été données pour faciliter la visite de conciliation sur le terrain qui est la dernière étape des travaux de terrain de l'appariement. Il s'agit de :

- 1) reporter tous les membres résidents du ménage dénombrés au RGPH3 et non recensés à l'EPC dans la section D ;
- 2) pour tous les membres de l'EPC qui n'ont pas été trouvés au RGPH3, ne rien écrire au statut du dénombrement dans la colonne 10 ;
- 3) lorsque deux ménages du RGPH3 donnent lieu à un ménage de l'EPC, reporter d'une part le numéro du premier ménage dans les cases prévues à cet effet et reporter le second numéro à côté et d'autre part, reporter toutes les informations qui se trouvent dans les questionnaires ménage, y compris le numéro d'ordre. Ainsi, on peut avoir deux numéros d'ordre identiques ;
- 4) Pour les membres d'un ménage considérés comme arrivants ou nés après à la colonne 9 de la section B, reporter le code correspondant à ces modalités dans la colonne 10 ;

Dans la pratique, l'appariement des données concerne les membres du ménage inscrits dans les sections B et C du questionnaire de l'EPC c'est-à-dire les résidents à l'EPC et les partants (ceux qui sont partis du ménage après le dénombrement). La procédure d'appariement se présente comme suit :

1. Retrait des questionnaires aux archives ;

2. Classement des ménages du recensement par ordre alphabétique des noms des CM dans les questionnaires EPC selon leur correspondance ;
3. Appariement ménage par ordre alphabétique des noms de CM ;



4. Appariement individu à individu du lot I ;
5. Transcription des informations des questionnaires des ménages non appariés du recensement sur des questionnaires EPC pour conciliation ;
6. Essai d'appariement des ménages EPC du lot II au niveau des ZD adjacentes ;
7. Appariement Individus à Individus des ménages appariés au niveau des ZD adjacentes + transcription sur des questionnaires EPC ;
8. Retour des questionnaires aux archives.

Les problèmes issus de la mise en œuvre de ces principes se résument à :

- 1- les noms et prénoms sont identiques entre les opérations (EPC et Dénombrement Général du RGPH3).
- 2- Les noms ou les prénoms sont différents comme le montre les exemples ci-dessous :

NOM AU DENOMBREMENT DU RGPH3	NOM A L'EPC
OUASSAMOIN Geneviève	ATCHI Geneviève
OROU K. Dorence	DOKO O. Florence

- 3- Les noms et prénoms sont totalement différents.

Dans la vérification de la mise en œuvre des hypothèses de l'EPC, quelques problèmes sont apparus :

- La difficulté de la mise en œuvre de l'hypothèse de la population fermée car il peut avoir existé des mouvements non enregistrés (par exemple tout le ménage qui sort de la ZD) ;
- La difficulté d'éviter toutes les fausses inclusions ;
- La difficulté d'éviter des appariements indéfinis.

5.7.2. Visite de conciliation sur le terrain des données non appariées au bureau

Du 17 au 27 octobre 2002, s'est déroulée dans les 100 Zones de Dénombrement concernées par l'Enquête Post-Censitaire, la visite de conciliation des données du RGPH3 et de l'EPC. Dans ce cadre, la Direction des Etudes Démographiques a demandé aux Directions Départementales de la Prospective et du Développement "DDPD" de prendre les dispositions administratives pour informer, sensibiliser les autorités des différentes communes concernées par l'EPC et procéder au recrutement des Agents Conciliateurs. Pour cette opération, 18 personnes y ont pris part (11 agents conciliateurs et 7 superviseurs/contrôleurs). Les agents retenus ont eu a participé au moins

au dénombrement général du RGPH3 ou à l'Enquête Post Censitaire sur le terrain et étaient les meilleurs.

Après une brève formation sur la méthode de conciliation, le travail du terrain a démarré immédiatement. Les difficultés rencontrées lors de cette opération se résument comme suit :

- La mauvaise écriture des noms des personnes a fait qu'il a été assez difficile de lire ces noms (souvent les enquêteurs écrivent au son les noms prononcés de telle sorte que l'écriture varie selon le degré d'attention de l'agent recenseur lors de l'interview).
- Il est arrivé que tous les membres d'un ménage soient considérés comme dénombrés par erreur et retirés du lot des ménages de la ZD retenue. C'est le cas où l'agent enquêteur de l'EPC quitte sa ZD pour continuer le travail dans la ZD voisine.
- Certains ménages dénombrés tant à l'EPC qu'au recensement n'ont pas été retrouvés sur le terrain et les personnes vivant dans les bâtiments voisins ont déclaré ne pas reconnaître les noms des chefs de ces ménages. On a alors considéré ces ménages comme dénombrés par erreur ou non existants dans la ZD et leurs questionnaires sont retirés du lot des autres.

5.7.3. Saisie informatique des données

La saisie des données a mobilisé 4 agents permanents de l'Etat sur la période de septembre à novembre 2002 de façon discontinue. Une ZD est saisie entièrement par un agent en double saisie, c'est à dire l'enregistrement des membres du ménage au dénombrement général et celui des membres du même ménage à l'enquête couverture.

5.7.4. Calcul des indicateurs

Les indicateurs utilisés se calculent de manière suivante :

L'estimation préliminaire du système dual de la "**vraie population**" est la population estimée à partir de l'Enquête Post-Censitaire multipliée par la population estimée à partir du recensement (suite à une correction pour les inclusions fausses) et divisée par la population retrouvée au niveau des deux sources.

$$\text{Vraie Population} = \frac{\text{Population Recensée} - \text{dénombrements par Erreur}}{\text{Taux de couverture}}$$

L'erreur nette de couverture est la différence entre l'effectif de population qui devait être dénombré (vraie population) et l'effectif de population qui a été réellement dénombré (population recensée). L'erreur nette de couverture représente l'effectif de population non dénombré.

$$\text{Erreur nette de couverture} = \text{Vraie population} - \text{Population recensée}$$

Le taux d'erreur nette de couverture est l'erreur nette totale rapportée à l'estimation du système dual pour la vraie population. Cette mesure constitue à elle seule l'indice le plus important de la qualité de la couverture du recensement.

$$\text{Taux d'erreur nette} = \frac{\text{Vraie population} - \text{Population Recensée}}{\text{Vraie Population}}$$

Formules des probabilités d'inclusion et d'omission de l'individu

En fonction de l'effectif définitif du recensement et l'estimation finale de la vraie population par le système dual		
Prob (dénombré au recensement)	=	$\frac{\text{Pop. recen.} - \text{dénom. Par erreur}}{\text{Vraie Population}}$
Prob (dénombré à l'EPC)	=	$\frac{\text{Population EPC}}{\text{Vraie population}}$
Par hypothèse d'indépendance		
Prob. (dénombré au RGPH3 et à l'EPC)	=	Prob. (dénom. RGPH3)*Prob. (dénom. EPC)
Prob. (dénombré au RGPH3 mais omis à l'EPC)	=	Prob. (dénom. RGPH3)*[1- Prob. (dénom. EPC)]
Prob. (dénombré à l'EPC mais omis au RGPH3)	=	Prob. (dénom. EPC)*[1- Prob. (dénom. RGPH3)]
Prob.(omis au RGPH3 et à l'EPC)	=	[1- Prob. (dénom. EPC)]*[1- Prob.(dénom. RGPH3)]

Quatre indicateurs ont permis de décrire la qualité des informations collectées. Il s'agit du taux d'écart net (TEN), de l'indice d'incohérence, du taux d'écart brut (TEB) et du taux de concordance.

Le taux d'écart net (TEN) est la différence entre le nombre de cas dénombrés au recensement et le nombre de cas dénombrés à l'EPC pour chaque modalité de réponse, rapportée au nombre total de personnes appariées dans toutes les modalités de réponse. La formule qui permet d'obtenir le TEN pour la $i^{\text{ème}}$ modalité est :

$$\text{TEN} = \frac{Y_j - Y_i}{n} \times 100$$

pour $i = 1, \dots, C$

- Où :
- Y_j = Effectif non-pondéré du recensement pour la $i^{\text{ème}}$ modalité
 - Y_i = Effectif non-pondéré de l'EPC pour la $i^{\text{ème}}$ modalité
 - n = Nombre de personnes appariées dans l'échantillon
 - C = Nombre total de modalités de réponse pour la caractéristique "y"

L'indice d'incohérence est le nombre relatif de cas pour lesquels les réponses ont varié entre le recensement et l'EPC. Il est calculé pour chaque modalité de réponse i d'après la formule suivante :

$$I = \frac{(Y_{.i} + Y_{i.} - 2Y_{ii})}{\frac{1}{n}[Y_{.i}(n - Y_{i.}) + Y_{i.}(n - Y_{.i})]} * 100 \quad (i = 1, \dots, C)$$

Où : Y_{ii} = nombre de cas où la modalité i a été donnée comme réponse dans le recensement et dans l'EPC.

On emploie la formule suivante pour calculer l'indice d'incohérence agrégé (c'est-à-dire, pour toutes les modalités d'une variable) :

$$\hat{I}_{AG} = \frac{\left[n - \sum_i^c Y_{ii} \right]}{\left[n - \frac{1}{n} \sum_i^c Y_{.i} Y_{i.} \right]} * 100$$

Le taux d'écart brut (TEB) est calculé pour chaque variable. C'est le nombre de disparités entre les réponses du recensement et celles de l'EPC par rapport au nombre total de personnes appariées. Cela équivaut à la différence entre la somme de toutes les personnes dénombrées et la diagonale.

$$TEB = \frac{\left[n - \sum_i^c Y_{ii} \right]}{n}$$

Le taux de concordance est le complément du taux d'écart brut à l'unité. Un taux de concordance faible indique un degré de variabilité élevé et vice-versa.

$$\text{Taux de Concordance} = \frac{\sum_i^c Y_{ii}}{n}$$

Le tableau suivant fournit en % les critères pour l'interprétation des mesures d'erreur de contenu. Les critères d'interprétation des mesures d'erreur de contenu sont :

Mesure	Faible	Modéré	Elevé
Indice d'Incohérence	< 20	20-50	>50
Indice Agrégé d'Incohérence	< 20	20-50	>50

Valeur Absolue en TEN par rapport à la moyenne ou la proportion (TEN/P)	< 1	1-5	>5
---	-----	-----	----

5.8. Analyse des résultats

D'après le système dual, la population béninoise est estimée à 6 964 890 habitants avec un intervalle de confiance à 95% allant de 6 955 998 habitants à 6 973 781 habitants. Le taux national de couverture du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de février 2002 est de 96,2% contre 95,8% au Deuxième, celui de février 1992.

La probabilité d'inclusion ou pour qu'un individu soit dénombré au recensement est de 0,96 contre 0,93 à l'Enquête de Couverture. Ainsi, la probabilité d'être omis par le recensement et dénombré à l'EPC est plus faible que celle d'être omis à l'EPC mais dénombré au recensement (0,035 contre 0,071). Ceci pourrait s'expliquer par le délai de deux mois qui s'est écoulé entre le recensement et l'EPC et qui aurait certainement favorisé la mobilité de la population.

La vraie population du système dual étant égale à **6 967 107 habitants**, on estime que 233516 personnes résidentes au Bénin ont été omises par le dénombrement général de février 2002. Le taux d'erreur net de couverture est de 3,5% au niveau national.

Les résultats chiffrés sont consignés dans les tableaux ci-dessous qui présentent la distribution de la vraie population d'après le système Dual.

Population EPC	Population RGPH3		Total
	Dénombrée	Omise	
Dénombrée	6236977	216728	6453705
Omise	496614	16788	513402
Total	6733591	233516	6967107

Distribution de la vraie population par strate d'après le système Dual

Population EPC	Population RGPH3		Total
	Dénombrée	Omise	
Cotonou			
Dénombrée	594 711	38 050	632 761
Omise	61 551	3 938	65 489
Total	656 262	41 988	698 250
Autres villes			
Dénombrée	1 727 458	80 198	1 807 656
Omise	93 620	4 346	97 966
Total	1 821 078	84 544	1 905 622
Strate rurale à forte croissance			
Dénombrée	2 180 933	60 124	2 241 057
Omise	174 492	4 811	179 303
Total	2 355 425	64 935	2 420 360
Strate rurale à faible croissance			
Dénombrée	1 733 874	38 357	1 772 231
Omise	166 951	3 693	170 644
Total	1 900 825	42 050	1 942 875
Ensemble du Bénin			
Dénombrée	6 236 977	216 728	6 453 705
Omise	496 614	16 788	513 402
Total	6 733 591	233 516	6 967 107

L'analyse de contenu selon les caractéristiques socio-démographiques concerne le sexe, le lien de parenté et l'état matrimonial.

Résultats de l'enquête post-censitaire de couverture

STRATE	TAUX D'OMISSION	TAUX DE COUVERTURE	FACTEUR D'AJUSTEMENT	POPULATION RESULTATS PROVISOIRES	VRAIE POPULATION DU SYSTEME DUAL	POPULATION ESTIMEE	INTERVALLE DE CONFIANCE A 95%	
							BORNE INFERIEURE	BORNE SUPERIEURE
COTONOU	6,0	94,0	1,06	658572	698250	698256	695732	700779
ENSEMBLE AUTRES VILLES	4,4	95,6	1,04	1828368	1905622	1905880	1901324	1910436
ENSEMBLE URBAIN	5,0	95,0	1,05	2486940	2603872	2604136	2603631	2614155
STRATE RURALE A FORTE CROISSANCE	2,7	97,3	1,03	2357802	2420360	2407440	2402575	2412305
STRATE RURALE A FAIBLE CROISSANCE	2,2	97,8	1,02	1907827	1942875	1953314	1949175	1957453
ENSEMBLE RURAL	2,4	97,6	1,02	4265629	4363235	4360754	4356294	4369130
ENSEMBLE BENIN	3,8	96,2	1,04	6752569	6967107	6964890	6955998	6973781

EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES DE L'ENSEMBLE DU BENIN

VARIABLES/MODALITÉS	NOMBRE DE CAS APPARIES	NOMBRE DE CAS APPARIES AU RECENS.	NOMBRE DE CAS APPARIES A EPC	TAUX D'ECART NET			INDICE D'INCOHERENCE		
				TAUX	INTERVALLE DE CONFIANCE A 95%		INDICE	INTERVALLE DE CONFIANCE A 95%	
					INFER.	SUPER.		INFER.	SUPER.
SEXE									
M	40 418	40 853	41 487	-0,74	-0,83	-0,65	3,52	3,34	3,71
F	42 240	42 817	43 156	-0,40	-0,49	-0,31	3,49	3,31	3,68
ND	77	1 883	910	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	82 735	85 553	85 553	-	-	-			
INDICE AGREGATION							6,39	6,15	6,63
TAUX D'ECART BRUT		3,29%							
TAUX DE CONCORDANCE		96,71%							
GROUPE D'ÂGES									
Moins 5 ans	12 049	13 555	13 257	0,35	0,23	0,47	12,00	11,55	12,47
5 - 14 ans	20 285	23 103	22 965	0,16	-0,01	0,33	16,33	15,90	16,78
15 - 19 ans	5 671	7 998	8 236	-0,28	-0,44	-0,11	33,29	32,35	34,26
20 - 29 ans	11 780	14 557	14 810	-0,30	-0,47	-0,12	23,87	23,25	24,51
30 - 44 ans	11 306	14 212	14 169	0,05	-0,13	0,23	24,37	23,74	25,02
45 - 60 ans	4 461	6 281	6 380	-0,12	-0,26	0,03	31,89	30,87	32,95
60 et plus	3 984	4 795	4 794	0,00	-0,09	0,10	17,91	17,04	18,82
ND	10	1 052	942	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	69 546	85 553	85 553	-	-	-			
INDICE AGREGATION							22,59	22,27	22,91
TAUX D'ECART BRUT		18,71%							
TAUX DE CONCORDANCE		81,29%							

EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES DE L'ENSEMBLE DU BENIN

VARIABLES/ MODALITÉS	NOMBRE DE CAS APPARIES	NOMBRE DE CAS APPARIES AU RECENS.	NOMBRE DE CAS APPARIES A EPC	TAUX D'ECART NET			INDICE D'INCOHERENCE		
				TAUX	INTERVALLE DE CONFIANCE A 95%		INDICE	INTERVALLE DE CONFIANCE A 95%	
					INFER.	SUPER.		INFER.	SUPER.
LIEN DE PARENTÉ									
Chef de Ménage	3 741	4 061	4 081	-0,10	-0,37	0,16	10,30	9,53	11,13
Epouse	2 732	2 947	2 992	-0,24	-0,46	-0,01	9,47	8,64	10,38
Enfants	8 086	8 741	8 724	0,09	-0,29	0,46	13,62	12,89	14,40
Père/Mère	246	335	326	0,05	-0,09	0,18	26,02	22,31	30,34
Beaux Parents	4	18	26	-0,04	-0,11	0,02	81,91	58,78	114,14
Autres Parents	522	883	824	0,31	0,04	0,58	40,65	37,61	43,93
Petits Fils	145	331	282	0,26	0,07	0,44	53,54	47,91	59,84
Enfants Placés	614	1 097	1 183	-0,45	-0,79	-0,11	49,06	46,13	52,18
Sans lien	0	0	0	0,00	-0,01				
ND	249	715	690	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	16 339	19 128	19 128	-	-	-			
INDICE AGREGATION							20,40	19,70	21,13
TAUX D'ECART BRUT		14,58%							
TAUX DE CONCORDANCE		85,42%							
ETAT MATRIMONIAL									
Célibataire	253	3 470	3 591	-1,12	-2,63	0,38	138,06	134,69	141,51
Marié	2 701	5 730	5 679	0,47	-0,97	1,91	111,90	109,04	114,82
Divorcé	1	143	235	-0,85	-1,21	-0,49	101,14	91,23	112,12
Veuf	0	797	132	6,17	5,61	6,74	102,15	95,66	109,07
Séparé	10	85	717	-5,87	-6,39	-5,35	98,90	92,08	106,23
Union libre	0	158	0	1,47	1,23	1,70	100,00	85,30	117,23
ND	17	391	420	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	2 982	10 774	10 774	-	-	-			
INDICE AGREGATION							118,72	117,33	120,17
TAUX D'ECART BRUT		72,32%							
TAUX DE CONCORDANCE		27,68%							

VI. Exploitation des données du RGPH3

6.1 Acheminement et achivage des questionnaires

Acheminement des questionnaires

Rappelons que pour livrer les documents au début des opérations sur le terrain des caisses en bois ont été confectionnées par des menuisiers de la place sur commande de la DAF. Chacune d'elles a été prévue pour contenir les documents du dénombrement y compris les questionnaires d'une commune et d'un arrondissement pour les communes à statut particulier comme Cotonou et Porto-Novo. A la fin du dénombrement, les questionnaires ont été rangés dans lesdites caisses et celées par des cadenas. Toutefois les superviseurs des départements du Littoral, de l'Ouémé et de l'Atlantique ont acheminés sur l'INSAE, les questionnaires remplis avec leur véhicule de mission sans pouvoir déplacer ces caisses. Mais pour les autres départements (Mono, Couffo, Zou, Collines, Atacora, Donga, Borgou, Alibori et Plateau), la Direction technique a dépêché des camions pour l'acheminement des questionnaires une fois transvasés dans des sacs de jute, contrairement à la méthode de 1992 où les questionnaires sont acheminés à Cotonou dans les mêmes caisses après les opérations de dénombrement. Les questionnaires ont été dans un premier temps stockés dans plusieurs salles en attendant l'aménagement de la salle des archives (Salle 136). Cette option faite en 2002 a engendré quelque désagréments aux questionnaires.

Achivage des questionnaires

L'archivage des questionnaires consiste à ranger dans les étagères confectionnées à cet effet des lots ramenés du terrain. Pour permettre aux archivistes de bien se retrouver dans la gestion des questionnaires, les lots sont rangés dans les étagères bien étiquetées. Ces étiquettes représentent les numéros des zones de dénombrement (ZD) à l'intérieur des communes et arrondissements. Dans une commune, les ZD sont numérotées de un à n. L'archivage prévu pour durer 30 jours est allé au delà, soit 47 jours (du 20 Juin au 6 Août 2002) contre celui de 1992 qui a commencé en Août pour prendre fin le 15 Décembre de la même année.

La première raison de ce retard est la lenteur dans l'approvisionnement en étagères métalliques de la salle. La seconde est la demande des ZD par les agents de codage pendant que l'archivage est en cours. Les travaux d'archivages ont démarré avec une équipe deux archivistes et d'un superviseur. Une équipe de 5 personnes est venue en appui aux 2 archivistes pour finir le travail dans le délai imparti malgré ces perturbations. A la fin de l'archivage, 2 archivistes ont été formés à la gestion des archives pour la suite du traitement

Comptage manuel

Cette opération n'était pas aussi prévue lors de la conception du traitement, mais son insertion dans la chaîne s'est avérée nécessaire afin de contrôler le travail fait par l'atelier de saisie.

Ce comptage consiste à dénombrer dans la ZD :

- le nombre de ménages
- le nombre de personnes résidentes (résidents présents et absents)
- le nombre de visiteurs

Ces éléments sont consignés sur des fiches qui sont transmises au service informatique qui l'intègre dans une base de données qui sert de contrôles à la saisie.

L'agent compteur va chercher lui-même la ZD aux archives, la retourne à la fin de la préparation et du comptage.

Cette opération qui a duré quatre mois a été essentiellement exécutée par une équipe de quatre (4) personnes recrutées pour la circonstance. Au cours des deux derniers mois l'équipe a été renforcée par une personne de la Direction des Etudes Démographiques (DED)

6.2. Exploitation des données

Codage

C'est l'opération au cours de laquelle les réponses littérales collectées sur le terrain par les agents recenseurs sont transformées en codes. Initialement au nombre de soixante (60) agents recrutés pour le codage, ce nombre a été très tôt réduit à quarante après la formation dans le souci de mettre en place une équipe devant s'occuper de la vérification des questionnaires codés avant leur acheminement vers l'atelier de saisie. Vingt agents ont été sélectionnés pour cette opération de vérification. La codification a donc démarré avec une équipe de quarante (40) agents. Huit groupes de cinq personnes sont formés. Chaque groupe qui se regroupe autour d'une table aménagée était dirigé par un contrôleur qui est le porte-parole de ses collaborateurs auprès des responsables à charge du traitement. Le Contrôleur en plus de son travail de codage avait aussi pour rôle le ravitaillement des collaborateurs en questionnaires, la réponse à certaines préoccupations liées à la bonne exécution du travail, le maintien de l'ordre et de la discipline, le calcul des rendements journaliers. Cet atelier travaille du lundi au vendredi de huit heures trente minutes à seize heures trente (8h 30 minutes à 16 h 30 minutes). Compte tenu de l'évolution du travail après quatre mois de codification et pour respecter les échéances projetées pour la fin de cette opération, vingt agents supplémentaires ont été recrutés pour renforcer l'équipe. Ce qui a porté le nombre d'agents codeurs à soixante comme initialement prévu. Ainsi commencé le 10 Juillet 2002 cette opération a pris fin le 28 février 2003 après huit mois de travail ferme.

La ZD était entièrement codée par un seul et même agent. Le lot codifié par l'agent est remis au contrôleur qui le dépose aux archives. Chaque agent avait un contrat mensuel qui le liait à l'INSAE pour la circonstance. Pour garantir le renouvellement du contrat, le rendement mensuel minimum de l'agent codeur est de 26000 personnes codées. Les agents dont les rendements étaient inférieurs à ce seuil avaient vu leurs contrats résiliés à un moment. Des soixante agents, seuls cinquante quatre ont pu conduire l'opération à son terme pour raison de rendement .

Vérification

La vérification permet de vérifier de façon exhaustive l'exactitude et la cohérence des codes attribués au cours du codage. Elle été exécutée par vingt agents vérificateurs

L'atelier de vérification a la même organisation que celui du codage : Quatre groupes de cinq agents ont été formés. Chaque groupe qui se regroupe autour d'une table était dirigé par un contrôleur qui assurait les mêmes rôles comme à la codification. Le travail du vérificateur se fait aussi par ZD. Le rendement exigé pour le vérificateur est de 52000 personnes vérifiées par mois.

Au cours de cette opération de vérification, l'agent vérificateur remplit une fiche "Rapport de vérification" dans laquelle il signale tous les cas d'erreurs qu'il rencontre. Ce rapport est pris en compte dans le calcul des primes mensuelles des agents codeurs. Deux situations peuvent se présenter lors la vérification d'un lot :

- Peu d'erreurs de codage sont constatées; dans ce cas le vérificateur corrige ces erreurs et retourne le lot aux archives

- Beaucoup d'erreurs sont constatées; dans ce cas, le lot est retourné à l'agent codeur pour une reprise en traitement d'urgence.

La vérification a duré également huit mois comme le codage.

Le traitement informatique

Il regroupe trois grandes phases : a) la saisie ; b) l'apurement et c) la tabulation.

a) La saisie des données

La saisie des données consiste à entrer dans les ordinateurs, les informations sous forme chiffrée à l'aide d'un programme écrit pour la circonstance en CSPRO ; il comporte deux volets : la saisie simple et la saisie-vérification. La saisie-vérification consiste à soumettre de nouveau, un lot déjà saisi à une double saisie avec toutes les caractéristiques de la première saisie. C'est une opération très efficace qui permet d'éliminer beaucoup d'erreurs dues souvent à l'inattention de l'agent. Sur douze départements que compte le Bénin, les deux premiers départements saisis à savoir : l'Alibori et l'Atacora ont été ressaisis à cent pour cent. Pour les autres départements, la proportion des questionnaires à ressaisir était définie en fonction des difficultés qui se présentaient aux agents lors de la saisie simple.

Cette opération a été exécutée pendant huit mois sur trente postes organisés en réseau local par une équipe de soixante agents répartis en deux groupes de trente personnes. Chaque groupe travaille par rotation de sept heures à quatorze heures et de quatorze heures à vingt-et-une heures sous la responsabilité d'un contrôleur. Le contrôleur ravitaille son groupe en lots de questionnaires, apporte les solutions si possible aux problèmes qui se posent à son groupe, le cas échéant il se rapproche de son superviseur pour trouver les solutions.

Les lots saisis par le premier groupe sont vérifiés par le second groupe et vice versa. Cela permet de corriger les erreurs commises au cours de la saisie simple. Au cours de cette opération de saisie-vérification, l'agent vérifieur remplit une fiche "Rapport de vérification" où il signale au fur et à mesure tous les cas d'erreurs qu'il rencontre lors de la ressaisie du lot. Ce rapport est pris en compte pour mesurer la qualité de la saisie de l'agent et par conséquent constitue aussi comme le rendement, un élément déterminant pour l'attribution des primes.

Le lot de questionnaires qui représente une ZD est saisi par un seul et même agent. Le rendement exigé est évalué en terme de caractères tapés par heure. Il est de 6000 caractères au minimum ce qui correspond à un rendement mensuel moyen de 25.000 enregistrements. Le programme de saisie utilisé permet d'évaluer le nombre de caractères par heure tapés par l'agent et le nombre d'enregistrements mensuels. Pour éviter des erreurs éventuelles lors de la saisie de l'identifiant qui se fait une seule fois pour le lot, l'agent pour commencer un nouveau lot, est tenu d'appeler le contrôleur pour l'aider à entrer ce nouvel identifiant. Egalement à la fin de la saisie ou de la ressaisie du lot, l'agent doit aussi appeler le contrôleur qui soumet le lot saisi à un certain nombre de contrôles. La population totale de la ZD, le nombre de résidents absents et présents, le nombre de ménages de la ZD sont comparés aux données relevées lors de l'opération de comptage et stockées dans une base de données qui sert de référence. Si un écart est observé, l'agent procède à une vérification pour s'assurer de l'exhaustivité de la saisie des ménages. Les doublons observés au niveau des ménages sont aussi mis en exergue et corrigés. La saisie n'est pas validée tant que les contrôles révèlent des problèmes. Au cas où des erreurs ne sont pas détectées au

cours du contrôle, un archivage du lot saisi est automatiquement fait. L'agent peut alors dans ce cas demander un nouveau lot.

Pour éviter un mélange des questionnaires par les agents, des étagères de rangement des lots ont été confectionnées. Chaque agent dispose de deux (2) casiers où il peut déposer les questionnaires saisis d'un côté et les questionnaires non encore saisis de l'autre côté. Le contrôleur retourne le lot aux archives après sa saisie complète après avoir apposé le cachet « S » s'il s'agit d'une simple saisie ou « V » s'il s'agit d'une double saisie

Une évaluation du travail se fait à la fin de chaque mois en présence de tous les agents, contrôleurs et superviseurs. Au cours de cette séance, des discussions se font sur les différents problèmes rencontrés par les agents au cours du mois. Les superviseurs profitent de cette occasion pour relancer les agents qui ont obtenu de faibles rendements afin de les inciter à mieux faire pour le mois suivant

Comment se fait la sauvegarde des données ?

Comme les postes de saisie étaient organisés en réseau local, les sauvegardes se faisaient immédiatement après la saisie du lot sur le serveur à l'aide d'un utilitaire élaboré à cet effet. Le contrôle d'intégrité des données qui permet de détecter les fichiers altérés est effectué sur les lots sauvegardés avant leur concaténation. Après la saisie complète d'un département, les contrôles d'exhaustivité et de classification des ZD sont effectués sur les données pour s'assurer de la saisie effective de toutes les ZD du département avant leur archivage définitif

b) L'apurement

L'apurement a démarré par la production des fréquences des variables sur les données brutes par département et sur l'ensemble des données. Après l'examen de ces fréquences, il a été mis en place une équipe de 5 cadres composée de statisticiens, informaticiens et de démographes qui a réfléchi sur l'élaboration des hypothèses d'imputations. Un document de vingt pages renfermant les spécifications de cohérences a été élaboré. En s'appuyant sur ce document, le programme d'apurement a été écrit par le service informatique à l'aide du CSBATCH de CSPRO. Ce programme a été exécuté en plusieurs passages pour obtenir le fichier de données stables. L'ensemble de ces tâches a été réalisé en deux mois (Mai-Juin 2003) après la fin complète de la saisie.

Quelques informations relatives à l'apurement

Suite aux traitements des données du RGPH3 après examen des données brutes du RGPH3, il a noté des cas d'incohérences. Face à cela, il est nécessaire de faire un apurement. A cet effet, la démarche méthodologique utilisée est celle de l'examen variable par variable à l'intérieur d'un enregistrement (cohérence intra enregistrement) et d'un enregistrement par un autre enregistrement (cohérence inter enregistrement). Cette démarche a permis d'élaborer 114 tests de cohérence. Ces propositions ont été réalisées sur la base de certaines hypothèses tenant compte de la réalité contextuelle. Il s'agit notamment :

- l'âge officiel d'entrée à l'école (6 ans) et en supposant une évolution sans redoublement, le tableau d'imputation Age – Dernière classe de la page 2 a été conçu pour déterminer l'âge manquant mais connaissant la dernière classe suivie ;

- selon les données de l'EDS-Bénin (2001), à 15 ans 3,4 % d'adolescentes de 15 à 19 ans sont déjà mères. Par ailleurs, l'intervalle inter-général est de 2 ans. Sur la base de cette réalité le tableau de correspondance (page 2) entre l'âge d'une femme et le nombre d'enfants a été élaboré ;
- l'âge minimum d'entrée dans la fonction publique (18 ans) et de sortie (55 ans), la durée dans la fonction publique (30 ans) sont autant de données utilisées pour les valeurs manquantes de l'âge.

L'application de ces tests de cohérence et d'imputation ont permis alors d'obtenir les données cohérentes. A mi-parcours du travail, les résultats suivants ont été obtenus :

- Les résultats à mi-parcours de l'application des tests de cohérence ont fait l'objet d'une présentation sous forme de pyramide des âges avec des exemples sur les données de l'Ex-Atlantique (Atlantique et Littoral), l'Ex-Atacora (Atacora et Donga) et l'Ex-Borgou (Borgou et Alibori).
- Lorsqu'on s'intéresse au cas de l'Ex-Atlantique, les données redressées ne comportent que 270 individus (25 femmes et 245 hommes) qui n'ont pas déclaré leur âge sur 1 471 198 habitants. Ce résultat est déjà meilleur par rapport aux données de 1992 où après le redressement on avait obtenu 921 personnes (480 hommes et 441 femmes). D'une façon globale, il ressort que le redressement des données n'a pas modifié la structure par âge de la population prise isolément et ceci lorsque la pyramide des âges des données brutes est superposée à celle des données redressées. Le rapport de masculinité est de 95 hommes pour 100 femmes pour les données brutes et 94,6 pour les données redressées.

En conclusion, les simulations de pyramide des âges des départements de l'Ex-Atacora et de l'Ex-Borgou où le constat a confirmé que la structure par âge n'est pas modifiée.

Quelques exemples du test de cohérence de Ménage ordinaire

LIEN DE PARENTE

Si $P01=01$ et $P03 < > 1$ parcourir le ménage :

si $P03 = 1$ existe et est unique, alors le considérer comme CM et procéder à une permutation de l'enregistrement (permuter le numéro d'ordre et après faire le tri selon le numéro) ;

si $P03 = 1$ n'existe pas alors imputer $P03=1$ pour $P01=01$;

si $P03 = 1$ n'est pas unique alors vérifier $P06$ pour choisir le plus âgé comme CM et imputer les autres comme Autres Parents (code 8)

SEXE

Si $P04 < > 1$ ou 2 et si $P06 > = 10$ ans et l'une des variables $P24$ à $P27$ est renseignées alors imputer $P04 = 2$

DATE DE NAISSANCE

Si P05 et P06 renseignés mais incohérents :

- a) déduire un âge à partir de P05 (âge calculé) et imputer P06
- b) si P06 \geq 3ans et âge calculé $<$ 3ans si l'une des variables P16 et P17 renseigné alors "redresser" (*imputer*) P05 en prenant en compte l'âge déclaré
- c) si P06 \geq 6ans et âge calculé $<$ 6ans si l'une des variables P18 à P22 renseignés alors "redresser" (*imputer*) P05 en prenant en compte l'âge déclaré
- d) si P06 \geq 10ans et âge calculé $<$ 10ans si l'une des variables P23 à P27 renseignés alors "redresser" (*imputer*) P05 en prenant en compte l'âge déclaré

RELIGION

Si P09 non renseigné pour une personne P03=3 et si P06 de cette personne $<$ 18 ans (la majorité) imputer le P09 du CM.

c) La tabulation

Cette opération consiste à produire les tableaux d'analyse et de publication. Elle a démarré juste après l'apurement qui a permis d'avoir le fichier stable. La plupart des tableaux d'analyse et de publication ont été produits en IMPS. La production des tableaux légers a été faite avec le CROSSTAB de CSPRO. Ces tableaux sont directement récupérés en EXCEL et mis en forme avant d'être transmis aux analystes. La tabulation a couvert entièrement le mois de Juillet.

Difficultés rencontrées et suggestions pour l'exploitation des données

Les problèmes d'ordre logistique étaient les plus cruciaux et avaient eu des effets sur les échéances initialement prévues pour le traitement. Au nombre de ces difficultés, on peut citer :

- L'effondrement des archives au cours du deuxième mois des opérations. Cette situation due à la fragilité des étagères installées a paralysé tous les ateliers du traitement parce qu'ils dépendaient tous des archives. Pour régler immédiatement ce problème, un comité de crise a été mis en place. Ce comité avait pour tâches : (i) le suivi du soudeur pour la reprise de la confection des étagères, (ii) la mobilisation et l'organisation des personnels des autres ateliers pour la reconstitution des ZD dont les questionnaires se sont mélangés au cours de l'effondrement (iii) la vérification de l'unicité de l'identifiant et la reprise du comptage des questionnaires des ZD (iiii) la reprise de l'archivage après l'installation des nouvelles étagères.

Notons que ce travail a mobilisé pendant trois semaines le personnel recruté et tous les agents et cadres impliqués dans les travaux du recensement

- L'absence de climatiseur dans la salle de saisie. Cette salle a été très tôt privée de climatiseur. Malgré l'achat de trois ventilateurs, l'énergie dégagée par une trentaine d'ordinateurs mélangée

à la chaleur ambiante de la salle, ne permettait pas le bon déroulement du travail. Malgré les cris de détresse des agents, aucune solution n'a été trouvée jusqu'à la fin des opérations.

Toutefois, malgré ces conditions de travail, les échéances ont été respectées et nous nous réjouissons de l'aboutissement heureux de cette grande opération. Pour le traitement du prochain recensement une attention particulière devra être accordée aux conditions qui constituent l'un des éléments déterminant pour un meilleur rendement.

6.3. Analyses des résultats

Pour l'analyse des résultats, 21 thèmes ont été retenus dont 3 thèmes pour l'évaluation des données.

THEMES D'ANALYSE

Dix huit (18) thèmes sont prévus. Il s'agit de :

1. La structure par sexe et par âge de la population
2. La répartition spatiale de la population
3. Les caractéristiques socio-culturelles de la population
4. Les caractéristiques économiques de la population
5. La fécondité au Bénin
6. La mortalité au Bénin
7. La migration au Bénin et impact sur la croissance urbaine
8. L'état matrimonial et la nuptialité
9. Ménage et conditions de vie et d'habitation des ménages (y compris l'étude de la typologie des ménages)
10. Les projections démographiques et l'étude prospective de la demande sociale d'éducation, d'emploi, de santé et de logement au Bénin
11. Les femmes au Bénin
12. Les enfants au Bénin
13. La population des personnes handicapées
14. Les personnes âgées au Bénin
15. L'atlas démographiques
16. La mesure de la pauvreté à partir des données du RGPH3 (la carte de pauvreté)
17. Alphabétisation, Instruction, Scolarisation
18. Les 12 monographies départementales (dans le cadre de l'appui à la décentralisation)

Thèmes de l'évaluation des données

1. Evaluation des données sur la structure par sexe et par âge
2. Evaluation des données sur la fécondité
3. Evaluation des données sur la mortalité

PERSONNES RESSOURCES

Evaluation

THEMES	PERSONNES RESSOURCES	CONTACT
0.1 Evaluation des données sur la structure par sexe et par âge	NOUATIN Bruno & ADJIMON Toussaint	INSAE & CEFORP
0.2 Evaluation des données sur la fécondité	KOUTON Narcisse	MTPT & ENEAMB
0.3 Evaluation des données sur la mortalité	DJAGBA Bruno	PSI, Cadjèhoun

Les autres thèmes

THEMES	PERSONNES RESSOURCES	CONTACT
1. Structure par sexe et par âge de la population	CHITOU Fatahi & TODJINOUC Pascal	INSAE
2. Répartition spatiale de la population	TOGONOU Hyppolite et GOMEZ Euzerbe	INSAE
3. Caractéristiques socio-culturelles de la population	TOGONOU Hyppolite	INSAE
4. Caractéristiques économiques de la population	ZOUNON K. Jean & AHOVEY Elise	INSAE
5. Fécondité au Bénin	KOUTON Narcisse & ATTANASSO Odile	CEFORP
6. Mortalité au Bénin	FOURN Léonard, HOUNDEKON Rafatou et NOUATIN Bruno	UNB & MSP
7. Migration au Bénin et impact sur la croissance urbaine	GUIGNIDO GAYE Julien & KOUNI Akouma	MCCAG-PD & CEFORP
8. Etat matrimonial et nuptialité	ALLODJOGBE Françoise & HOUEDOKOHO Thomas	MCCAG-PD
9. Ménage et conditions de vie et d'habitation des ménages (y compris l'étude de la typologie des ménages)	DEGBOE Kuassi, AGOUA Damien , SEIDOU Mama & TCHIBOZO Eric	INSAE & MSP
10. Perspectives démographiques et étude prospective de la demande sociale en éducation et santé	NOUATIN Bruno & KLISSOU Pierre	INSAE & CEFORP
11. Femmes au Bénin	HOUSSOU Elise & AHOVEY Elise	DCSFR & INSAE
12. Enfants au Bénin	MENSAH Victorine & TOHOUEGNON Thomas	INSAE & DDPD-Ouémé
13. Personnes handicapées	ODJOUBE Justine & ZOUNON Mémounath	INSAE
14. Personnes âgées au Bénin	SOSSA Fortuné	INSAE
15. Atlas démographiques	AGBANGLA Séverin & GOMEZ Euzerbe	INSAE
16. Mesure de la pauvreté à partir des données du RGPH3 (la carte de pauvreté)	VODOUNOU Cosme	INSAE
17. Alphabétisation, Instruction, Fréquentation Scolaire et Déterminants Familiaux de la Scolarisation	CHITOU Fatahi & BIAOU Alexandre	INSAE
18. 12 Monographies départementales	Cadres de la DED	INSAE

6.4. Synthèse des Analyses

6.4.1. Quelques résultats

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002

Une immense base de données sur l'ensemble de la Population du Bénin

- *Pour tous les programmes de développement y compris ceux des communautés décentralisées ;*
- *Pour la mise en place de politiques spécifiques aux groupes vulnérables*

Population résidente au Bénin selon les départements

Départements	Total	Masculin	Féminin	Hommes pour 100 femmes	Poids Démographique (%)
Bénin	6 769 914	3 284 119	3 485 795	94,2	100
Alibori	521 093	259 588	261 505	99,3	7,70
Atacora	549 417	270 504	278 913	97,0	8,12
Atlantique	801 683	389 122	412 561	94,3	11,84
Borgou	724 171	361 336	362 835	99,6	10,70
Collines	535 923	261 284	274 639	95,1	7,92
Couffo	524 586	244 050	280 536	87,0	7,75
Donga	350 062	175 349	174 713	100,4	5,17
Littoral	665 100	323 168	341 932	94,5	9,82
Mono	360 037	174 977	185 060	94,6	5,32
Ouémé	730 772	349 251	381 521	91,5	10,79
Plateau	407 116	193 135	213 981	90,3	6,01
Zou	599 954	282 355	317 599	88,9	8,86

Population selon les grands groupes d'âges (%)

Total	0-4 ans	5-14 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-59 ans	60 ans plus
Bénin	17,4	29,5	9,6	8,3	29,7	5,5
Alibori	20,3	31,5	9,6	7,4	26,6	4,5
Atacora	19,2	31,1	8,9	7,3	28,1	5,4
Atlantique	17,1	28,7	9,3	8,3	30,9	5,7
Borgou	19,4	31,1	9,6	7,8	27,4	4,7
Collines	18,2	30,5	9,8	8,2	27,4	5,9
Couffo	18,8	33,4	8,9	6,8	26,9	5,1
Donga	17,7	31,4	9,0	7,5	28,1	6,3
Littoral	12,1	21,9	11,9	12,8	38,0	3,3
Mono	16,3	30,8	9,4	7,2	28,8	7,5
Ouémé	15,5	28,0	10,2	9,0	31,7	5,6
Plateau	17,5	29,1	9,3	8,2	29,7	6,3
Zou	17,3	29,4	9,1	7,7	29,0	7,5

Caractéristiques générales par département

	Population	Population	Taille moyenne des ménages		
	urbaine	rurale	Les deux milieux	Milieu urbain	Milieu rural
	%	%			
Bénin	38,85	61,15	5,59	5,12	5,95
Alibori	21,74	78,26	8,26	7,11	8,65
Atacora	37,68	62,32	6,97	6,80	7,08
Atlantique	37,94	62,06	4,72	4,55	4,82
Borgou	43,43	56,57	7,76	6,81	8,69
Collines	21,99	78,01	5,71	5,12	5,90
Couffo	20,62	79,38	6,18	5,74	6,31
Donga	30,88	69,12	7,79	7,78	7,79
Littoral	100,00		4,31	4,31	
Mono	21,37	78,63	4,71	4,44	4,79
Ouémé	44,27	55,73	4,86	4,84	4,88
Plateau	29,92	70,08	5,58	5,23	5,74
Zou	28,29	71,71	4,71	4,56	4,77

Effectifs des ménages selon le sexe du Chef de Ménage par département

	Nombre de ménage selon le sexe du Chef de ménage			Proportion de Femmes Chefs de ménage (%)
	Total	Masculin	Féminin	
	Bénin	1 210 463	935 442	
Alibori	63 089	56 554	6 535	10,36
Atacora	78 787	66 706	12 081	15,33
Atlantique	169 918	127 705	42 213	24,84
Borgou	93 376	82 325	11 051	11,83
Collines	93 879	69 479	24 400	25,99
Couffo	84 827	66 490	18 337	21,62
Donga	44 945	40 905	4 040	8,99
Littoral	154 346	115 751	38 595	25,01
Mono	76 460	52 854	23 606	30,87
Ouémè	150 344	111 135	39 209	26,08
Plateau	73 018	58 260	14 758	20,21
Zou	127 474	87 278	40 196	31,53

Populations spécifiques

	Population scolarisable (6-11 ans)			Population active (10 ans et plus)			Population en chômage (10 ans et plus)			Femmes en âge de procréer 15-49 ans
	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
	Bénin	1 269 996	652 677	617 319	2 830 876	1 434 408	1 396 468	20 466	13 618	6 848
Alibori	107 636	55 020	52 616	207 263	121 833	85 430	492	377	115	109 684
Atacora	112 454	58 896	53 558	236 703	126 245	110 458	436	319	117	119 524
Atlantique	143 359	74 334	69 025	328 282	163 520	164 762	2 962	2102	860	192 840
Borgou	146 549	74 961	71 588	273 579	160 304	113 275	1 461	942	519	156 787
Collines	102 928	53 122	49 806	241 671	115 332	126 339	694	454	240	120 724
Couffo	114 158	58 953	55 205	215 397	90 332	125 065	817	566	251	121 944
Donga	72 282	38 444	33 838	140 551	77 130	63 421	736	376	360	75 794
Littoral	85 948	38 872	47 076	302 221	159 769	142 452	7 086	4697	2389	196 027
Mono	70 594	37 757	32 837	139 779	63 590	76 189	812	632	180	81 406
Ouémè	127 547	65 856	61 691	297 230	145 833	151 397	2 697	1701	996	186 264
Plateau	75 118	39 347	35 771	180 673	87 636	93 037	873	528	345	99 303
Zou	111 423	57 115	54 308	267 527	122 884	144 643	1 400	924	476	140 133

Population, Superficie et Densité par commune et par département

Communes	Total	Masculin	Féminin	Superficie (km ²)	Densité (hab/km ²)
ALIBORI	521 093	259 588	261 505	26 242	20
Banikoara	152 028	75 829	76 199	4 383	35
Gogounou	80 013	39 759	40 254	4 910	16
Kandi	95 206	47 600	47 606	3 421	28
Karimama	39 579	19 792	19 787	6 041	7
Malanville	101 628	50 263	51 365	3 016	34
Ségbana	52 639	26 345	26 294	4 471	12
ATACORA	549 417	270 504	278 913	20 499	27
Boukoubé	60 568	29 523	31 045	1 036	58
Cobly	46 660	22 421	24 239	825	57
Kérou	62 632	31 397	31 235	3 745	17
Kouandé	80 261	40 132	40 129	3 269	25
Matéri	83 721	40 255	43 466	1 740	48
Natitingou	75 620	37 388	38 232	1 339	56
Péhunco	55 082	27 546	27 536	2 014	27
Tanguiéta	54 719	27 120	27 599	5 456	10
Toucounouna	30 154	14 722	15 432	1 075	28
ATLANTIQUE	801 683	389 122	412 561	3 233	248
Abomey-Calavi	307 745	149 663	158 082	539	571
Allada	91 778	43 835	47 943	381	241
Kpomassè	57 190	28 398	28 792	295	194
Ouidah	76 555	36 669	39 886	336	228
So-Ava	76 315	38 227	38 088	209	365
Toffo	74 717	35 721	38 996	492	152
Tori-Bossito	44 569	21 711	22 858	328	136
Zè	72 814	34 898	37 916	653	112
BORGOU	724 171	361 336	362 835	25 856	28
Bembérékè	94 580	46 944	47 636	3 348	28
Kalalé	100 026	49 649	50 377	3 586	28
N'dali	67 379	33 895	33 484	3 748	18
Nikki	99 251	49 632	49 619	3 171	31
Parakou	149 819	75 080	74 739	441	340
Pérèrè	42 891	21 307	21 584	2 017	21
Sinendé	63 373	31 666	31 707	2 289	28
Tchaourou	106 852	53 163	53 689	7 256	15

Population, Superficie et Densité par commune et par département

Communes	Total	Masculin	Féminin	Superficie (km ²)	Densité (hab/km ²)
COLLINES	535 923	261 284	274 639	13 931	38
Bantè	82 129	40 135	41 994	2 675	31
Dassa-Zoumè	93 967	45 190	48 777	1 711	55
Glazoué	90 475	43 558	46 917	1 764	51
Ouèssè	96 850	48 280	48 570	2 879	34
Savalou	104 749	50 163	54 586	2 674	39
Savè	67 753	33 958	33 795	2 228	30
COUFFO	524 586	244 050	280 536	2 404	218
Aplahoué	116 988	54 977	62 011	915	128
Djakotomé	96 732	45 189	51 543	235	412
Dogbo	76 947	36 528	40 419	308	250
Klouékanmè	93 324	42 794	50 530	394	237
Lalo	79 685	36 894	42 791	432	184
Toviklin	60 910	27 668	33 242	120	508
DONGA	350 062	175 349	174 713	11 126	31
Bassila	71 511	35 722	35 789	5 661	13
Copargo	50 820	25 538	25 282	876	58
Djougou	181 895	91 287	90 608	3 926	46
Ouaké	45 836	22 802	23 034	663	69
LITTORAL/Cotonou	665 100	323 168	341 932	79	8419
MONO	360 037	174 977	185 060	1 605	224
Athiémé	39 481	19 209	20 272	238	166
Bopa	70 268	34 026	36 242	365	193
Comé	58 396	28 450	29 946	163	358
Grand-Popo	40 335	19 254	21 081	289	140
Houéyogbé	74 492	35 914	38 578	290	257
Lokossa	77 065	38 124	38 941	260	296
OUEME	730 772	349 251	381 521	1 281	570
Adjarra	60 112	28 591	31 521	75	801
Adjohoun	56 455	27 179	29 276	279	202
Aguégués	26 650	13 333	13 317	103	259
Akpro-Misséréte	72 652	34 274	38 378	79	920
Avrankou	80 402	38 071	42 331	78	1031
Bonou	29 656	14 040	15 616	250	119
Dangbo	66 055	31 738	34 317	149	443
Porto-Novo	223 552	106 097	117 455	50	4471
Sémè-Kpodji	115 238	55 928	59 310	218	529

Population, Superficie et Densité par commune et par département

Communes	Total	Masculin	Féminin	Superficie (km ²)	Densité (hab/km ²)
PLATEAU	407 116	193 135	213 981	3 264	125
Adja-Ouèrè	81 497	39 000	42 497	415	196
Ifangni	71 606	33 432	38 174	242	296
Kétou	100 499	48 867	51 632	1 775	57
Pobè	82 910	39 905	43 005	400	207
Sakété	70 604	31 931	38 673	432	163
ZOU	599 954	282 355	317 599	5 243	114
Abomey	78 341	36 365	41 976	142	552
Agbangnizoun	55 001	25 692	29 309	244	225
Bohicon	113 091	53 518	59 573	139	814
Covè	34 442	16 338	18 104	418	82
Djidja	84 590	40 249	44 341	2 184	39
Ouinhi	38 319	18 697	19 622	342	112
Zagnanado	36 756	17 886	18 870	540	68
Za-Kpota	87 076	39 202	47 874	409	213
Zogbodomey	72 338	34 408	37 930	825	88

Populations des Arrondissements des communes à statut particulier

	Total	Masculin	Féminin
COTONOU	665 100	323 168	341 932
1 ^{er} Arrondissement	55 413	27 076	28 337
2 ^{ème} Arrondissement	53 708	26 106	27 602
3 ^{ème} Arrondissement	59 830	29 157	30 673
4 ^{ème} Arrondissement	39 012	19 460	19 552
5 ^{ème} Arrondissement	32 864	16 164	16 700
6 ^{ème} Arrondissement	71 085	34 686	36 399
7 ^{ème} Arrondissement	36 158	16 963	19 195
8 ^{ème} Arrondissement	37 631	17 895	19 736
9 ^{ème} Arrondissement	61 585	30 095	31 490
10 ^{ème} Arrondissement	41 806	19 737	22 069
11 ^{ème} Arrondissement	36 219	17 451	18 768
12 ^{ème} Arrondissement	76 217	37 191	39 026
13 ^{ème} Arrondissement	63 572	31 187	32 385
PARAKOU	149 819	75 080	74 739
1 ^{er} Arrondissement	66 994	33 475	33 519
2 ^{ème} Arrondissement	45 765	23 366	22 399
3 ^{ème} Arrondissement	37 060	18 239	18 821
PORTO-NOVO	223 552	106 097	117 455
1 ^{er} Arrondissement	33 830	15 425	18 405
2 ^{ème} Arrondissement	45 035	21 278	23 757
3 ^{ème} Arrondissement	31 680	15 541	16 139
4 ^{ème} Arrondissement	57 311	27 107	30 204
5 ^{ème} Arrondissement	55 696	26 746	28 950

Dynamique de la population

Départements	Population de 1992	Population de 2002	Taux annuel d'accroissement intercensitaire (%)
Bénin	4 915 555	6 769 914	3,25
Alibori	355 950	521 093	3,88
Atacora	400 613	549 417	3,21
Atlantique	529 546	801 683	4,23
Borgou	471 975	724 171	4,37
Collines	340 284	535 923	4,65
Couffo	395 132	524 586	2,87
Donga	248 695	350 062	3,48
Littoral	536 827	665 100	2,17
Mono	281 245	360 037	2,50
Ouémè	568 898	730 772	2,54
Plateau	307 676	407 116	2,84
Zou	478 714	599 954	2,28

6.4.2. Synthèse des analyses

NOTE METHODOLOGIQUE SUR LE RGPH-3

Bref aperçu de la stratégie de collecte et de traitement du RGPH-3

Par décret N°99-459 du 22 septembre 1999, le Gouvernement Béninois a retenu d'organiser le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-3).

Ce troisième Recensement a été réalisé du 15 février au 1^{er} mars 2002, soit dix ans jour pour jour après le deuxième Recensement. C'est le deuxième Recensement après la "Conférence des Forces Vives de la Nation" de Février 1990.

Un Recensement Général de la Population et de l'Habitation est un comptage complet à une date déterminée de la population d'un pays donné, d'une ville ou d'une région et un inventaire de son habitation. Il s'agit ici de dénombrer, c'est-à-dire de compter, sans omission, ni répétition, les personnes et/ou les ménages. Cette opération a utilisé 7.506 Agents Recenseurs, 1.507 Chefs d'Equipe, 252 contrôleurs et 18 superviseurs régionaux pour collecter les informations sur toutes les personnes résidant au Bénin, ainsi que sur les conditions de vie des ménages à l'aide du questionnaire ménage. La technique de collecte utilisée est l'interview directe de porte à porte. Cette méthode consiste à se présenter dans chaque ménage, à poser des questions au Chef de Ménage et à tous ses membres capables d'y répondre et à inscrire sur le questionnaire ménage les renseignements recueillis.

Pour la réalisation de ce recensement, le Bénin a été découpé, lors de l'opération de la cartographie censitaire, en 7.352 petites portions appelées Zones de Dénombrement (ZD). Chaque Zone de Dénombrement est confiée à un Agent Recenseur dont le rôle a

consisté à y dénombrer toutes les personnes, ainsi que les ménages y résidant.

Les informations collectées ont été codifiées, saisies, apurés et tabulés à l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) à Cotonou pendant 8 mois par 12 Agents vérificateurs, 60 Agents Codificateurs, 70 Agents de saisie sous la supervision de 2 cadres Analystes-Programmeurs et de 2 Analystes-Programmeurs Assistants. Le traitement des questionnaires ménages consiste d'une part à traduire en langage les informations collectées et de les rentrer dans les micro-ordinateurs pour faciliter la tabulation et l'analyse d'autre part.

Evaluation de l'exhaustivité du dénombrement et de la qualité des données collectées sur certaines variables

Dans plusieurs recensements, on assiste parfois à un double compte des personnes ou des ménages, ou encore à des omissions des individus et/ou des ménages. Pour s'assurer de l'exhaustivité du RGPH-3, il a été organisé trois mois après le dénombrement général, une Enquête Post-Censitaire dont le but principal était de mesurer la couverture du dénombrement : son exhaustivité territoriale et démographique, et la fiabilité des informations enregistrées pour certaines variables importantes. Cette enquête a utilisé la même stratégie de collecte que celle du dénombrement général afin de s'assurer de la comparabilité des données issues des deux sources. Cette opération a eu lieu du 10 au 24 Avril 2002. L'Enquête Post-Censitaire (EPC) consiste en un re-dénombrement des ménages dans un échantillon stratifié et tiré à un degré de 100 ZD proportionnellement à leur taille (effectifs préliminaires de population au RGPH3). La base de sondage est constituée des ZD découpées lors de la cartographie du RGPH3. Les domaines d'étude retenus sont : Cotonou, la strate Autres Villes, la strate Rurale à Forte

Croissance et la Strate Rurale à Faible Croissance.

Au niveau national, le taux de couverture du RGPH3 est de 96,2% contre 95,8% au deuxième recensement. La couverture varie par strate. Les taux de couverture les plus élevés sont obtenus dans les strates rurales (97,8 % pour la strate rurale à faible croissance et 97,3% pour la strate rurale à forte croissance). C'est dans Cotonou et dans les autres villes qu'on a enregistré les taux de couverture les plus faibles (respectivement 94% et 95,6%).

Apurement et imputation des données.

Dans les données issues d'une enquête ou d'un recensement, plusieurs erreurs peuvent s'y introduire, erreurs dues à la collecte elle-même, à la saisie des données, etc. Aussi, il existe entre certaines variables, une relation logique (par exemple: une fille de huit ans ne peut avoir accouché) qu'il est essentiel de préserver ou des modalités fixes de certaines variables qui ne doivent souffrir d'aucune ambiguïté (le sexe par exemple). Il est dès lors recommandé de procéder à des corrections par l'élaboration des tests de cohérence qu'on applique aux données pour éliminer toutes les erreurs possibles.

Les méthodes d'imputation auxquelles a eu recours le RGPH-3 sont :

-Les méthodes d'imputation déductive :

méthode permettant de déduire avec «certitude» une donnée dont la valeur est manquante ou incohérente; ce type d'imputation est fonction de l'ensemble de réponses fournies au titre des autres rubriques du questionnaire.

-Les méthodes d'imputation par la moyenne: méthode ayant pour effet d'attribuer la valeur moyenne de la rubrique (calculée pour les enregistrements acceptés), à la réponse manquante ou

incohérente de tous les enregistrements rejetés.

Cette phase a duré un mois (Juin 2003) et a regroupé six cadres démographes, statisticiens et informaticiens qui ont conduit le RGPH3.

Définitions des concepts de base du RGPH-3

Une multitude de concepts ont été utilisés lors du Recensement dont il est important de rappeler le contenu afin que tous les utilisateurs aient une compréhension unique. Il s'agit notamment du :

- **Ménage :** Le concept de "ménage" est fondé sur les dispositions prises par les personnes individuellement ou d'une façon collective afin de pourvoir à leurs besoins vitaux. On distingue deux sortes de ménages : le ménage ordinaire et le ménage collectif.
- **Ménage ordinaire :** c'est un ensemble de personnes apparentées ou non, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé "Chef de Ménage" et dont les ressources et les dépenses sont également communes. Elles habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour ou la même concession.
- **Ménage collectif :** le ménage collectif est défini comme un groupe de personnes qui n'ont généralement pas de lien de parenté mais qui vivent en commun dans un établissement pour des raisons de discipline, de voyage, de santé, d'études ou de travail.
- **Milieu urbain :** il est défini comme une zone hétérogène qui regroupe tout chef lieu de commune ayant au moins 10.000

habitants et au moins une des infrastructures ci-après : bureau de poste et télécommunication, bureau de recette perception du trésor public, système d'adduction d'eau (SBEE), électricité (SBEE), centre de santé, collège d'enseignement général avec 2^{ème} cycle, d'une part et tout arrondissement ayant au moins quatre des infrastructures énumérées ci-dessus et au moins 10.000 habitants.

- **Noyau familial** : C'est un sous groupe du ménage comportant un couple avec ou sans enfants, ou un adulte avec au moins un de ses enfants. Il s'agit des personnes unies par le lien conjugal et/ou le lien biologique (lien paternel ou maternel).
- **Population active** : Est considérée comme active, toute personne de 10 ans ou plus occupée ou en chômage ou cherchant un emploi pour la première fois.
- **Personne occupée** : est toute personne ayant travaillé au moins une semaine de façon continue ou non au cours des trois (3) derniers mois précédant le recensement.
- **Secteur informel** : C'est un ensemble d'unités de production dont l'activité est informelle.
- **Activité informelle** : C'est toute activité non enregistrée et/ou dépourvue de comptabilité formelle écrite, exercée à titre d'emploi principal, par une personne en tant que patron ou à son propre compte.
- **Rentier (REN)** : C'est une personne qui dispose d'une fortune personnelle lui permettant de vivre sans travailler. C'est le cas des propriétaires de maison en location

qui ne travaillent plus ou de quelqu'un qui a placé de l'argent c'est-à-dire un actionnaire à qui cela rapporte de l'argent pour survivre.

- **Retraité (RET)** : C'est toute personne (Homme ou Femme) qui a cessé d'exercer une activité économique et qui perçoit une forme quelconque de pension de retraite ou d'invalidité. Mais dès lors qu'un retraité exerce ou a exercé une activité économique durant la période de référence, il sera considéré comme actif même s'il continu de percevoir sa pension.
- **Autre inactif (AINA)** : Est considéré comme autre inactif toute personne qui est dépourvue d'occupation, qui n'exerce aucune activité économique et n'est pas à la recherche d'un emploi.
- **Chômeur (CHO)** : Est une personne qui a travaillé au moins une fois dans sa vie et qui a perdu son emploi **avant la période de référence** mais qui est actuellement en quête d'un nouvel emploi.
- **Ménagère (MEN)** : Elle est la femme qui s'occupe uniquement des travaux ménagers et des enfants sans en tirer un revenu.
- **Cherche 1^{er} emploi ou 1^{er} travail (CT)** : Toute personne en quête de son premier emploi.
- **Enfants confiés ou placés** : Un enfant confié ou placé est un enfant placé par ses parents ou des tiers (tuteur, intermédiaire ...), chez d'autres parents ou personnes étrangères à la famille et pris en charge. Il est généralement placé à partir de 6 ans (ou moins

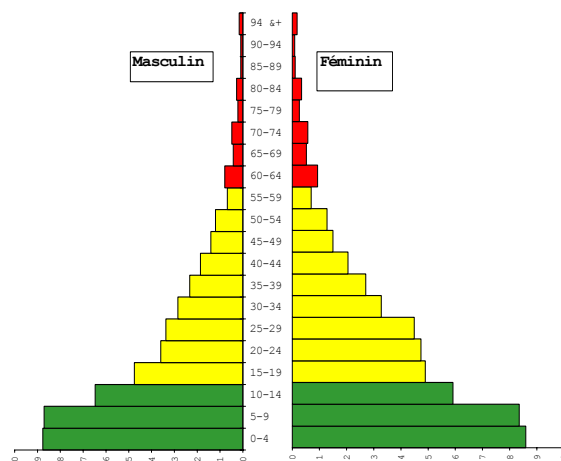
- **Handicap** est "le désavantage résultant pour un individu d'une défaillance ou d'une incapacité qui limite l'individu concerné dans l'exercice d'un rôle normal pour lui, compte tenu de son âge, de son sexe et des facteurs sociaux et culturels ou l'empêche d'exercer ce rôle".
- **Handicapé** : Est toute personne atteinte d'une déficience congénitale (par exemple : les malformations) ou acquise par accidents ou par maladies.
- **Handicap visuel ou déficience visuelle** : la cécité complète est la perte totale de vision. On parle aussi de cécité quand l'acuité visuelle de loin est inférieure à 1/20. L'amblyopie est la vision de loin après correction comprise entre 1/20 et 4/20. C'est l'acuité visuelle très diminuée et les personnes présentant cette situation sont appelées des mal voyants. Ainsi un **Mal Voyant** est une personne qui ne peut voir loin.
- **Handicaps associés ou polyhandicaps**. Il s'agit de handicaps qui sont multiples. On parle aussi de plurihandicapés. Ces personnes sont atteintes de plusieurs handicaps à la fois tels que handicaps moteurs, visuel, auditif, mental, etc..

Tabulation des données

Les données actuellement publiées décrivent la population résidente, c'est-à-dire la population qui vit habituellement au Bénin depuis au moins six mois ou qui a l'intention d'y vivre pour au moins six mois. Ainsi il a été dénombré 6.769.914 individus résidents présents, vivant dans 1.210.463 ménages ordinaires. Toutefois, il a été dénombré également 30.000 Individus vivant dans les ménage

LA STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE DE LA POPULATION

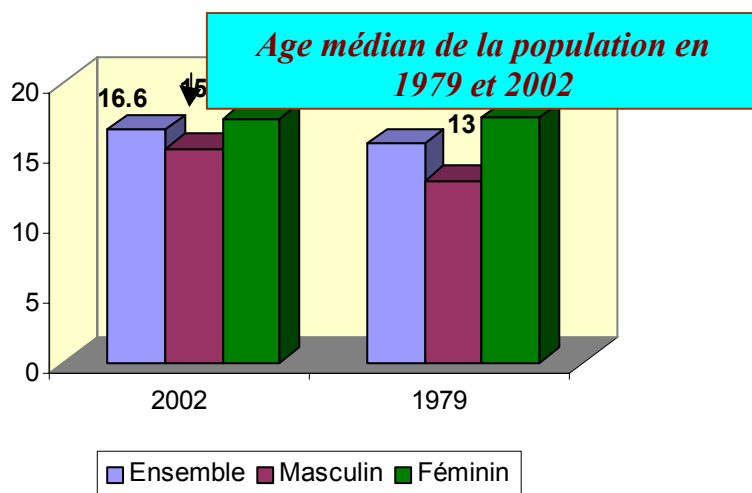
Combien sommes-nous au Bénin ?



La population béninoise est de 6.769.914 habitants dont 3.284.119 hommes et 3.485.795 femmes.

Une population jeune....

La population béninoise est restée jeune entre 1979 et 2002, avec un âge médian qui se situe dans un voisinage de 16 ans (15,6 ans en 1979 et 1992, puis 16,6 ans en 2002). Les hommes y sont plus jeunes que les femmes : l'âge médian est de 13 ans pour les hommes contre 17,5 ans pour les femmes en 1979 et de 15,3 ans pour les hommes contre 17,4 ans pour les femmes en 2002. Cependant, bien que plus jeunes que les femmes, les hommes ont globalement vieilli entre 1979 et 2002 (avancement de l'âge médian de 2,3 ans en 23 ans).

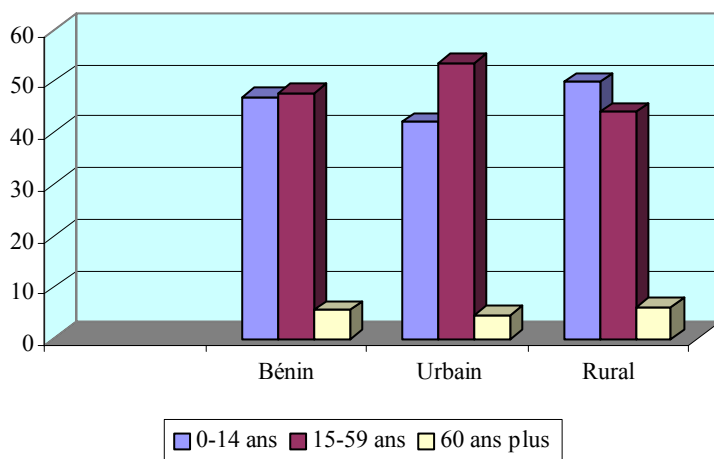


Pyramide par groupes d'âges du Bénin 2002

... à dominance féminine et rurale

Elle est à dominance féminine et rurale: 48,5% de la population béninoise sont des hommes et 51,5% sont des femmes, soit un rapport de masculinité de 94,2 hommes pour 100 femmes, et 61,1% vivent en milieu rural.

Structure de la population selon le milieu de résidence



Elle est caractérisée en milieu urbain par une légère hypertrophie du groupe d'âges des actifs potentiels 15-59 ans (53,5%) au détriment des deux autres groupes extrêmes 0-14 ans (42%) et 60 ans et plus (4,5%), conséquence de l'exode des populations des campagnes vers les grandes villes et les villes moyennes. La maigreur de la pyramide de la population rurale à partir de 15 ans indique une certaine précocité de ce phénomène.

Le Département du Littoral (Cotonou) est le plus grand bénéficiaire de l'exode des populations de nos campagnes en raison de l'attraction que Cotonou, capitale économique du Bénin, exerce sur les populations des autres départements par ses infrastructures socio-économiques et administratives. Il abrite 62,7% des personnes d'âges actifs (15-59 ans).

Les populations des départements par groupes d'âges utiles, cibles des programmes sectoriels de développement socio-économique sont corrélées entre elles et il existe des similitudes sensibles (homogénéité en terme de groupes d'âges utiles) entre les départements selon le milieu de résidence. Le milieu urbain est caractéristique des femmes en âges de procréer (15-49 ans), des personnes en âges de travailler (15-59 ans), des personnes en âges de voter (18 ans et plus), et des adolescents et adolescentes (10-18 ans). Quant au milieu rural, il est

caractéristique des enfants en général et des personnes âgées (des retraités potentiels de 55 ans et plus, des personnes de troisième âge, 60-79 ans, et des personnes de quatrième âge, 80 ans et plus).

Il s'avère donc indispensable de tenir compte des similitudes des départements et de leurs spécificités selon le milieu de résidence, en terme de populations par groupe d'âges utiles pour mieux les intégrer à une approche multi-sectorielle de développement socio-économique et culturelle.

REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

Une répartition inégale de la population entre les départements...

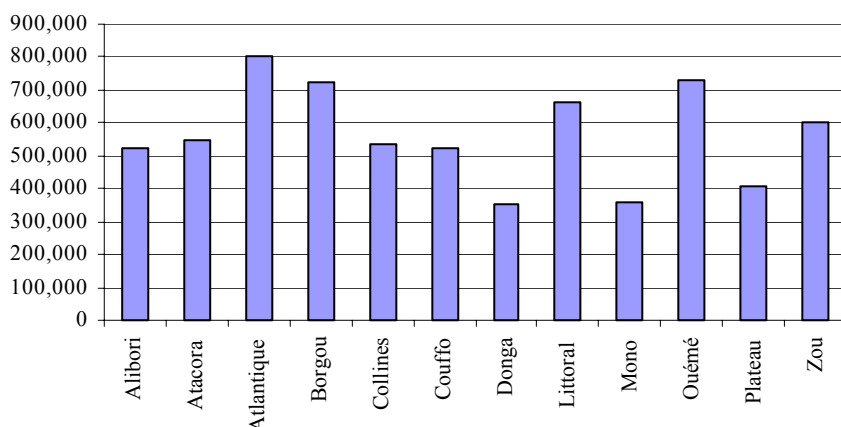
Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Bénin de février 2002 a permis de dénombrer une population résidente (présent plus absent) de 6.769.914 habitants dont 3.485.795 femmes pour 3.284.119 hommes. Du premier au troisième recensement général de la population soit en l'espace de vingt trois ans, la population du Bénin a doublé en effectif passant ainsi de 3 331 210 en 1979 à 6 769 914 habitants en 2002, ce qui correspond à un taux moyen d'accroissement démographique de 3,25%.

La répartition de la population selon les départements montre deux catégories de départements selon le poids démographique. Dans la première catégorie, trois départements sur les 12 abritent, ensemble, le tiers de la population du Bénin. Il s'agit de l'Atlantique, le plus peuplé avec un effectif de 801.683 habitants, soit 11,8% de la population totale ; de l'Ouémé (730.772 habitants) avec 10,8% de la population et du Borgou (724.171 habitants) soit 10,7% de la population totale recensée.

Les neuf autres, classés dans la seconde catégorie, présentent des poids démographiques relativement homogènes. On y compte : le Littoral avec 665.100 habitants (9,8%) ; le Zou avec 599 954 habitants (8,9%) ; l'Atacora avec 549.417 habitants (8,1%) ; les Collines avec 535.923 habitants (7,9%) ; l'Alibori avec 521.093 habitants (7,7%), le Couffo avec une population de 524.586 (7,7%) ; le Plateau avec 407.116 (6,0%) ; le Mono avec 360.037 habitants (5,3%) et enfin la Donga avec une population voisine de celle du Mono avec 350.062 habitants et un poids démographique de 5,2% de la population nationale.

Ces poids démographiques laissent supposer entre les départements de l'Alibori l'Atacora , les Collines, le Couffo, la Donga, le Mono et le Plateau d'une part et l'Ouémé, l'Atlantique, le Borgou et le Littoral d'autre part, une répartition homogène apparente qui disparaît lorsque l'on tient compte de l'étendue viable de chaque département.

Structure de la population selon le département



....Avec des densités de population très dispersées

En rapportant la population recensée de 6.769.914 habitants à la superficie de 114763 km², il se dégage une densité de 59 habitants au kilomètre carré. Avec le niveau de cet indicateur, le Bénin se classe parmi les pays moyennement peuplés dans la région ouest-africaine.

Les différents départements ne connaissent pas la même concentration de population. Ainsi pour les départements situés dans le bassin méridional à savoir l'Atlantique, le Couffo, le Littoral, le Mono, l'Ouémé, le Plateau et le Zou, la densité de population est largement supérieure à celle du niveau national. Les quatre départements de la partie septentrionale (Alibori, Borgou, Atacora et Donga) couvrent près des trois quarts de la superficie du pays mais abritent 31,7% de la population.

Une population urbaine renforcée par l'émergence de nouvelles agglomérations urbaines

Dix ans après le deuxième recensement, on assiste à l'émergence de petites et moyennes agglomérations. On distingue trois types de villes et leur classification se présente comme suit: villes de grande taille de 100 000 habitants ou plus; villes de taille moyenne qui abritent 20.000 à 100.000 habitants et villes de petite taille constituées d'arrondissements de 10.000 à 20.000 habitants remplissant les critères du milieu urbain.

Le Bénin compte 64 villes en 2002 contre 51 en 1992. Les effectifs de citoyens ont augmenté tant en valeur absolue qu'en valeur relative. L'effectif de la population des milieux urbains s'élève à 2.630.133 habitants en 2002 contre 1.756.197 habitants en 1992. Le taux d'urbanisation passe de 36% en 1992 à 38,9% en 2002. Ceci traduit bien le dynamisme du phénomène urbain au Bénin.

En 2002, les données du recensement font apparaître une concentration urbaine plus prononcée que celle de 1992 et la structure des villes elle-même s'est trouvée ainsi modifiée. Le nombre de "petites villes" connaît une diminution. Ce nombre passe de 32 villes en 1992 à 27 en 2002. Les villes de taille moyenne qui ont émergé en 1992 dans le paysage urbain ont connu en l'espace de dix une fulgurante croissance. Leur nombre représente 51,6 % du nombre total des villes au Bénin contre 31,4 % en 1992. Parmi les villes de grande taille

(100.000 habitants et plus), trois villes sont classées comme grandes villes : Cotonou, Parakou et Porto-Novo. Elles concentrent à elles seules 1.038.471 habitants, soit 39,5 % de la population urbaine. Les données de 2002 révèlent l'émergence d'un Arrondissement classé parmi les agglomérations à grande taille. Il s'agit de l'Arrondissement de Godomey (153.447 habitants) dans la Commune d'Abomey-Calavi.

Population des communes ayant au moins 100.000 habitants

En 1992, les plus grosses Communes (100.000 habitants ou plus) étaient Abomey-Calavi, Banikoara, Djougou, Cotonou, Parakou et Porto-novo. Dix ans plus tard, en 2002, huit Communes viennent s'ajouter à ce nombre. Il s'agit de celles d'Aplahoué, Bohicon, Kétou, Malanville, Savalou, Sèmè-Kpodji, Tchaourou et Kalalé.

Grandes villes: communes à statut particulier

L'ensemble des Communes à statut particulier abrite 1.038.471 habitants, soit 15,3 % de la population totale du pays. Il s'agit de Cotonou (665 100 habitants), de Porto-Novo (223.552 habitants) et de PARAKOU (149.819 habitants).

Par rapport aux Communes à statut particulier correspondant aux trois grandes villes du Bénin, la Commune de Cotonou abrite à elle seule 64,1% de la population de ces trois Communes. Quant aux deux autres Communes à statut particulier, Porto-Novo et Parakou, leur poids démographique est respectivement de 21,6 et 14,4%.

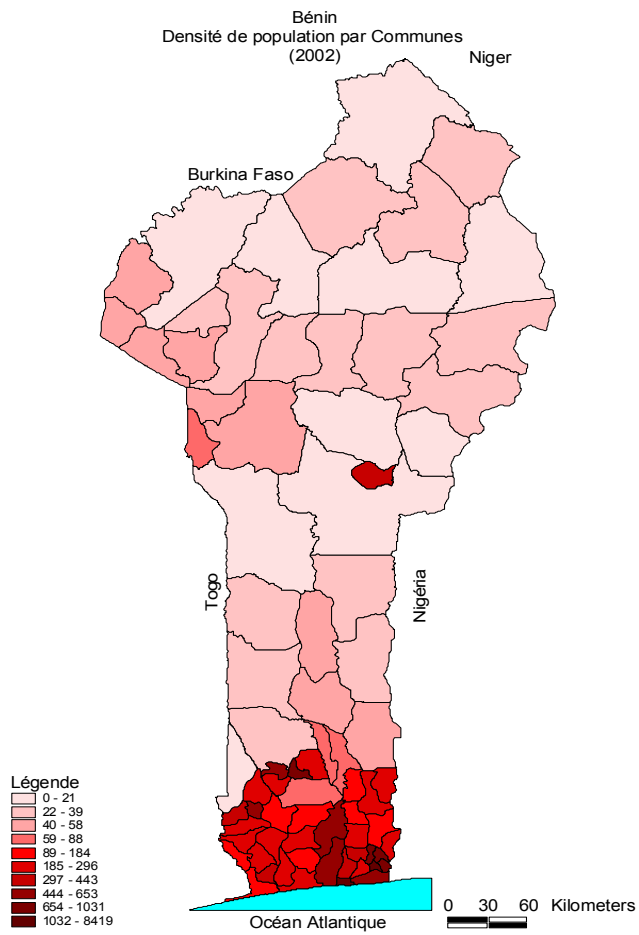
L'effectif de la population totale du milieu urbain a été multiplié par 1,52 par rapport à 1992, avec un taux d'urbanisation de 38,9%

Tout au long du temps, le Bénin a été essentiellement rural. Les dix dernières années ont été marquées par un lent développement des centres urbains et la concentration de population dans certaines zones urbaines. Cette situation a entraîné des mutations du fait de la croissance rapide de ces zones. L'effectif de la population totale du milieu urbain a été multiplié par 1,52 par rapport à 1992.

L'évolution du taux d'urbanisation permet de distinguer trois catégories de départements :

- la première catégorie regroupe huit départements dont les taux sont inférieurs au niveau observé au second recensement (1992). Il s'agit des départements du Couffo (20,6%), de l'Alibori (21,4 %), des Collines (22 %), du Zou (28,3 %), du Plateau (29,9 %) et de la Donga (30,9 %);
- les taux d'urbanisation du deuxième sont supérieurs aux taux observés en 1992 (36,5 %).. Les départements de l'Atacora (37,7 %) et de l'Atlantique (37,9 %) se retrouvent dans ce groupe.
- Les départements de l'Ouémé (44,3%) et du Borgou (43,4 %) forment la troisième catégorie.

L'urbanisation est peut-être la solution de l'avenir, le seul moyen de gérer convenablement la forte augmentation de la population. L'évolution persistante des villes n'est pas mauvaise en soi sinon les gens ne continueraient pas à y affluer. Le problème vient de ce que les autorités, les urbanistes et la société dans son ensemble n'ont pas réussi à suivre le rythme de la demande et à réduire les pressions exercées par le nombre croissant de personnes qui font appel aux services et à l'infrastructure des milieux urbains .



LES MIGRATIONS AU BENIN ET IMPACT SUR LA CROISSANCE URBAINE

Les tendances migratoires s'inscrivent dans une logique de dynamique impulsée par des zones de grande productivité agricole et par les opportunités offertes par les villes du point de vue de la migration interne et par un afflux de plus en plus important des Béninois de retour et d'étrangers

Les tendances migratoires observées au Bénin depuis la période coloniale jusqu'à nos jours s'inscrivent dans une logique de dynamique impulsée par des zones de grande productivité agricole et assurément par les opportunités certaines ou supposées offertes par les villes, notamment les plus importantes. Cette situation qui n'est pas singulière au Bénin s'observe un peu partout en Afrique au Sud du Sahara et traduit toujours le niveau de développement économique et social du pays.

Aujourd'hui le développement économique et social du Bénin a connu des phases de croissance appréciable mais il a été aussi marqué par des périodes sombres de marasme économique et de crises sociologiquement dramatiques. Sans occulter la période coloniale dont le Bénin traîne encore les conséquences.

Pour l'analyse des résultats du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002 (RGPH-3), la notion de milieu urbain a été affinée pour tenir compte, non seulement de la taille de la population, mais aussi des infrastructures d'équipement.

Au RGPH3, les lieux d'origine et de destination retenus sont la commune et le pays lorsque l'origine du migrant se situe dans un autre pays que le Bénin.

Evolution et caractéristiques des migrations internes au Bénin

L'analyse des résultats du recensement de la population de 1979 a montré que la migration campagne ville a été très importante entre 1961 et 1979. Le rythme d'accroissement de la population totale, comparativement à celui des trois villes et le niveau relativement élevé et positif du solde migratoire entre Cotonou et les autres localités du pays illustrent le dynamisme de ces villes.

Alors que le Bénin a connu un taux d'accroissement annuel moyen de 2,7% entre 1961 et 1979, on constate que la population de Cotonou et de Parakou ont connu un rythme de croissance de 8%. Les deux départements qui abritent ces deux villes ont vu leur population augmenter au rythme moyen annuel de 4,6% pour l'Atlantique et 3,1% pour le Borgou.

Le département de l'Atlantique en dehors de la ville de Cotonou n'a pas exercé un attrait sensible sur le reste du pays et présente un solde négatif pour les migrations internes. Par contre, le milieu rural des départements du Borgou et du Zou exercent un attrait sensible sur les populations des autres départements notamment celles du département de l'Atacora et du milieu semi urbain du Borgou. Malgré un taux d'accroissement annuel moyen de 4,2 %, entre 1961 et 1979, la ville de Porto-Novo semble avoir amorcé un ralentissement sensible du rythme de croissance de sa population dans les années 70 si on se réfère au solde migratoire pour les cinq années précédant le recensement de la population réalisé en 1979.

L'accroissement de Cotonou et de Parakou est liée à l'importance de l'exode rural et des migrations en provenance des villes moyennes. La plupart des autres villes, à l'exception de

Natitingou et de Lokossa, sont des villes traditionnelles offrant peu d'opportunités et sans grands atouts. Lokossa est une petite localité qui doit sa croissance rapide au fait d'avoir été érigée en chef-lieu de département.

Il convient cependant de souligner que, en dehors de leur poids économique respectif, Cotonou et Parakou sont très différentes :

- «Parakou offre un site présentant de très bonnes conditions d'habitat et connaît une croissance spatiale assez bien maîtrisée. Les besoins de la population en terrain 'urbanisé' pour la construction de logements sont satisfaits jusqu'à présent.

- Cotonou se distingue par son poids démographique et l'insalubrité de la majeure partie de son site. Les inondations y sont fréquentes et affectent plusieurs quartiers pendant la saison des pluies. La croissance spatiale de la ville n'est pas contrôlée et l'habitat spontané y est important. Les travaux de lotissement y accusent généralement des retards de 10 à 15 ans sur l'implantation des populations et sont la cause de destructions importantes de logements à l'occasion de l'ouverture des voies».²

En 1979, le recensement de la population a révélé que, en dehors des trois principales villes, Cotonou, Porto-Novo et Parakou, qui ont un solde migratoire positif, seuls les milieux ruraux des départements du Zou et du Borgou ont une migration nette positive. Toutes les autres régions ont perdu leur effectif au profit d'autres localités.

Cette tendance s'est poursuivie dans les années 1980, notamment, l'attraction du milieu rural du département du Zou et des villes de Cotonou et Parakou. Cependant, il convient de signaler plusieurs changements importants au cours des années 1980-1992. Il s'agit de :

Migrations récentes au Bénin : les migrations des cinq années précédant le recensement de 2002

Avec le développement de l'économie monétaire, la migration surtout interne est devenue un événement banal et revêt différentes formes : migrations entre campagnes et villes, migrations saisonnières, migrations de courte durée, migrations rurales etc. Les motifs sont aussi divers : scolarisation, recherche d'emploi, raisons professionnelles, rapprochement familial, sécurité personnelle. Les migrations peuvent également être volontaires ou forcées. Dans la présente section, on abordera les migrations entre communes et entre départements. Les données ne permettent d'étudier ni les autres formes de migrations ni les motifs des migrations.

Les migrations entre les départements

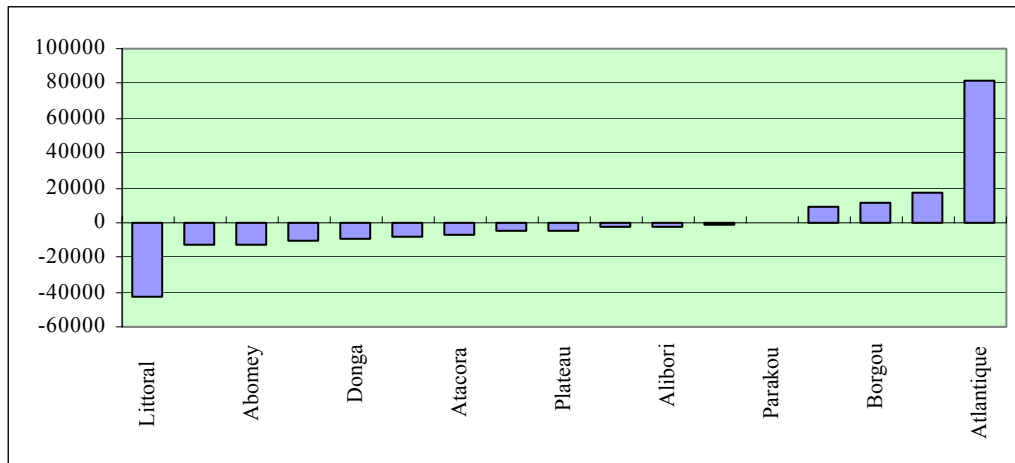
Les chefs-lieux de département constituent des localités privilégiées abritant l'administration publique du département et généralement les différents services communautaires nécessaires au fonctionnement d'une ville. C'est pourquoi, dans la présente analyse nous distinguerons les chefs-lieux de département du reste du département.

L'examen de la répartition des migrants par département et chefs-lieux de département montre que le département de l'Atlantique et Cotonou accueillent 41,3% de l'ensemble des migrants, soit plus de 4 migrants sur 10. De Cotonou part, en terme de volume, un effectif très

² MCCAG-PD/FNUAP (2001) : Rapport sur l'Etat et le devenir de la population

important d'émigrants (24,7%) soit environ un migrant sur 4. Cette ville est la première zone d'émigration du pays et la deuxième en matière d'immigration.

Solde migratoire par département ou chef lieu des départements



L'examen de l'intensité des migrations à partir des chefs lieux de département révèle le rôle de pôle régional que jouent les villes de Parakou et de Cotonou. Ainsi, L'intensité des migrations est la plus forte entre Parakou et Natitingou au nord et entre Abomey, Porto-Novo, Lokossa et Cotonou au Sud. En d'autres termes Cotonou reste la destination privilégiée pour les chefs-lieux au Sud et Parakou pour Natitingou au Nord. Natitingou et Abomey sont des villes de fortes émigrations vers des destinations assez variées de part l'importance de l'intensité des échanges avec un nombre élevé de départements.

2 migrants sur 5 proviennent des départements du Littoral, de l'Atlantique, du Mono et de l'Ouémé

De façon général, les migrations se produisent en majorité entre localités appartenant à un même département. Dans le département du Couffo, plus de la moitié des migrants résidaient dans ce même département. Cependant, dans quatre cas sur les 12, la principale provenance des migrants est un autre département. Il s'agit des départements du Littoral, de l'Atlantique, du Mono et de l'Ouémé dont les premières provenances des migrants sont l'Atlantique pour le Littoral d'une part et le Littoral pour l'Atlantique, le Mono et le Couffo d'autre part. Le Littoral est aussi la principale provenance des migrants à destination de Porto-novo

Les échanges entre départements contigus sont aussi importants : plus de la moitié des immigrants du département de l'Atlantique résidaient dans le département du Littoral. D'autres cas significatifs comme l'Ouémé et le Littoral peuvent être signalés.

Un migrant sur deux est une femme et trois migrants sur quatre ont moins de 30 ans

Les migrants sont majoritairement des femmes. En moyenne on a dénombré 53 % de femmes parmi les migrants. Cette prédominance des migrants de sexe féminin s'observe en moyenne dans tous les départements et chefs-lieux de département, à l'exclusion des départements de l'Alibori, de l'Atacora et des Collines. Les migrations affectent relativement plus les jeunes : plus des trois quarts des migrants sont âgés de moins de 30 ans. Les tranches d'âge les plus concernés sont les 5-9ans et les 20-24 ans qui représentent chacun plus de 14 % des migrants.

Deux migrants sur cinq sont des inactifs et 1 migrant sur quatre a moins de 10 ans.

Les inactifs sont nettement les plus nombreux au sein des migrants (40,2 % des migrants) quelle que soit la provenance considérée. Les moins de 10 ans représentent près du quart des migrants (24,4 %). Ce sont souvent des migrations dépendantes, mais il arrive que ces enfants migrent sans leurs parents. Cette mobilité des enfants est un phénomène déjà observé aux recensements précédents.

La majorité des migrants actifs sont des indépendants

Parmi les actifs, les indépendants sont les mieux représentés, suivi des aides familiales et des salariés. Mais au delà de cette tendance générale, il convient de remarquer :

Les personnes ayant le statut d'inactifs sont surtout des femmes. Il en est de même des aides familiales. Ces deux statuts sont assez proches. Certaines régions sont particulièrement pourvoyeuse d'aide- familiaux de sexe féminin. C'est le cas notamment des départements du Littoral, de l'Atlantique, du Mono, de l'Ouémé, du Plateau et des villes de Porto-Novo et de Lokossa où le rapport de masculinité pour ce statut varie entre 8 et 20 hommes pour 100 femmes.

L'immigration extérieure est dominée par les ressortissants des pays de la CEDEAO

Le premier recensement de la population du Bénin, organisé en 1979, a permis de dénombrer 55.706 immigrants³ pour la période 1975-1979. Au deuxième recensement de la population, on a dénombré 77.904 immigrants extérieurs dont 37,9% de nationalités étrangères. La plupart de ces immigrants extérieurs non béninois viennent en majorité du Togo (11,1%), du Niger (11,1%), du Nigéria (6%) et du Ghana (4,5%). Les provenances principales des Béninois sont le Nigéria (23,5%), le Togo (14,5%) et la Côte-d'Ivoire (10,9%).

Toutes nationalités confondues, les immigrants extérieurs viennent du Nigéria, du Togo, du Niger, de la Côte-d'Ivoire et du Ghana. Les autres provenances totalisent environ 10% des immigrants.

L'effectif des immigrants a doublé entre 1992 et 2002

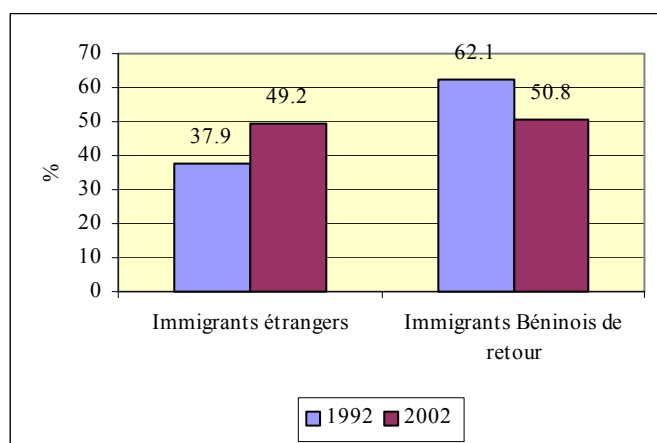
Au recensement de la population de 2002, il a été dénombré environ 156.748 immigrés, arrivés au Bénin au cours des cinq dernières années précédant le recensement. L'effectif des immigrants externes a donc doublé par rapport à 1992, pour la même durée d'observation. Il représente plus de 2% de la population totale du Bénin. Cet effectif comprend les Béninois de retour et les étrangers.

Une immigration des étrangers de plus en plus accrue au Bénin

³ Dernières migrations des cinq années précédant le recensement

Les immigrants externes comptent, au recensement de la population de 2002, relativement plus d'étrangers qu'il n'a été observé en 1992. en effet, en 1992, les étrangers représentaient 37,9% des immigrants externes contre 49,2% en 2002. Le poids des non béninois migrants parmi les immigrants externes varie d'une région à l'autre. Ils représentent plus de 50% des immigrants externes dans les départements de l'Alibori (72,5% d'étrangers), du Borgou (56,4%) du Littoral (66,6%), de l'Ouémé (50,8%) et des villes de Natitingou (63,1%) et de Parakou (56,5%).

Evolution de la proportion des immigrants selon leur origine



Les Béninois de retour sont majoritairement des femmes alors que les immigrants externes non béninois sont pour la plupart des hommes.

En moyenne, au niveau national, les hommes sont mieux représentés parmi les immigrants externes avec 103,6 hommes pour 100 femmes. Mais, les femmes sont relativement plus nombreuses parmi les immigrants externes béninois : on dénombre 94,6 hommes pour 100 femmes. Par contre, les immigrés externes non béninois comptent relativement plus d'hommes que de femmes : 113,8 hommes pour 100 femmes.

La tendance générale au sein des immigrants externes béninois est pour un forte féminisation des immigrants externes. Les hommes ne sont dominants que dans cinq départements ou villes : Alibori , Atacora, Borgou, Parakou et Couffo. Partout ailleurs les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes : les rapports de masculinité varient entre 75 hommes pour 100 femmes et 95,8 hommes pour 100 femmes.

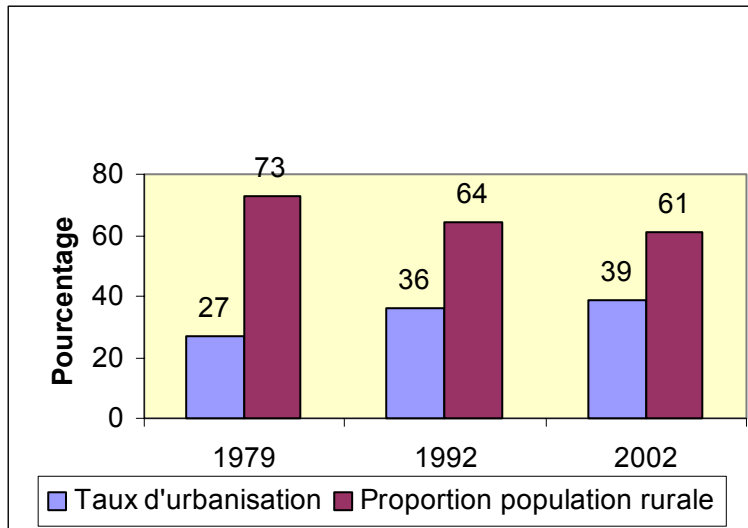
Impact des migrations sur la croissance urbaine au Bénin

Migration, facteur essentiel du développement de l'urbanisation au Bénin

Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002 (RGPH-3) donnent, comme population totale, un effectif de 6.769.914 habitants et, avec une population urbaine de 2.630.133 habitants, soit un taux d'urbanisation de 38,9%. En 1961, ce taux était

de 16%. En 1979 il passe à 26% et à 36% en 1992. On observe donc une progression continue du taux d'urbanisation au Bénin (cf. graphique ci-après).

Évolution du taux d'urbanisation et proportion de la population rurale



Entre 1992 et 2002, la population urbaine est passée de 1.756.197 habitants à 2.630.133 habitants, enregistrant donc une augmentation de 873 936 habitants, en termes absolus, au cours de la période, soit un taux d'accroissement annuel moyen inter censitaire de 4,12%. A ce rythme, la population des villes doublera avant l'année 2020, c'est-à-dire dans moins de 20 ans. Ce qui n'est pas trop court pour le rythme de croissance démographique actuel de 3,2% l'an. Entre 1979 et 1992, le taux d'accroissement urbain n'était que de 3,8% contre 6,8% entre 1961 et 1979 (INSAE, RGPH 1979). Les défis que pose cette croissance urbaine soutenue sont nombreux et complexes, comme le sont les facteurs qui sont à l'origine du développement des villes. De nombreuses études incriminent l'exode rural, comme étant le déterminant fondamental de la croissance urbaine mais également le dépeuplement des zones rurales.

Les perspectives proches relatives au développement urbain sont celles de l'émergence de grosses agglomérations contrôlées par des métropoles régionales:

- Au sud, l'agglomération Sèmè-Kpodji-Cotonou-Abomey-Calavi-Ouidah : métropole, Cotonou.
- A l'est, l'agglomération Porto-Novo-Adjarra-Akpro-Misséréti-Avrakou-Sèmè-Kpodji, contrôlée par Porto-Novo.
- Au centre, l'agglomération Abomey-Bohicon-Zogbodomey et leurs écarts, vaste conurbation.

- Au nord, l'agglomération de Parakou et ses écarts.

A côté de ces agglomérations en gestation, on peut circonscrire des pôles de développement : Malanville, Kandi, Banikoara, Natitingou, Djougou Péhunco Kouandé, Kérou, N'Dali, Nikki, Kalalè, Tchaourou, Savalou, Dassa-Zoumè, Glazoué, Azovè, Lokossa, Comé, Pobè, Kétou.

DYNAMIQUE DE LA POPULATION AU BENIN

LA FÉCONDITÉ AU BÉNIN

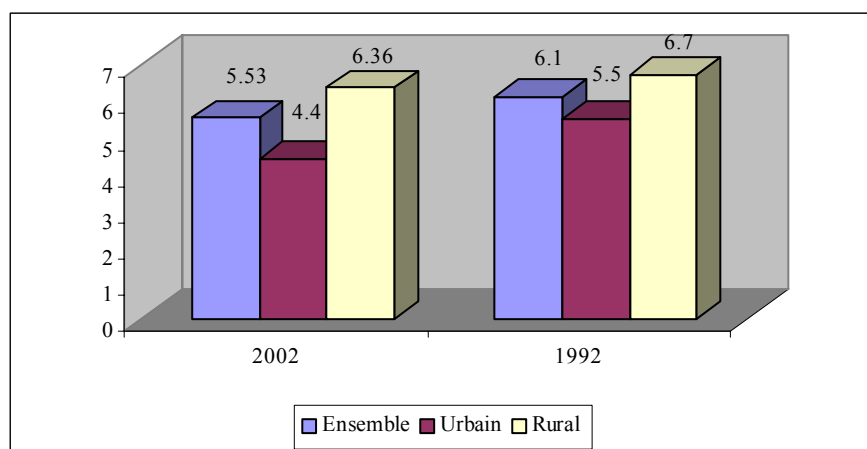
On enregistre trois naissances toutes les six minutes et une femme de 15-49 ans a en moyenne 5,53 enfants.

L'analyse des données du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) de 2002 relatives à la natalité et la fécondité confirme l'amorce de la transition démographique, notamment en ce qui concerne la fécondité.

En effet, au cours des dix dernières années, le nombre de naissances vivantes pour 1000 habitants est passé de 48 (RGPH2, 1992) à 41 (RGPH3, 2002). Le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait une femme au terme de sa vie féconde (15-49 ans) est passé de 6,10 à 5,53 enfants au cours de cette période.

Les milieux rural et urbain entraînent des différences de comportement dues à l'environnement économique, au niveau d'instruction et à l'urbanisation. Entre ces deux milieux, il y a une différence de plus d'un enfant par femme : 4,4 enfants par femme dans le milieu urbain contre 6,36 pour le milieu rural. Entre les deux recensements les femmes surtout celles du milieu rural, ont légèrement modifié leur comportement en matière de fécondité : 6,70 enfants par femme dans le milieu rural et 5,50 enfants par femme dans le milieu urbain en 1992 contre respectivement 6,36 et 4,4 en 2002.

Indice synthétique de fécondité selon le milieu de résidence



Il ressort également de l'analyse des données du RGPH3 que les aptitudes à procréer sont très influencées par les caractéristiques socio-démographiques, culturelles et économiques, à savoir le département de résidence, le niveau d'instruction, l'ethnie, la religion, le statut dans l'emploi, etc.

En outre, l'analyse des données relatives à la fécondité des personnes à haut risque de décès maternels révèle que seules les femmes âgées de 35 ans et plus contribuent substantiellement à la descendance finale (27,8%) et la contribution des jeunes générations de femmes (15-19 ans) étant très faible (7,9%). En ce qui concerne la fécondité différentielle selon les caractéristiques individuelles, les mêmes tendances que celles constatées chez l'ensemble des femmes se dégagent chez les femmes à haut risque de décès maternels.

Enfin, selon les données analysées, les problèmes d'infécondité et de stérilité ne se posent pas avec acuité au Bénin.

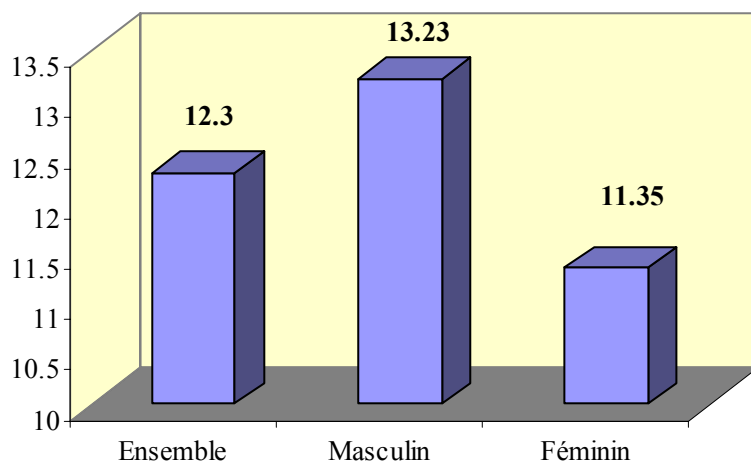
LA MORTALITE AU BENIN

A la naissance, un Béninois espère vivre 59,2 ans et les enfants de moins de 5 ans jouissent d'une meilleure santé qu'il y a 10 ans

Phénomène irréversible mais quantifiable, la mortalité est l'inverse permanent et absolu de la santé et l'une des principales composantes de la dynamique de la population. De même la mortalité demeure également un meilleur indicateur du développement social d'un pays. Diverses études ont montré que le Bénin est un pays à fort niveau de mortalité et plus spécifiquement de mortalité des enfants de moins de cinq ans.

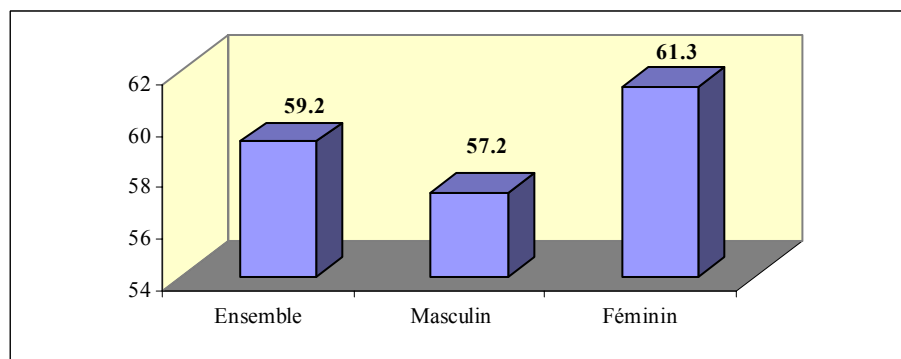
Globalement en 2002, l'analyse des données issue du recensement indique que sur 1000 habitants environ 12,27 personnes décèdent annuellement, contre 15,5 personnes en 1992. Selon le sexe, ce taux est de 13,23‰ chez les hommes et de 11,35‰ chez les femmes. Les niveaux enregistrés sont inférieurs à ceux de 1992 : respectivement 15,9‰ chez les hommes et 12,8‰ chez les femmes. Selon le milieu de résidence, cet indicateur est de 15,23 ‰ en milieu rural et de 9,63‰ en milieu urbain.

Taux brut de mortalité selon le sexe



La durée de vie étant une variable aléatoire, la question que l'on se pose de façon indirecte, est de savoir combien de temps peut-on espérer vivre en moyenne avant de mourir ? La réponse à cette interrogation est donnée par l'espérance de vie à la naissance. Au Bénin, l'espérance de vie à la naissance est de 59,2 ans dont 57,2 ans pour le sexe masculin et 61,25 ans pour le sexe féminin en 2002 comparativement au recensement de 1992 (RGPH-2) où l'espérance de vie à la naissance était respectivement 54,2 ans pour l'ensemble, 51,8 ans pour le sexe masculin et 56,6 ans pour le sexe féminin.

Espérance de vie à la naissance selon le sexe en 2002



La surmortalité masculine est confirmée par l'écart de 4,1 ans qui sépare l'espérance de vie à la naissance des hommes de celui des femmes.

Les enfants de moins de cinq ans constituent l'un des groupes les plus vulnérables à la mortalité au sein de la population à l'instar des femmes et des personnes âgées.

Sur 1000 naissances vivantes, 90 enfants décèdent avant le 1^{er} anniversaire, 62 entre le 1^{er} et 5^{ème} anniversaire et 146,4 avant le 5^{ème} anniversaire. Le niveau de mortalité infantile en 2002 (90‰) est inférieur de 8,3 points à celui de 1992 (98,6‰). L'analyse selon le sexe, montre que la mortalité des enfants de sexe masculin (101‰) est largement supérieure à celle des enfants de sexe féminin (82‰). De même, les enfants de moins d'un an vivant en milieu rural (92‰) courent plus de risque de décéder que ceux vivant en milieu urbain (83‰).

Quand à la mortalité des enfants avant le 5^{ème} anniversaire, il est de 166,6 pour 1000 pour le sexe masculin contre 131,6 pour le sexe féminin. Selon le milieu de résidence, il est de 150,1 pour le milieu rural et de 134,3 pour le milieu urbain.

Le niveau de cette mortalité infantile varie également selon les départements. Les départements du Borgou et du Littoral affichent le niveau le plus faible (74 et 75‰) tandis que celui du Zou le plus élevé (106‰).

L'ÉTAT MATRIMONIAL ET LA NUPTIALITÉ

L'âge moyen au premier mariage est de 26,4 ans pour les hommes et 19,9 ans pour les femmes

L'état matrimonial et la nuptialité revêtent un caractère très important car ils constituent avec la fécondité des composantes essentielles de l'évolution de la population. L'intérêt de l'étude de ces deux phénomènes procède du rôle qu'ils jouent dans la dynamique des structures familiales et sociales. L'étude de ce phénomène vise à mieux comprendre les systèmes matrimoniaux au Bénin à travers leurs disparités et leur évolution.

Le mariage demeure encore au Bénin le cadre privilégié de la procréation à laquelle la société attache une valeur particulière. On rencontre plusieurs formes de mariage.

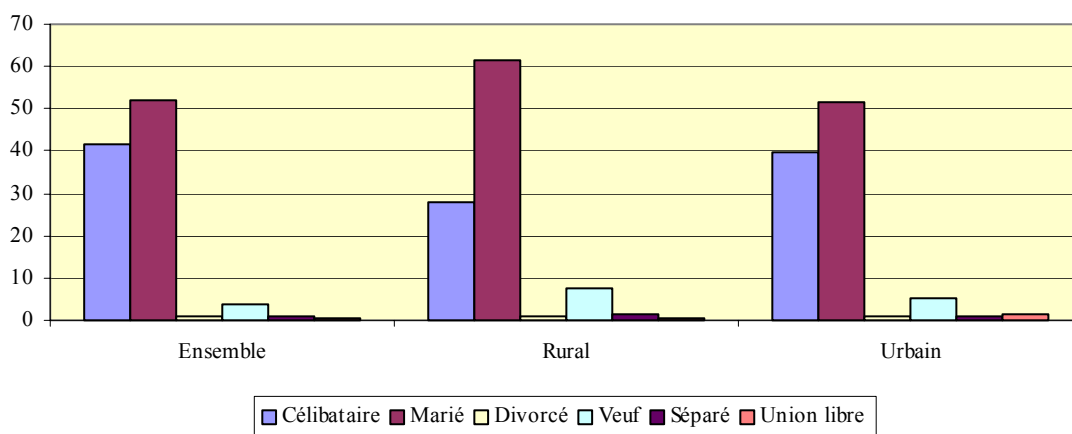
Depuis 2002, le Bénin s'est doté d'un code des personnes et de la famille (sa promulgation est attendue) et d'une loi sur la Santé de la Reproduction, qui prévoient des dispositions sur les conditions de mariage. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les résultats de l'étude.

Une structure matrimoniale dominée par les mariés et un marché matrimonial caractérisé par un surplus de femmes célibataires

Les données collectées au recensement de 2002 sur la population âgée de 10 ans et plus permettent d'observer la structure matrimoniale suivante : 41,65% de célibataires, 52,16% de mariés, 0,83% de divorcés, 3,91% de veufs, 0,83% de séparés et 0,60% en union libre. Cette structure varie selon le sexe et le milieu de résidence. En milieu urbain notamment, il y a plus de célibataires que de mariés.

La courbe des célibataires montre que la plupart des mariages surviennent dans la tranche d'âges 20-34 ans pour les hommes et 15-24 ans pour les femmes. L'analyse du marché matrimonial à partir du rapport entre les effectifs de célibataires du groupe d'âges 20-34 ans pour les hommes, et 15-24 ans pour les femmes, montre qu'il est caractérisé par un surplus de femmes célibataires, comparativement aux hommes du même statut matrimonial.

***Structure matrimoniale au Bénin
selon le milieu de résidence***



La courbe des mariés montre que l'entrée en union de la population est précoce et différenciée selon le sexe: près de 90% de femmes sont déjà mariées entre 30 et 34 ans contre 80% des hommes.

Les données du RGPH3 mettent en évidence la faiblesse des proportions de divorcés dans la population: le taux ne dépasse guère 0,5 % entre 10 et 24 ans pour les femmes et entre 10 et 29 ans pour les hommes. L'examen des courbes des veufs révèle que le veuvage frappe plus les femmes que les hommes et la proportion des veufs ou veuves croît avec l'âge. Quant aux séparés, leur proportion dans chaque groupe d'âge varie presque dans la même fourchette que les divorcés. Enfin, l'analyse a mis en évidence que les unions libres sont en faible proportion au niveau des différents groupes d'âges de la population et la comparaison entre les hommes et les femmes relève que ces dernières sont plus impliquées que les hommes dans ce type d'union.

Caractéristiques des conjoints

- **Ecart d'âge entre les conjoints : les femmes ont en moyenne 6,5 ans de moins que leur conjoint**

Le calcul des écarts d'âge entre les conjoints a permis de relever que, en général, les femmes prennent pour maris des hommes plus âgés qu'elles. Ainsi, c'est au sein de 1% seulement des unions que les femmes sont plus âgées que leurs maris. D'après les résultats de calcul, l'écart moyen national est de 6,5 ans et il varie en fonction de l'appartenance ethnique, de la religion et du niveau d'instruction des maris.

- **Endogamie ethnique : une stratégie matrimoniale très marquée au Bénin**

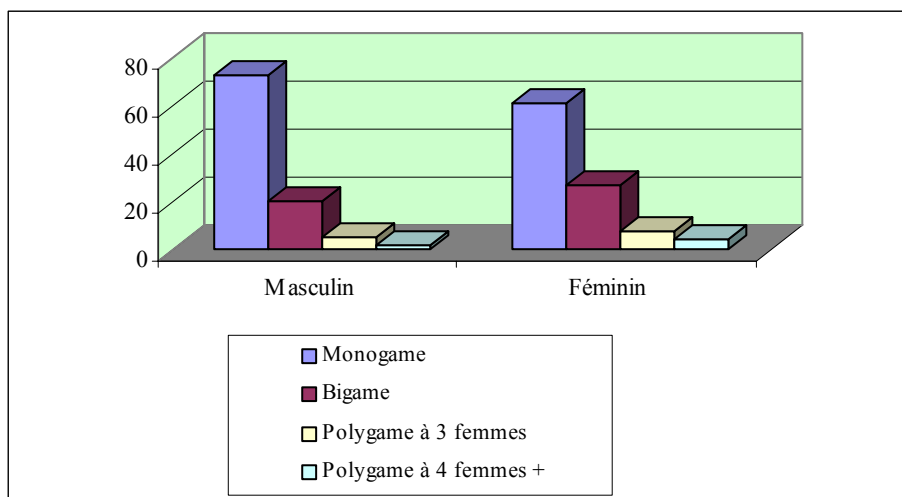
A l'instar de l'écart d'âge entre les conjoints, la pratique de l'endogamie ethnique est de mise dans les stratégies matrimoniales béninoises. Cela est particulièrement vrai pour les Peulh, les Gur ou Otamari. Le groupe des Yoruba et apparentés se caractérise par le niveau d'endogamie le plus faible (86,4%).

- **Répartition de la population selon le régime matrimonial**

La structure de la population mariée selon le régime matrimonial est marquée par une prédominance de la monogamie : 73% des hommes sont mariés à une seule épouse et 61% des femmes n'ont pas de coépouses dans leur union conjugale au moment du recensement. La

"bigamie" est le deuxième régime le plus important. Elle concerne 20% des hommes mariés et 27% des femmes mariées. Les unions à plus de quatre co-épouses, la grande polygamie, ne concernent que 2% des hommes mariés et 4% des femmes mariées. En somme, la pratique de la polygamie implique 27% des hommes et 39% des femmes.

Structure de la population selon le régime matrimonial



- **Pratique de la polygamie et caractéristiques individuelles**

Le niveau de polygamie varie d'un département à un autre. L'intensité de la polygamie est en moyenne de 1,33 femmes par homme marié et 2,20 femmes par un homme polygame. Au niveau des départements, l'intensité la plus forte est observée dans le Couffo: 2,47 femmes par homme polygame contre 2,2 épouses femmes dans l'Alibori, l'Atacora et le Borgou. Globalement, les régions à forte intensité de polygamie (le Couffo et le Zou) sont également caractérisées par un marché matrimonial plus "fourmi" avec un excédent important de femmes célibataires âgées de 15-24 ans, par rapport aux hommes célibataires âgés de 20 à 34 ans.

Les variations de la pratique de la polygamie sont également importantes selon certaines caractéristiques socioculturelles individuelles des hommes notamment l'appartenance ethnique, le niveau d'instruction, l'âge et la religion.

- **Evolution de la pratique de la polygamie**

Le niveau de polygamie observée en 2002 (27%) est en légère baisse par rapport aux données de 1992 (31% des hommes mariés) et celles de 1979 (31%). Toutefois, il faudrait nuancer cette appréciation car le phénomène des "deuxièmes bureaux", dont l'ampleur reste à mesurer, est une forme de polygamie déguisée qui n'est pas prise en compte par la méthode de collecte.

- L'âge moyen au premier mariage est de 26,4 ans chez les hommes contre 19,9 ans chez les femmes.

L'âge moyen au premier mariage est évalué à 26,4 ans chez les hommes et à 19,9 ans chez les femmes. L'écart de 6,5 ans entre les deux sexes mesure la différence de calendrier de l'entrée en union, entre les hommes et les femmes. Il traduit notamment une plus grande précocité de la nuptialité des femmes.

L'âge moyen au premier mariage varie selon les départements quel que soit le sexe. Il varie également selon les caractéristiques individuelles des hommes et des femmes (ethnie, religion, niveau d'instruction). Notamment, la pratique de la religion catholique aurait eu pour effet de retarder la conclusion des premières unions aussi bien chez les hommes que chez les femmes. L'analyse montre aussi que l'âge moyen d'entrée en première union augmente avec le niveau d'instruction. Enfin, les données du RGPH3 permettent d'étayer un raccourcissement appréciable du calendrier d'entrée en première union. Ainsi, entre 1979 et 2002, l'âge moyen au premier mariage est passé de 24,9 ans à 26,4 ans pour les hommes, et de 17,6 ans à 19,9 ans pour les femmes.

Quelques traces de célibat définitif : 4 hommes sur 100 restent célibataires jusqu'à l'âge de 55 ans et 2 femmes sur 100 ne contracteront jamais une union conjugale après l'âge de 50 ans

Les résultats issus de la table de nuptialité révèlent que l'âge médian se situe à peu près à 27 ans pour les hommes et à 20 ans pour les femmes. En ce qui concerne la fréquence du célibataire définitif, on observe que 4 hommes de 10 ans et plus sur 100 restent célibataires jusqu'à l'âge de 55 ans et que 2 femmes sur 100 ne contracteront jamais une union conjugale après l'âge de 50 ans.

Au total, on peut retenir que l'analyse des données issues du RGPH3, a mis en exergue que la structure matrimoniale est dominée par les mariés dans pratiquement toutes les classes d'âges. Cette répartition est très différenciée selon le sexe, la région de résidence et le milieu d'habitat.

S'agissant des comportements matrimoniaux, les hommes choisissent presque toujours des femmes moins âgées qu'eux, l'endogamie est généralisée et la pratique de la polygamie, qui touche environ 27% d'hommes et 39% des femmes, est en léger recul. En matière de nuptialité, entre 1979 et 2002, l'âge moyen au premier mariage est passé de 24,9 ans à 26,4 ans pour les hommes et de 17,6 ans à 19,9 ans pour les femmes.

CARACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION AU BÉNIN

Elles sont marquées par une diversité ethnique, une régression des religions traditionnelles au profit des religions révélées et par l'existence d'une minorité de la population étrangère dominée par les ressortissant des pays membres de la CEDEAO

Une diversité socioculturelle très marquée et géographiquement typée.

Le Bénin est caractérisé par une pluralité ethnique, une mosaïque d'ethnies qui a essaimé d'une manière particulière dans certaines zones géographiques du Bénin. Les multiples expéditions militaires entreprises par les différentes royautes ayant marqué l'histoire du Bénin et avec pour conséquence le trafic des esclaves, ont entraîné un déplacement de diverses ethnies avec leurs us et coutumes.

Si avant la colonisation, les populations du Bénin ne formaient pas un ensemble homogène sur le plan religieux, on notait cependant une certaine unité culturelle traditionnelle basée sur le culte des Ancêtres. Essentiellement religieuses et accrochées aux traditions séculaires, les béninois ont toujours foi en leurs divinités. Ces divinités, longtemps improprement appelées fétiches, sont dénommées Orisha chez les Yoruba, Vodoun chez les Fon et apparentés et Tron chez les Mina et apparentés. Mais la "religion des ancêtres" devra subir les assauts d'autres religions étrangères au nombre desquelles, l'Islam et le Christianisme.

L'analyse des variables socioculturelles permet de faire ressortir les différents groupes ethniques, leur importance démographique et leur répartition spatiale et d'apprécier à travers les données récentes, l'environnement culturel face à l'émergence de nouvelles communautés religieuses. A l'heure de l'intégration, l'étude a offert l'opportunité d'avoir une idée sur l'intensité de l'immigration et le statut de la population étrangère résidente au Bénin et dans les localités.

Importance numérique des différents groupes ethniques au Bénin.

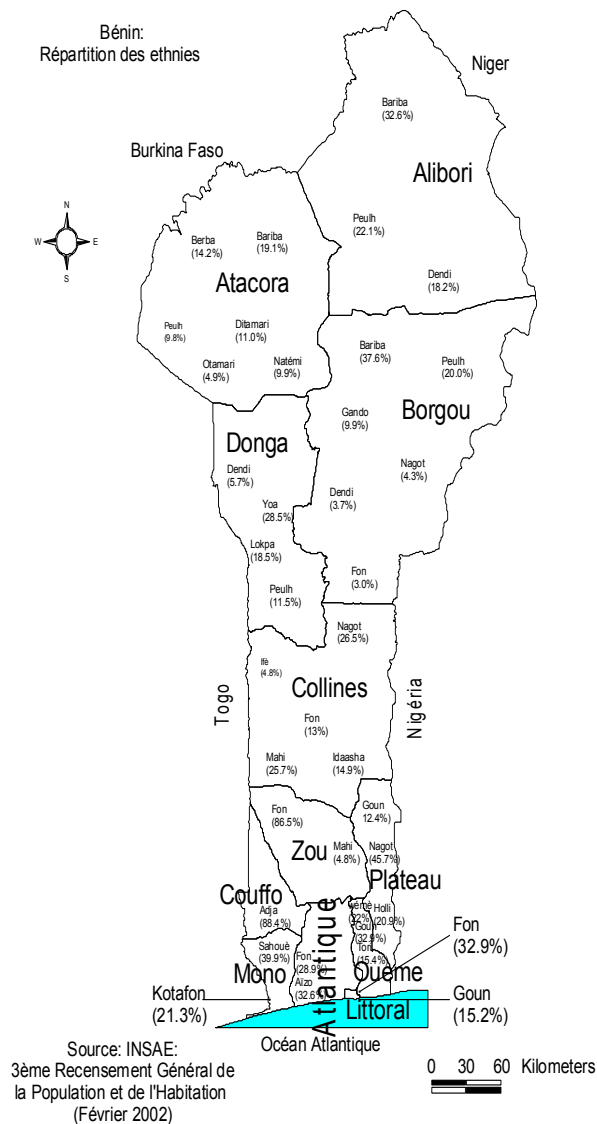
Au niveau de l'ensemble du Bénin, deux grands groupes socio-culturels cohabitent. Le premier, localisé au sud et au centre du Bénin comprend les adja (15,2%), les fon (39,2%) et les yoruba (12,3%). Le second situé au nord qui regroupe les bariba (9,2%), les dendi (2,5%), les ottamari (6,1%), les yoa lokpa (4,0%), les peulhs (7,0%).

CARTE DES ETHNIES AU BENIN

Effectifs et proportion des différentes ethnies au Bénin

Ethnie	Effectif	Pourcentage (%)
ADJA et App	1 030 685	15,20
FON et App	2 655 336	39,20
BARIBA et App	619 940	9,20
DENDI et App	168 863	2,50
YOA et App	271 044	4,50
PEULH et App	470 542	6,90
OTAMARI et App	411 749	6,10
YORUBA et App	829 509	12,30
Autres ethnies	95 467	1,40

Source : RGPH3



Certains faits historiques ont amené des groupes sociaux à se regrouper dans des zones géographiques précises. Ainsi si certains groupes ethniques peuvent être localisés aisément, la présence d'autres dans des localités autres que leurs aires de prédilection, peuvent s'expliquer par le brassage de la population qui fut intense au Bénin.

ALIBORI

Trois grandes ethnies dominent ce département. Il s'agit des Bariba (32,6%), des Peuls (22,1%) et des Dendi (18,2 %). Les Mokolé du groupe Yoruba et apparentés représente 4 % de la population du département.

BORGOU

Dans le département du Borgou, plusieurs ethnies d'importance démographique appréciable cohabitent. Il s'agit des Bariba (37,6%), des Peuls (20%), des Gando (9,9%) qui sont apparentés aux Peuls. A côté de ces ethnies du "terroir", on observe la présence des Nagot (4,3%), des Dendi (3,7 %), des Fon (3 %), des Yoa (1,7 %) et Lokpa (1,7 %).

ATACORA

En tenant compte du poids démographique de chaque ethnie et d'autres ethnies du département, la réalité culturelle laisse apparaître que l'ethnie Bariba représente 19,1 % de la population du département de l'Atacora. Les Berba (14,2%), les Waama (11,2%), Bèsorabè (11,%), les Natimba (9,9%), les Peulh (9,8%) les Otamari (4,9 %) et les Goumantché (4,4%) se distinguent par leur poids démographique. Les Gambaga (8.460 recensés) et les Yendé (6.823 recensés) représentent respectivement 1,5% et 1,2% de la population de l'Atacora.

DONGA

Les Yoa représentent 28,5% de la population de la Donga et forment avec les Lokpa (18,5%), les Peulh (11,5%), les Dendi (5,7%), les Nagot (5,5 %) et les Ani (5,1 %) les ethnies à plus forts effectifs de la Donga.

Il faut noter cependant que plusieurs autres ethnies essaient le département parmi lesquelles on peut citer les Haoussa (1 %), les Taneka (0,7 %) les Fon (0,8%), les Gourmantché (0,6 %) etc.

COLLINES

C'est une zone de contact entre les premiers migrants Yoruba anciennement et les Mahi.

C'est ce qui explique aujourd'hui, que les Yoruba (46,8%) constituent le groupe ethnique majoritaire. Ils sont suivis de l'ethnie Mahi (25,7%), des Idaasha (14,9%) et des Fon (13%).

PLATEAU

Les Nagot du groupe Yoruba et apparentés représentent 45,7% de la population du Plateau. Les Hollidjè ont un poids démographique de 20,9 % de la population du département. Dans cette aire culturelle Nagot, sur les 115076 habitants du groupe Fon et Apparentés que compte le département du Plateau, 12,4% sont de l'ethnie Goun, 8,2% de l'ethnie Fon et 6,5% sont Torri .

MONO

Dans le département du Mono où surtout les Sahouè (39,9 %) et les Kotafon (21,3%) représentent 61,2% de la population du département. Il faut noter que l'ethnie Mina (9.429 béninois) représente 2,0% de la population du département du Mono.

COUFFO

Sur les 524586 résidents dénombrés dans le département du Couffo, 463.528 recensés sont de l'ethnie Adja soit 88,4 % de la population du département. C'est l'un de deux départements où deux ethnies représentent plus de 90 % de la population. Il s'agit des Adja (88,4 %) et les Fon (8,3%) .

ZOU

En dehors de l'ethnie Fon on distingue l'ethnie Mahi où de part son emprise marque quand même sa présence avec 4,8% de la population. Le département du Zou est le second département après le Couffo où l'ethnie du "terroir" est largement majoritaire

ATLANTIQUE

Les ethnies dominantes selon le poids démographique sont les Aïzo (32,6 %) et les Fon (28,9 %). La présence remarquable des Adja dans ce département établit leur poids démographique à 5,3% de la population du département.

OUEME

Le troisième Recensement Général de la Population a dénombré 730.772 habitants pour le département de l'Ouémé. Dans cet effectif total, un habitant sur trois est Goun. En effet, 24.0221 personnes recensées sont de l'ethnie Goun. L'ethnie Wémè, en général dans la vallée de l'Ouémé représentent 22,0 % alors que les Torri ont un poids démographique de 15,4%. Les Xwla (5,0%) et les Sèto (2,5%) occupent les zones lacustres des Communes d'Aguégoué et de Sèmè-Podji. Les Yoruba (7,6 %), les Nagot (2,3 %) constituent un poids démographique non négligeable.

LITTORAL

Le Littoral est un département cosmopolite où cohabitent plusieurs ethnies. Les Fon (32,%) et les Goun (15,2%) constituent les deux ethnies d'importance démographique appréciable. Les Yoruba (5,5%), les Nagot (4,9%), les Adja (4,6%) les Xwa (4%) sont numériquement minoritaires. Avec un effectif de 39.322 béninois, les Mina représentent 5,9% de la population du Littoral (Cotonou). Ils se retrouvent aussi dans l'Atlantique (14.236 personnes) plus que dans le département du Mono où l'on ne dénombre que 9.429 béninois d'ethnie Mina.

Mobilité des ethnies

La dispersion de certaines ethnies est caractérisée par leur mobilité. Trois ethnies (les Toffin, les waama, et les Holli) sont recensées dans deux des douze départements. La mobilité des ethnies commence par être remarquée au-delà d'un tiers des départements où l'ethnie marque sa présence. Il s'agit des Peulh, des Dendi et des Mina présents dans cinq départements.

Si les Bariba ont été surtout recensés dans six départements, les ethnies Adja, Yoruba, et Nagot, présentes dans neuf départements, se caractérisent par une forte mobilité à côté des fon disséminés dans les douze départements.

IMPORTANCES NUMÉRIQUES DES DIFFÉRENTES RELIGIONS.

Les religions traditionnelles sont en régression

Il n'est pas possible d'envisager la société sans parler des croyances qui imprègnent profondément tous les actes de la vie sociale. Le culte Vodoun et d'autres religions traditionnelles ont marqué l'histoire des peuples du Bénin, même si aujourd'hui des groupes sociaux, en rupture avec ces croyances ont adopté les religions "révélées" telles que l'Islam et la religion chrétienne.

Selon la religion, on distingue au Bénin : Catholique 27,1% ; Protestant Méthodiste 3,2%; Autres Protestants 2,2%; Autres Chrétiens 5,3 % ; Célestes 5,0 % ; Islam 24,4 %; Culte Vodoun 17,3%; Autres religions traditionnelles 6,0%; Autres Religions 1,9% ; Aucune religion 6,5 %.

ETRANGERS RÉSIDENTS AU BÉNIN

Une communauté étrangère résidente faiblement représentée et dominée par les ressortissants de la CEDEAO

Le nombre d'étrangers recensés lors du troisième recensement s'élève à 141.595 personnes dont 76.057 hommes et 65.538 femmes. Les étrangers résidents représentent 2,1 % de la population et le rapport de masculinité s'établit à 116,1 hommes pour 100 femmes.

La répartition de la population selon les grands groupes d'âges, révèle que 30,6 % de cette population ont moins de 15 ans, 66,4 % dans la tranche d'âges actif et 3 % sont des personnes âgées de 60 ans et plus.

Selon les pays de provenance les Nigériens constituent la plus forte communauté étrangère au Bénin (34,8 %). Plus d'un étranger sur trois est ressortissant du Niger. Les Togolais représentent 22% des étrangers vivant au Bénin, les Nigériens 20%.

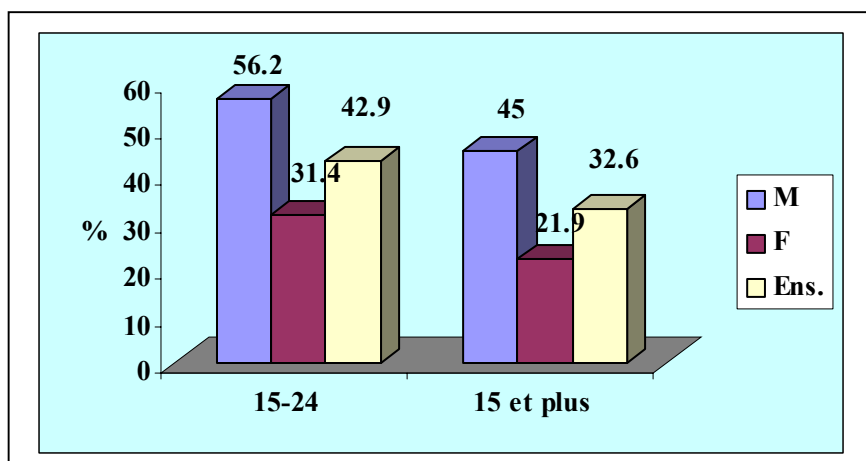
Les étrangers se retrouvent dans l'agriculture (22,6%) et surtout dans le commerce et la restauration (54,1%). Dans ces branches d'activité, ils ont des statuts "d'Indépendants" dans une proportion de 66,9 % et 22,6 % sont des aides familiaux.

L'ALPHABÉTISATION, L'INSTRUCTION ET LA SCOLARISATION

Alphabétisation : un peu moins de deux tiers de la population béninoise vit dans l'analphabétisme malgré l'augmentation de 4 points observée sur le taux d'alphabétisation entre 1992 et 2002

Le taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans ou plus sur le plan national reste encore faible 32,6% en 2002. On note un déséquilibre suivant le sexe en faveur des hommes au niveau du taux d'alphabétisation (45,0% pour les hommes et 21,9%), soit un indice de parité du genre 0,49. Les hommes alphabétisés représentent ainsi 61,3% des alphabétisés (en général) et les femmes 38,7% en 2002 contre respectivement 65,4% et 34,6% en 1992.

Taux d'alphabétisation des jeunes et des adultes selon le sexe



Quel que soit le sous-groupe d'alphabétisés considéré selon les langues, la proportion des femmes est toujours plus faible que celle des hommes. L'indice de parité du genre est de 0,49.

Les taux d'alphabétisation sont élevés dans le Littoral (71,2% des jeunes et 69,0% des adultes), dans l'Ouémé (53,6% des jeunes et 40,1% des adultes), dans l'Atlantique (52,3% des jeunes et 40,1% des adultes) et le Mono (57,3% des jeunes et 35,3% des adultes). Les taux les plus faibles sont obtenus dans l'Alibori (12,7% des jeunes et 10,5% des adultes) et l'Atacora (20,7% des jeunes, et 14,1% des adultes). Dans tous les départements les femmes sont plus faiblement représentées. Ce sont les départements du Littoral, de l'Atlantique et de l'Ouémé qui ont des indices de parité du genre qui se situent au-dessus du niveau national (respectivement 0,71, 0,49 et 0,49 pour les adultes). Les indices sont plus faibles parmi les jeunes du Couffo et de l'Atacora 0,38.

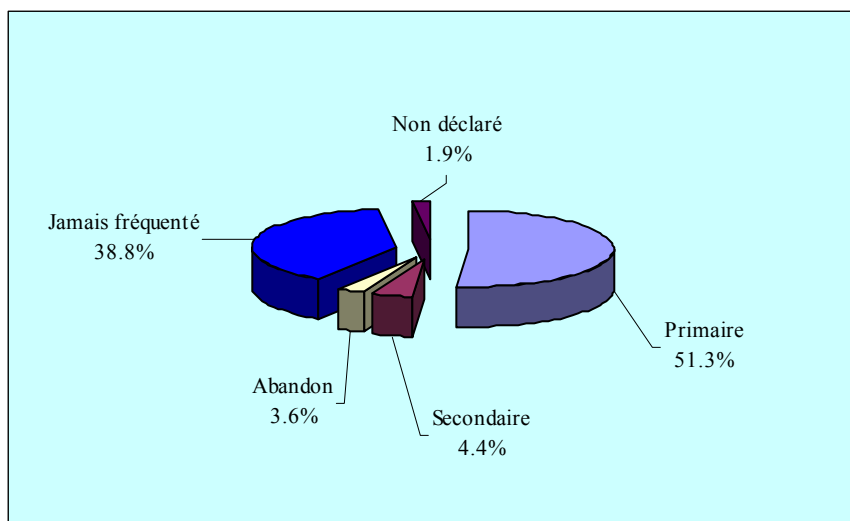
Le Bénin est encore loin de l'universalité de l'instruction. Un peu plus de la moitié des béninois reste encore sans instruction au début du troisième millénaire (2002). L'enseignement secondaire technique et professionnel y est encore embryonnaire.

La part de la population sans instruction s'établit en 2002 à 57% pour l'ensemble du Bénin (47,2% des hommes et 66% des femmes). L'Evolution du niveau d'instruction de 1979 à 2002 indique que le Bénin est encore loin de l'universalité de l'instruction. Mais il convient de souligner que des progrès sensibles ont été enregistrés au cours de ces 10 dernières années. Le taux d'instruction au primaire s'est le plus amélioré avec un gain décennal de 8,1 points contre 5,1 points pour le secondaire et seulement 0,5 points pour le niveau supérieur. Le taux d'instruction des femmes au primaire a le plus progressé en passant de 14% à 22,9% entre 1992 et 2002 contre 11,8% à 14% entre 1979 et 1992. Seulement 4,5 % des personnes de niveau secondaire ont été formées à l'enseignement secondaire technique et professionnel dont 1,7% sont de niveau 1^{er} cycle et 2,9% de niveau 2^{ème} cycle.

une sous-scolarisation persistante au Bénin : encore environ 5 enfants de 6-14 ans sur 10 restent encore à scolariser.

Au Bénin, un peu plus de la moitié (51,3%) des enfants en âge scolaire fréquentent l'école primaire en 2002, 4,4% sont au cours secondaire, 3,6% l'ont déjà abandonnée et 38,8% n'ont jamais été scolarisés. Les filles sont les moins scolarisées actuellement (45,3% des filles de 6-14 ans contre 56,9% des garçons de 6-14 ans). La situation est meilleure dans les grandes villes (Cotonou, Porto-Novo et Parakou). Il reste à scolariser près de environ 1 garçon sur 10 de la tranche 6-11 ans et 3 filles sur 10 pour assurer une scolarisation complète des enfants de la tranche 6-11 ans.

Structure de la population de 6-14 ans selon la fréquentation actuelle



L'efficacité du système scolaire mise en évidence par indicateur intégrant le taux net de scolarisation, le taux d'abandon et de redoublement est très peu reluisante.

Mesurée à partir d'un indicateur composite intégrant les taux nets de scolarisation d'abandon et de redoublement, l'efficacité du système éducatif se révèle être peu reluisant.

Les résultats que suggère le calcul de l'indicateur composite (pour l'année 2002) permettent de distinguer suivant cet indicateur deux groupes :

- le premier groupe est composé du Mono, du Littoral, du Couffo et de l'Ouémé qui affichent des niveaux modestes pour l'indicateur I indiquant une efficacité meilleure par rapport au second groupe composé de l'Alibori et de l'Atacora. Le premier groupe se caractérise en effet par des taux de scolarisation assez satisfaisant et des rendements largement au dessus de la moyenne nationale ;
- le second groupe est composé de l'Alibori et de l'Atacora qui présentent des niveaux élevés au niveau de l'indicateur synthétique I traduisant la coexistence d'un faible niveau de scolarisation et des indicateurs de redoublement et d'abandon assez élevés.

un peu plus d'un enfant sur trois exclu du système éducatif .

L'exclusion des enfants du système scolaire est mesurée par deux indicateurs conçus spécifiquement à cet effet. Il s'agit de l'indice d'exclusion au sens strict et de l'indice d'exclusion au sens large. L'indice d'exclusion scolaire au sens large est obtenue en rapportant le nombre total des déscolarisés (abandons) auquel on ajoute ceux qui n'ont jamais fréquenté au nombre total des enfants scolarisables (population de 6-14 ans). De façon stricte, on considère au numérateur uniquement ceux qui n'ont jamais fréquenté rapporté au nombre total d'enfants scolarisables.

Les faits marquants qui se dégagent du calcul de ces indicateurs révèlent que pour l'ensemble du Bénin, 38,8% sont exclus strictement (n'ont jamais mis pied à l'école) du système scolaire. Les filles du groupe d'âges 6-14 ans affichent un indice d'exclusion plus élevé que celui des

garçons. Pendant qu'environ 5 filles sur 10 (45,4%) sont exclus du système scolaire (au niveau de l'ensemble du Bénin), 3 garçons sur 10 s'en trouvent exclus.

Au niveau des départements, l'Alibori (70%), l'Atacora (57,8%) et le Borgou (53,2%) affichent de forts niveaux d'exclusion. A l'opposé, on remarque que le Littoral (15,8%) et le Mono (20,7%) affichent de faibles niveaux d'exclusion.

Encore des pesanteurs à lever ; 1 ménage sur 3 ne scolarise pas leurs enfants au primaire.

La décision de scolarisation des enfants dépend essentiellement des ménages, notamment des comportements et des caractéristiques de leurs chefs.

L'analyse des déterminants familiaux de la scolarisation a révélé qu'un ménage sur trois reste encore réticent à scolariser leurs enfants au niveau de l'ensemble du Bénin ; ils sont près de 7 ménages sur 10, dans l'Alibori et 5 ménages sur 10 dans l'Atacora à être encore réticents à la scolarisation des enfants ; le niveau de vie du ménage et le niveau d'instruction du chef de ménage (dans une moindre mesure le sexe du chef de ménage) sont les facteurs qui déterminent la scolarisation des enfants dans un ménage.

LES CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES

Un potentiel humain important à dominance masculine, jeune et résidant plus en milieu rural.

L'analyse des caractéristiques socio- économiques de la population à l'issue du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation aborde l'évaluation des ressources humaines nationales et leurs statuts dans la production des biens et services. Elle apporte également des éléments d'appréciation du volume de la main d'œuvre non utilisée et qui doit être absorbée par l'économie pour assurer le plein emploi.

De l'examen des résultats, il ressort les éléments essentiels ci-après :

- Le niveau d'activité global de la population demeure élevé présentant une structure plus équilibrée de la population active entre homme et femme par rapport à 1992.

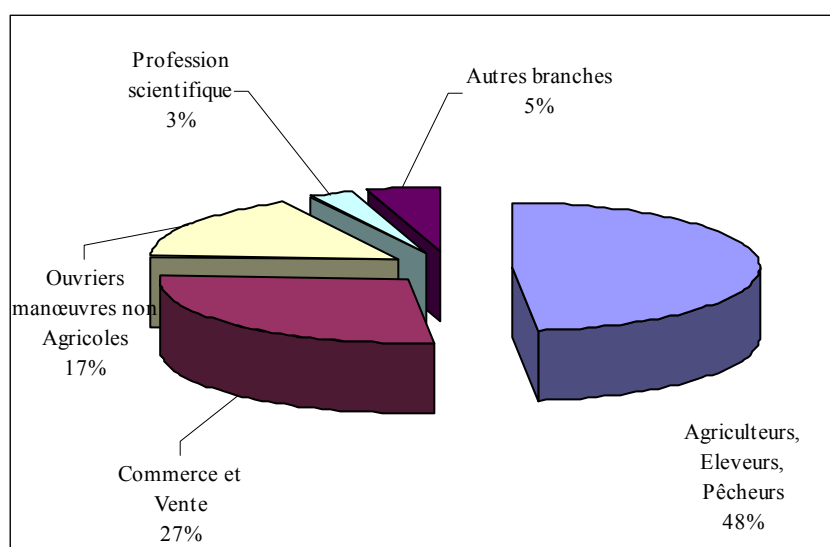
La population active en 2002 est de 2.830.876 personnes, soit un taux d'activité global de 63,8%. Elle comporte 50,7% d'hommes contre 49,3% de femmes. Le rapport de masculinité s'établit ainsi à 103 hommes pour 100 femmes en 2002, contre 134 en 1992 et 175 en 1979. Avant 30 ans, les femmes sont plus actives que les hommes (52% contre 45% des hommes).

- Le taux d'accroissement de la population active a chuté 6,3% entre 1979 et 1992 à de 4,9% entre 1992 et 2002. Cette diminution est plus prononcée chez les moins de 25 ans notamment au niveau du sexe masculin.
- Le nombre de personnes inactives à la charge d'un actif occupé s'est accru : le rapport de dépendance est passé de 136 personnes inactives pour 100 actifs occupés en 1992 à 141 en 2002.

- Le secteur informel est prépondérant avec une augmentation de la proportion des indépendants et des aides familiaux et une diminution de celle des apprentis.

La catégorisation selon le statut dans l'occupation permet de déduire que 70% sont indépendants, 17% aides familiaux, 5,5% de salariés, 5% d'apprentis. Ces résultats comparés à ceux de 1992 rendent compte d'une augmentation de la proportion des indépendants (59%), d'une chute de la proportion des aides familiaux (24%) et des apprentis (7%) et d'une certaine stabilité des salariés (5%). A cet égard, la majorité (94,3%) de la population active se retrouve dans le secteur informel et 5% dans le secteur formel répartie de façon presque égale entre public et privé (2,6% et 2,4%).

Structure de la population active occupée selon les branches d'activité



Les femmes se retrouvent un peu plus dans le secteur informel : le rapport de masculinité y est de 97 hommes pour 100 femmes contre 103 pour la population totale occupée.

Près de la moitié de la population active occupée travaillent dans l'agriculture et la moitié des femmes occupées sont dans le commerce ou la restauration.

En 2002, les actifs occupés sont à 49% agriculteurs, éleveurs ou pêcheurs, 27% commerçants, 17% ouvriers non agricoles. Les hommes prédominent dans l'agriculture (58% contre 36% pour les femmes) et les femmes dans le commerce (49% contre 10% pour les hommes). Mais, l'agriculture occupait 61% des actifs du pays en 1979 et 56% en 1992.

La population active occupée est concentrée dans le secteur informel et sans instruction.

Exerçant en majorité dans le secteur informel, les actifs occupés n'ayant aucun niveau d'instruction représentent 69% ; ceux qui ont le niveau du primaire 19%, celui du secondaire et du supérieur 1%. L'analyse du niveau d'instruction selon la profession indique que 85% des agriculteurs et 74% de personnels de commerce n'ont aucun niveau ; le personnel des professions scientifiques ont en majorité le niveau secondaire (58%) de même que le personnel administratif. En outre, 62% des employeurs, 71% des indépendants et 86% des aides familiaux n'ont aucun niveau d'instruction.

Le chômage déclaré est faible et a diminué notamment au niveau des primo-demandeurs d'emploi.

Les demandeurs d'emploi sont en moyenne de 75 000 personnes par an sur la période 1992 à 2002. Cette demande est satisfaite par le commerce et l'agriculture donc par le secteur informel. Le taux de chômage rapporté à toute la population active est de 0,68%. Si le taux est calculé en rapport avec le secteur formel, il est de 13,5%.

26% des enfants de 6 à 9 ans déjà en activité

235.104 enfants de 6 à 9 ans déclarent être déjà en activité. Cet effectif représente 49% de ceux de la même tranche d'âge à l'école. Les enfants en activité sont en majorité des aides familiaux (83%) mais 10% travaillent à leur propre compte dans le secteur informel notamment dans l'agriculture et le commerce.

La participation des personnes âgées (60 ans et plus) à l'économie béninoise est importante

Le taux d'activité des personnes âgées est de 63,7% celui des hommes âgés est supérieur au taux moyen masculin (77,6% contre 68,3%) et celui des femmes âgées est moindre que la moyenne féminine (52,1% contre 59,7%).

Le handicap n'est pas un frein à l'exercice de l'activité économique

Les personnes handicapées constituent 3,3% de la population active. Leur taux global d'activité est de 60,5%. Ce taux n'est que de 5% inférieur à la moyenne de toute la population active. Selon le sexe, ce taux est de 67% chez les hommes et de 53,9% chez les femmes.

MENAGES ET CONDITIONS DE VIE ET D'HABITATION

L'effectif des ménages ordinaires a augmenté plus vite que celui de la population entre 1992 et 2002

Au plan national, le nombre de ménages ordinaires ou privés recensés est passé de 611.089 en 1979 à 832.526 (1992) puis à 1.210.463 (2002) ; soit une progression annuelle de 2,4% entre 1979 et 1992 et de 3,8% entre 1992 et 2002. L'effectif des ménages a augmenté plus vite que celui de la population dont le rythme d'évolution est de (3,25%).

En moyenne, un ménage compte 5,6 personnes. La répartition des ménages selon la taille et le nombre de pièces occupées révèle la tendance des ménages à occuper des unités à deux pièces et l'inadéquation des unités d'habitation avec la taille des ménages. En effet, nous constatons que plus de la moitié des ménages d'une personne (53,6%), de deux personnes (54,3%) et de trois personnes (53,0) occupent des unités à deux pièces. De plus, les ménages de 4 personnes (49,2%) et de 5 personnes (43,3%) occupent en plus fortes proportions des unités à deux pièces.

Propriété familiale, propriété privée et location : trois statuts caractéristiques de l'occupation de l'habitation au Bénin

Les ménages béninois sont en majorité logés sur des propriétés familiales (51,9%). Ils sont plus propriétaires sans titre foncier (26,7%) qu'avec titre foncier (1,9%). Ils sont aussi locataires dans 16% des cas.

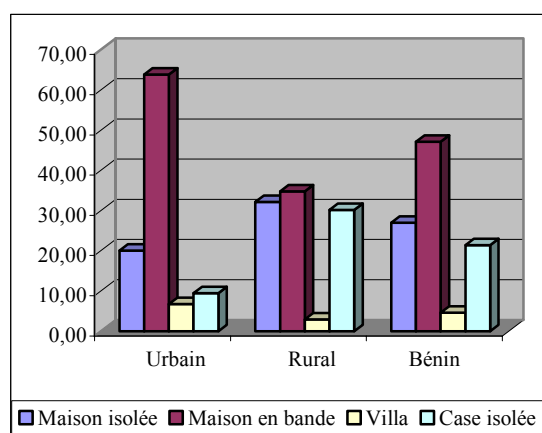
L'influence du milieu de résidence en matière de statut d'occupation de l'habitation est significative. En milieu urbain est caractéristique de trois statuts d'occupation de l'habitation : propriétés familiales (37,3%), propriétaires (26,9%), locataires (31,9%). En milieu urbain, les ménages sont logés sur des propriétés familiales (62,7%) ; ils sont aussi propriétaires (29,9%).

Le milieu de résidence est typé par la forme de construction des habitations

Du point de vue des formes, les habitations sont caractérisées dans leur ensemble par trois types de construction : les maisons en bandes (47,1%), les maisons isolées (27,0%) et les cases isolées (21,4%), les villas étant en proportion faible (4,6%).

Le milieu de résidence est très typé par la forme de la construction. Le milieu urbain est dominé par des maisons en bande (63,8%) et le milieu caractéristique est des maisons en bande (34,8%), des maisons isolées (32,1%) et des cases isolées (30,2%).

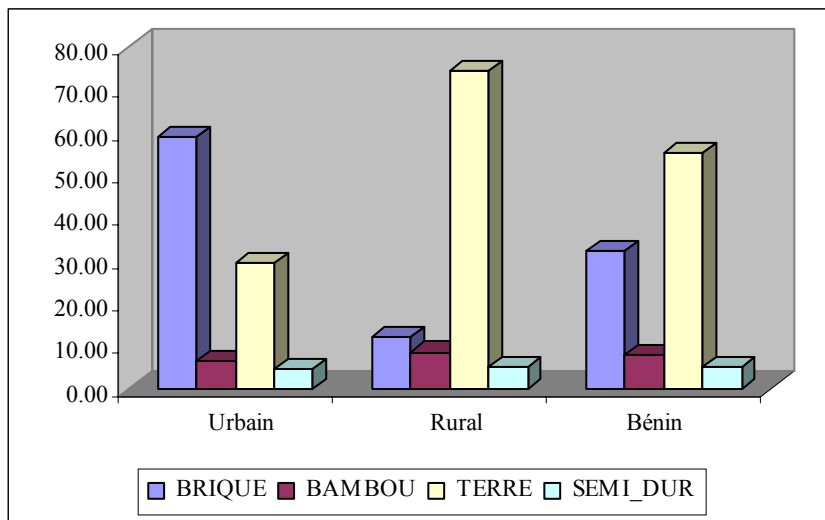
Structure des habitations selon la forme de construction et le milieu de résidence



Une prédominance des matériaux rudimentaires dans les habitations des ménages ruraux

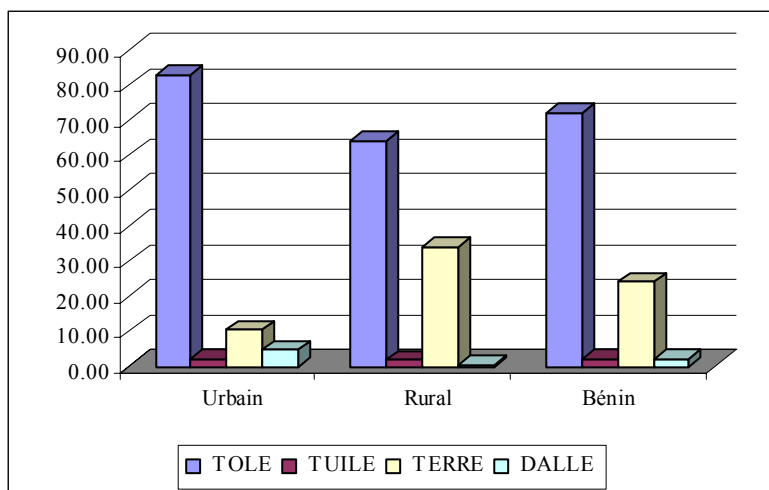
Au niveau national, deux types de matériaux caractérisent les habitations des ménages ordinaires : les matériaux modernes et les matériaux rudimentaires. Au titre des matériaux modernes, on observe que le ciment est plus utilisé (55,8%) pour le sol ainsi que le carreau, mais en faible proportion (1,3% des ménages) ; le mur est le plus souvent en terre (55,3%) ou en brique (32,1%) et le toit, en tôle (71,9%) ou en paille (24%)

Structure des habitations selon la nature du sol et le milieu de résidence



En milieu rural, les habitations sont en majorité en matériaux rudimentaires : mur en terre (74,3%), toit en paille (33,4%), sol en terre (57,2%). En milieu urbain, le contraste est net : mur en brique (59%), toit en tôle (82,7%), sol en ciment (79,1%).

Structure des habitations selon la nature du toit et le milieu de résidence



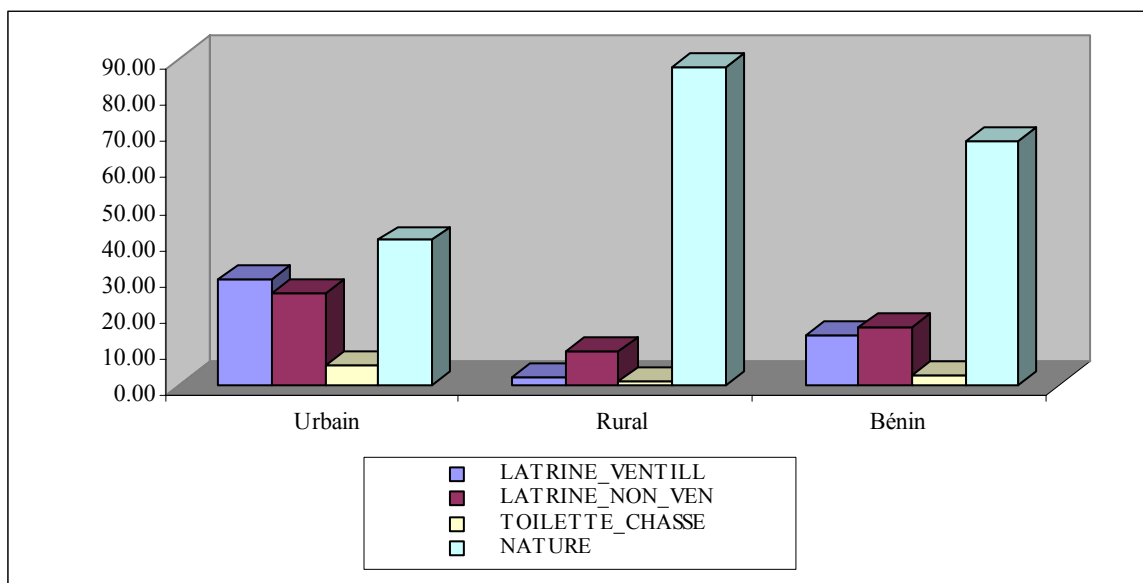
Près de 4 ménages sur 10 n'ont pas accès à l'eau potable...

L'eau de boisson est un élément vital dont les sources d'approvisionnement sont très diversifiées. Au niveau national, près d'un tiers des ménages utilisent l'eau courante comme eau de boisson. Dans 22,6% des cas, les ménages s'approvisionnent en eau de puits non protégé et en eau des rivières (13,2%) qui sont des sources d'eau non potable. Les ménages s'approvisionnent aussi en eau des fontaines et des pompes villageoises (21,2%) et en eau de puits protégé dans 8,3% des cas.

...Et plus de 6 ménages sur 10 n'ont pas de toilette

Le niveau de l'équipement sanitaire des habitations des ménages est faible au Bénin. Près du tiers des ménages disposent d'une toilette : latrines ventilées (13,6%), latrines non ventilées (16,2%), toilette à chasse (2,8%) ; mais la majorité d'entre-eux (67,3%) n'ont pas de toilette et défèquent dans la nature. Cette pratique est néfaste pour la santé et ceci dans en milieu rural où les eaux de surface sont des sources d'approvisionnement en eau de boisson.

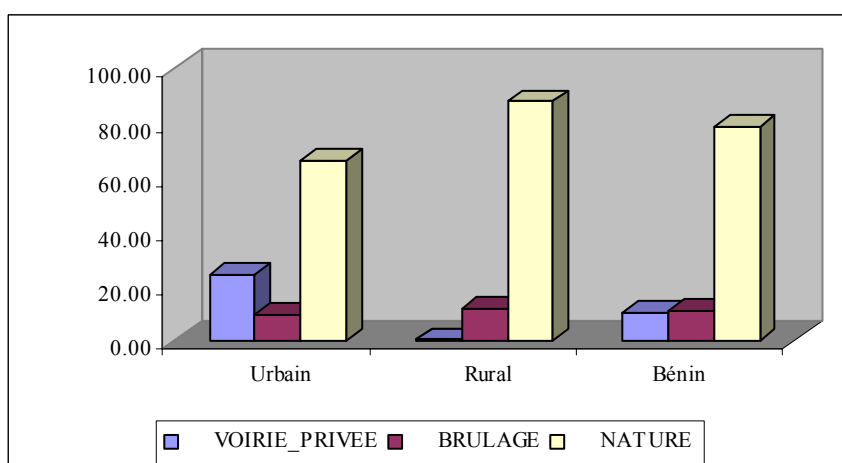
Caractéristiques des habitations selon le mode d'aisance et le milieu de résidence



La nature est malheureusement le mode d'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées

Au niveau national, les ordures ménagères sont évacuées le plus souvent dans la nature (78,6%). Le brûlage et les services de voirie sont aussi utilisés par les ménages, mais en faible proportion (près de 11%). Même si l'évacuation dans la nature est d'usage courant quelle que soit la catégorie socio-économique du ménage, les ménages plus pauvres, pauvres, moyens et riches sont plus enclins à évacuer leurs ordures ménagères par brûlage alors que dans les ménages plus riches, les services des voiries sont sollicités.

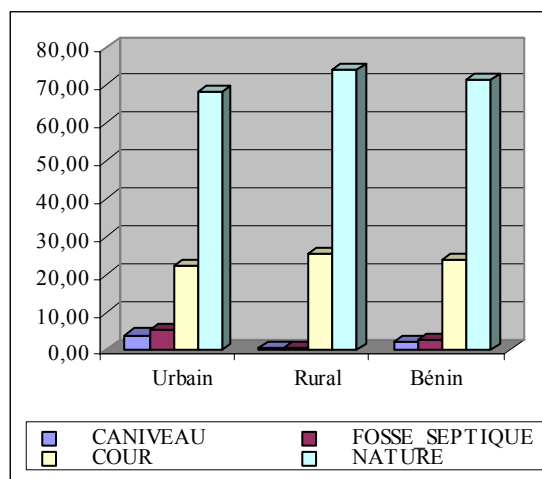
Caractéristiques des habitations selon le mode d'évacuation des ordures ménagères et le milieu de résidence



Les eaux usées sont couramment jetées dans la nature (71,5%) et dans la cour (24,0%). Cette pratique est nuisible pour la santé car elle favorise la pollution de la nappe phréatique dans les zones où celles-ci est à moins de deux mètres (cas de Cotonou en particulier) et rend l'eau des

puits impropre. De même, les gîtes larvaires générées probablement par cette gestion des eaux usées peuvent donner lieu à la recrudescence du paludisme dans certains ménages .

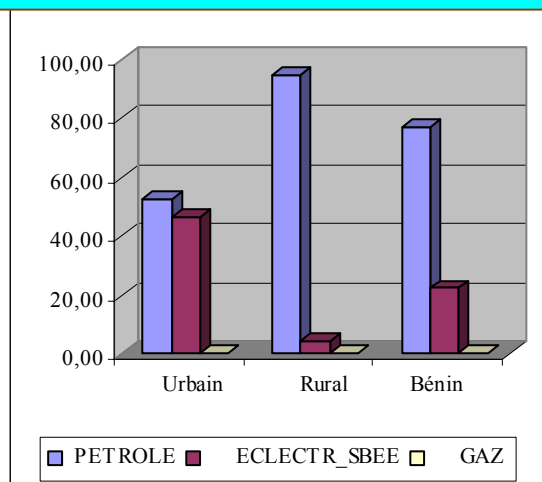
Caractéristiques des habitations selon le mode d'évacuation des eaux usées et le milieu de résidence



Principaux modes d'éclairage et moyens de cuisson : pétrole et électricité pour l'éclairage ; bois et charbon de bois pour la cuisson

Le pétrole et l'électricité sont les principales sources d'énergie utilisées pour l'éclairage dans les ménages. L'utilisation du pétrole est une caractéristique dominante des ménages ruraux (94,9%). L'électricité est utilisée en milieu urbain par 46,8% des ménages et le pétrole par 52,8% d'entre eux .

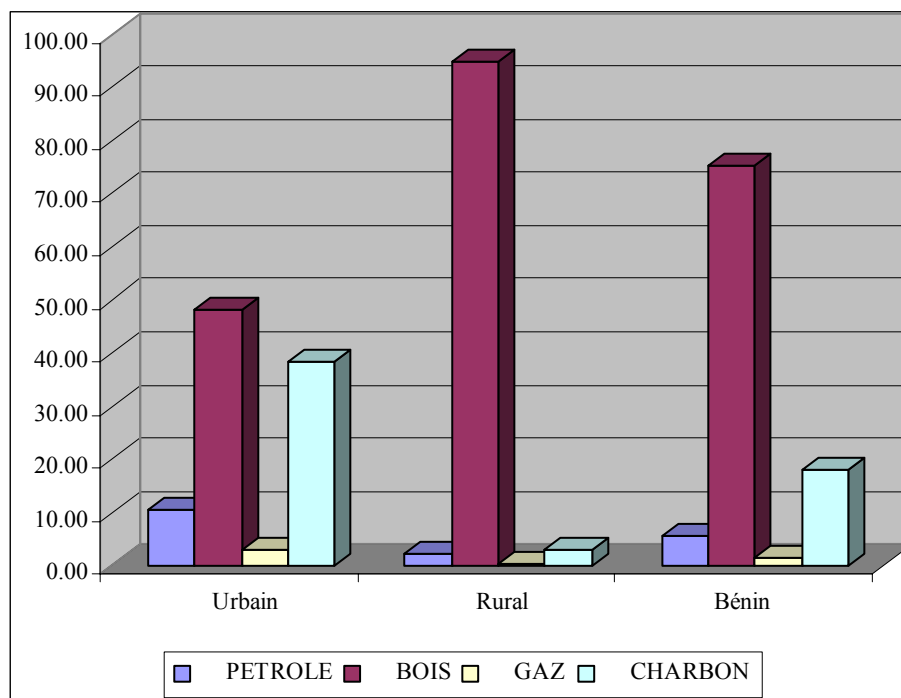
Caractéristiques des habitations selon le mode d'éclairage et le milieu de résidence



En ce qui concerne le mode de cuisson, le bois (75,1%) et le charbon de bois (18,0%) constituent le moyen énergétique le plus utilisé au niveau national. Le bois est pratiquement

la seule source d'énergie (94,8%) utilisée par les ménages ruraux. En milieu urbain, c'est le bois (48,3%) et le charbon de bois (38,4%) qui sont plus utilisés.

Caractéristiques des habitations selon le mode de cuisson et le milieu de résidence



PAUVRETÉ FONDÉE SUR LES DONNÉES DU TROISIÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation présente l'avantage de fournir à des niveaux géographiques très fins les indicateurs de suivi des objectifs internationaux de réduction de la pauvreté. Dans cette optique, cette étude est une contribution importante à la mise à disposition des informations pour le suivi du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) sur la période 2003 – 2005.

Au Bénin, la pauvreté est un phénomène plus rural et 4 ménages sur 10 sont pauvres

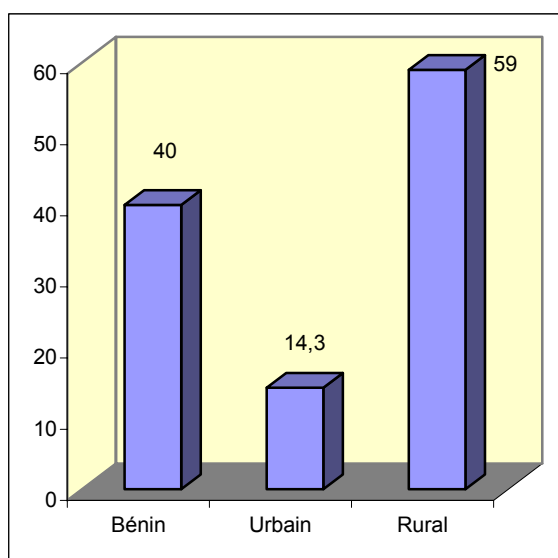
La pauvreté des ménages est analysée à partir d'un indice composite de niveau de vie construit sur la base des caractéristiques d'habitation, des conditions de vie et du stock du capital humain des ménages ordinaires : approvisionnement en eau de boisson, mode de cuisson le plus utilisé, mode d'éclairage, évacuation en eaux usées, évacuation des ordures, type de construction, concession (oui ou non), type d'usage de l'habitation, statut d'occupation de l'habitation, nombre de personne par pièce, nature du toit, nature du sol, nature des murs, mode d'aisance, niveau d'instruction du chef de ménage.

Cinq classes de ménages sont définies en fonction des valeurs croissantes de l'indice composite :

1. Les ménages plus pauvres dont les indices de niveau de vie correspondent aux 20% les plus faibles de la distribution de niveau de vie ; ces indices sont compris entre la valeur minimum et le 1^{er} quintile ;
2. Les ménages pauvres dont les indices sont compris entre le 1^{er} et le 2^{ème} quintile ;
3. Les moyens sont les ménages dont les indices sont compris entre le 2^{ème} et le 3^{ème} quintile ;
4. Les ménages riches dont les indices sont compris entre le 3^{ème} et le 4^{ème} quintile ;
5. Les ménages plus riches dont les indices sont compris entre le 4^{ème} quintile et la valeur maximale des indices de niveau de vie.

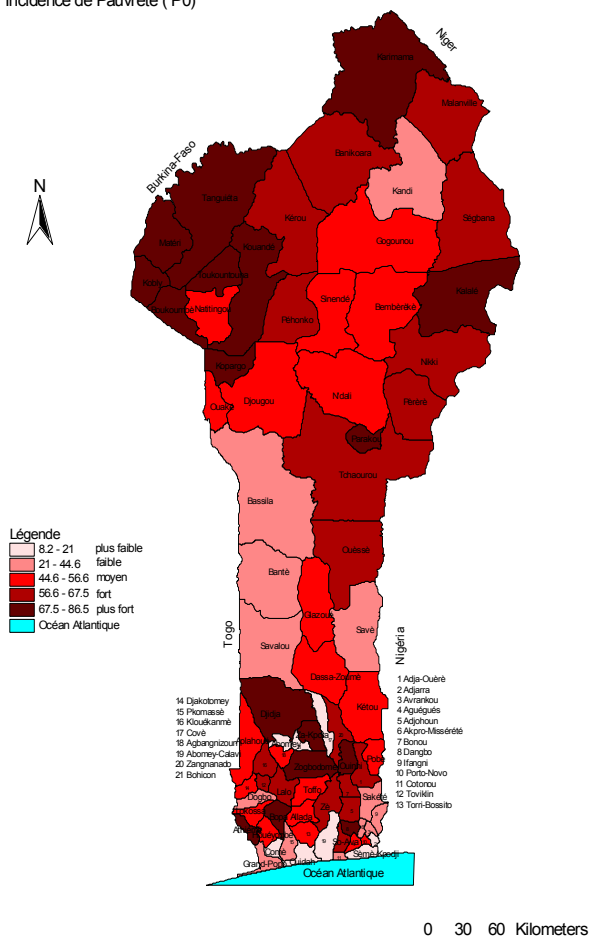
En fixant la ligne de pauvreté au deuxième quintile le plus faible de la distribution des coordonnées des ménages sur le premier axe factoriel de l'analyse des correspondances multiples dont les variables actives sont celles énumérées ci-dessus, on dénombre au niveau national, 40% de ménages pauvres. La pauvreté touche 59% de ménages en milieu rural contre 14,3% en milieu urbain.

Proportion des ménages pauvres selon le milieu de résidence en 2002



Sur le plan géographique, trois départements (Littoral, Ouémé, Atlantique) sont moins affectés par la pauvreté d'existence avec une proportion des ménages pauvres inférieure à 35%. Les départements les plus affectés par la pauvreté d'existence sont en premier lieu l'Atacora (70,3%), le Couffo (58,5%), l'Alibori (57,0%), la Donga (54,2%) et en second lieu, le Plateau (49,9%), le Zou (48,2%), le Mono (47,7%), le Borgou (45,8%) et les Collines (44,8%).

Bénin
Incidence de Pauvreté (P0)



La relation entre la pauvreté et le niveau d'instruction du chef de ménage est négative : les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction affichent 58,4% de pauvres et ceux dont le chef a le niveau du secondaire, 5,4%. Ceci a un impact défavorable sur la scolarisation des enfants : le taux net de scolarisation des 6-11 ans est 31,9% dans les ménages plus pauvres contre 84,3% dans les ménages plus riches . Avec la taille du ménage, la relation est aussi décroissante. Ce résultat, combiné avec le nombre de pièces occupées a révélé un état de promiscuité plus prononcé dans les ménages pauvres : le nombre de personnes par pièce est de 2,0 chez ceux-ci contre 1,5 personnes dans les ménages plus riches.

La pauvreté touche plus de 4 personnes sur 10. En milieu rural, elle frappe 3,3 fois plus de personnes qu'en milieu urbain

La pauvreté d'existence touche 43,1% de la population soit 2,902 millions individus. En milieu rural, elle frappe 3,3 fois plus de personnes qu'en milieu urbain. Le milieu rural

contribue ainsi pour 84,1% à l'incidence de la pauvreté nationale. Il en est de même pour la profondeur et la sévérité. La pauvreté d'existence présente ainsi un caractère rural compatible avec les résultats des études menées sur la pauvreté monétaire selon lesquels l'incidence de pauvreté est de 51% en milieu rural en 1999-2000 contre 15,1% en milieu urbain.

La population des ménages pauvres et plus pauvres est plus jeune : les moins de 15 ans représentent 51% contre 44% et 37% dans les ménages riches et plus riches. La population potentiellement active (15-59 ans) est plus représentée dans les ménages plus riches (60% contre 43% dans les ménages plus pauvres). Ceci implique que dans les ménages moins aisés, 100 actifs potentiels ont à charge au moins 130 personnes inactives. Dans les ménages riches et plus riches, on dénombre respectivement 97 et 66 inactifs pour 100 actifs.

Le nombre moyen d'actifs occupés est négativement corrélé avec les conditions de vie des ménages. Les ménages plus pauvres et pauvres qui comptent en moyenne 6 personnes ont 3 actifs occupés. A l'inverse, les ménages plus riches comptent en moyenne de 4,5 personnes et 1,8 actifs occupés. Du point de vue de l'activité, les ménages sont très typés : les chefs des ménages pauvres et plus pauvres sont en majorité dans l'agriculture (au moins 74,6%) puis dans le commerce, la restauration, l'hôtellerie (entre 6,7% et 11,6%) ; ceux des ménages riches et plus riches sont dans les services [commerce, restauration, hôtellerie (près de 32%), autres services (entre 14,5% et 30,4%)] et dans les industries manufacturières (près de 15%).

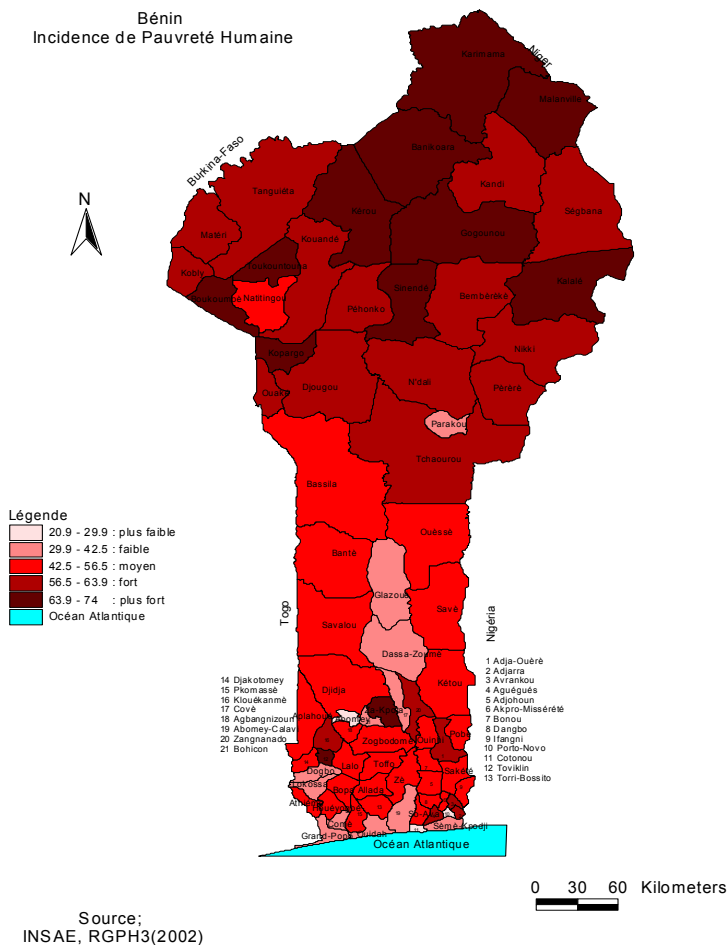
Le secteur informel constitue le secteur d'activité privilégié des pauvres et moins pauvres : la proportion de chefs de ménages exerçant dans ce secteur varie entre 92% et 95%. Les chefs des ménages plus riches sont occupés par le secteur public et secteur privé dans une proportion de 27,8% et dans l'informel dans 55,3% des cas.

PAUVRETE DES REGIONS

L'indice de pauvreté humaine (IPH) du Programme des Nations unies pour le Développement est calculé par commune et par département en complément aux indices de pauvreté d'existence. L'IPH intègre le taux d'analphabétisme des 6 ans et plus comme mesure liée à l'accès à l'éducation, le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et le taux de mortalité infanto-juvénile (taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, indicateur qui renseigne sur la santé des enfants et leurs conditions de vie).

L'IPH est fortement corrélé positivement avec les indices de pauvreté d'existence : les coefficients de corrélation sont respectivement de 0,817 ; 0,744 et 0,687 entre l'IPH et l'incidence de pauvreté (P0), la profondeur de pauvreté (P1) et la sévérité (P2). Ceci suggère que les classements des départements ou des communes sont peu perturbés en utilisant l'un ou l'autre des indices de pauvreté.

A l'aide de ces indices, les populations de l'Atacora et de l'Alibori sont identifiées comme celles qui sont les plus affectées par le phénomène de pauvreté humaine et de pauvreté d'existence. En revanche, les populations des départements du Littoral, de l'Ouémé et de l'Atlantique sont les moins affectées.



La désagrégation des indices de pauvreté au niveau des communes offre l'avantage d'opérer un meilleur ciblage géographique des pauvres. En effet le classement des zones géographiques par ordre décroissant des indices de pauvreté permet de hiérarchiser leur choix dans une perspective de lutte contre la pauvreté. A titre d'illustration, si on considère le département de l'Alibori, zone de forte incidence de pauvreté d'existence et de pauvreté humaine, la commune de Karimama présente un panorama critique. Près des 3/4 (71%) de la population n'ont pas accès à l'eau potable et plus de 90% sont analphabètes ; la pauvreté d'existence touche près de 90% de la population, le taux de mortalité des moins de 5 ans est élevé (379,7‰) et le taux net de scolarisation est très faible au primaire 23,8%. Le faible niveau de scolarisation est peut-être le résultat du manque d'infrastructures scolaires dans les villages conjugué avec le faible niveau d'instruction des chefs de ménage. A l'opposé, la circonscription urbaine de Kandi présente une situation un peu meilleure avec 47,3% de la population n'ayant pas accès à l'eau, un taux de mortalité des moins de 5 ans faible (95,6‰) ; le taux net de scolarisation reste néanmoins faible (27,9%) ainsi que le niveau d'instruction des chefs de ménage. En somme, le ciblage du département de l'Alibori, privilégierait d'abord la commune de Karimama.

RELATION ENTRE PAUVRETE, FECONDITE ET MORTALITE

La relation entre la fécondité et la pauvreté s'appuie sur des arguments économiques reposant sur la demande d'enfants. Au niveau national et en milieu rural, la relation est décroissante : au niveau national, les femmes pauvres de 45-49 ans ont en moyenne 6,3 enfants contre 4,4 enfants pour les femmes riches. En milieu rural, elles ont en moyenne 6,4 enfants contre 4,7 enfants chez les plus riches.

Quant à la mortalité infantile et infanto-juvénile, les résultats ont mis en lumière l'effet différentiel de la mortalité des enfants selon le milieu de résidence et selon la catégorie socio-économique des ménages dont ils sont issus. On note à cet effet que sur 1000 naissances vivantes en milieu rural, 92 enfants (respectivement 150) contre 83 enfants (respectivement 134) en milieu urbain décèdent avant leur premier (respectivement leur cinquième) anniversaire. Les enfants du milieu rural ont près de 1,12 fois plus de risques que leurs homologues du milieu urbain de décéder avant le premier ou le cinquième anniversaire. En outre, les enfants provenant des ménages plus pauvres ont 1,6 fois plus de risques que ceux des ménages plus riches de décéder avant leur premier anniversaire et 2 fois plus de risques de décéder avant leur cinquième anniversaire quel que soit le milieu de résidence. Ces disparités traduisent les inégalités d'accès aux services de santé qui sont corrélés avec le niveau de vie des ménages.

CARACTERISTIQUES DES PERSONNES VULNERABLES

LES FEMMES AU BÉNIN

La population béninoise est à 51,5% dominée par les femmes

L'analyse des données sur les caractéristiques des femmes au Bénin a permis d'évaluer leur importance démographique et socio-économique.

La population béninoise est à dominance féminine : la proportion des femmes est 52% en 1979, 51,4% en 1992 et 51,5% en 2002. Les femmes jouissent d'une meilleure santé par rapport aux hommes : leur espérance de vie à la naissance est de 61,3 ans contre 57,2 ans pour les hommes.

Le niveau d'alphabétisation de la femme béninoise est deux fois moins important que celui des hommes

Sur le plan de l'alphabétisation, les femmes sont moins lettrées que les hommes : en 2002, leur taux d'alphabétisation est de 21,9% contre 45,0% chez les hommes. Au niveau national, l'amélioration du niveau d'alphabétisation est remarquable : le taux passe de 28,6% en 1992 à 32,6% en 2002. Cette amélioration est en défaveur des femmes puisque le taux d'alphabétisation de celles-ci a évolué à un rythme annuel de 1,3% inférieur à celui des hommes (1,5%). Cette tendance est la même pour le niveau d'instruction : le taux de non-fréquentation scolaire est passé de 80,6% en 1992 à 65,6% en 2002 pour les personnes de sexe féminin contre respectivement 61,7% et 43,9% pour le sexe masculin. Chez les filles de 6-14 ans, le taux brut de scolarisation a augmenté à un rythme annuel de 6,5% passant de 27,2% en 1992 à 51,1% en 2002 avec des rapports de féminité correspondants de 60,3 et 79,7 femmes pour 100 hommes.

Les femmes béninoises sont de plus en plus actives notamment dans le secteur informel. En 2002, on a dénombré 1 396 468 femmes actives qui représentent 49,3% de la population féminine et en 1992 cette proportion était de 42,6%. La population des femmes actives a ainsi augmenté avec un taux d'accroissement moyen de 4,6% par an. Presque toutes les femmes déclarées actives sont occupées. Parmi elles, 96,8% se retrouvent dans l'informel et 1,4% dans le secteur formel de l'Etat et seulement 1,4% dans le secteur formel privé. Les femmes béninoises sont en majorité (au moins 60%) dans des professions à dominante féminine : sage-femmes, vendeuses ambulantes, potiers, coiffeuses, femmes de ménage et des dactylographes. Elles sont rares (moins de 5%) dans les professions occupées par les hommes : conducteurs de véhicules, mariniers, soudeurs, cordonniers, forgerons, briquetiers, électriciens installation, géomètres, techniciens de génie civil, vitriers.

En matière de mariage, un gain de 2,3 ans est réalisé au niveau de l'âge moyen au premier mariage estimé à 23 ans. Ceci provient en partie de la baisse d'intensité du phénomène chez les adolescentes. En 2002, on a observé que 13 filles de 15-19 ans sur 100 sont en mariage contre 17 filles de même âge en 1992. Cette diminution peut-être la conséquence de l'amélioration de la scolarisation de la fille combinée à un certain recul des us et coutumes en matière de nuptialité.

Ce gain de 2,3 ans observé au niveau de l'âge moyen au premier mariage est accompagné d'une réduction de la fécondité chez la femme âgée de 15-49 ans et de façon spectaculaire chez les adolescentes (15-19 ans) notamment celles qui vivent en milieu rural : le taux de fécondité est passé de 140‰ en 1992 à 87‰ en 2002. Ces taux sont respectivement 93‰ et 53‰ en milieu urbain contre 190‰ et 116‰ en milieu rural. Il en résulte une diminution de la somme des naissances avant 20 ans qui passe de 0,7 enfant en 1992 à 0,44 enfant en 2002.

Précocité du mariage chez les adolescentes : les filles de 15-19 ans épousent de plus en plus des hommes polygames

Quant à la pratique de la polygamie, elle est en régression au niveau de l'ensemble du Bénin. Entre 1992 et 2002, le taux de polygamie est passé au niveau national de 30% à 27%. Les adolescentes se marient de moins en moins avec les célibataires. Leur conjoint est le plus souvent polygame. Pour la moitié des mariages, l'écart d'âge est de 11,5 ans entre la femme et son conjoint. La proportion des filles de 15-19 ans qui se marient à des hommes polygames est passée de 8,1% en 1992 à 10,9% en 2002.

Les femmes adultes (20-59 ans) sont confrontées au problème d'infécondité et de stérilité. En effet, il ressort qu'en 2002 que la femme béninoise a une certaine réticence à la fécondité. La probabilité pour elle d'avoir son premier enfant étant de 58%, il en résulte que celle qui n'en aura pas représente 42% contre 43% en 1992. A l'opposé, la stérilité est en régression : moins d'une femme sur 100 en 2002 contre deux femmes sur 100 en 1992 est stérile jusqu'à la ménopause.

Plus la femme se trouve dans le veuvage ou dans un mariage polygamique, plus elle joue le rôle de chef de ménages

Le veuvage et la polygamie confèrent souvent le statut de chef de ménage à la femme malgré le caractère dominant du sexe masculin en la matière et ceci à tous les âges. A cet égard, au recensement de 2002, on a dénombré une proportion non négligeable (22,7%) de chefs de

ménage de sexe féminin. L'importance des femmes chef de ménage connaît une évolution croissante : 14,2% en 1961 ; 20,6% en 1979 et 21,4% en 1992.

La plupart des femmes deviennent chef de ménage après le décès de leur conjoint : 29,1% sont veuves en 2002 contre 36,8% en 1992. Le veuvage est plus remarquable chez celles qui ont au moins 35 ans. Elles sont aussi confrontées à jouer le rôle de chef de ménage lorsqu'elles sont en union monogamique (27,1%) et polygamique (25,8%). Parmi ces femmes, les adolescentes (15-19 ans) se retrouvent à 16,7% dans les unions polygamiques contre 31% chez celles âgées respectivement de 20-34 ans et 35-49 ans. La migration du conjoint pour diverses causes expliquerait le cas des unions monogamiques dirigées par une femme. En ce qui concerne les unions polygamiques, elles pourraient être le fait d'une dissociation des ménages dont l'homme a contracté au moins deux mariages.

Les femmes chefs de ménage ont le plus souvent (60,3%) leur logement dans des propriétés familiales. Elles sont aussi locataires (14,7%) et propriétaires (21,9%). Quel que soit le milieu de résidence, elles dirigent en moyenne des ménages de 3,7 personnes contre 6,1 personnes pour les ménages ayant à leur tête un homme.

En terme de la charge monoparentale, les femmes chefs de ménage ont en moyenne un enfant de moins de 15 ans à charge. Les conditions de vie des femmes chefs de ménages souffrent de la faiblesse du nombre d'actifs occupés au sein de leur ménage. Au recensement de 2002, les ménages n'ayant aucun actif occupé se rencontrent plus chez les femmes que chez les hommes : en moyenne 2,93 actifs occupés dans les ménages dirigés par un homme contre 1,85 actifs occupés dans les ménages qui ont à leur tête une femme.

LES ENFANTS AU BÉNIN

Les enfants constituent l'une des couches les plus vulnérables de la société et l'espoir d'une nation. Aussi, observe-t-on depuis 1989, avec l'adoption de la convention relative aux droits des enfants par l'Assemblée Générale des Nations Unies, une prise de conscience de plus en plus grandissante de la communauté internationale et des gouvernements des questions touchant à la survie et au développement des enfants. Cette prise de conscience s'est traduite par la tenue de plusieurs sommets en faveur des enfants

Le Bénin qui a pris part à d'importants Sommets Internationaux et ratifié la plupart des conventions a fait de l'amélioration des conditions de vie des enfants l'une de ses priorités dans ses grandes orientations de développement. L'objectif de rendre effectif l'enseignement primaire obligatoire et d'assurer progressivement la gratuité de l'accès à l'école et de garantir l'égalité des chances pour tous retenu dans la Déclaration de Politique de Population adopté le 02 mai 1996 d'une part, les stratégies pertinentes identifiées pour atteindre les objectifs relatifs à l'éducation, à la santé, à la fourniture d'eau potable aux populations inscrits dans le document de stratégie de la réduction de la pauvreté d'autre part constituent quelques-unes de ces priorités. La prise en compte de toutes ces priorités s'est traduite par la mise en œuvre de plusieurs programmes. Aussi, les données du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation offrent-telles l'occasion d'évaluer les efforts accomplis.

Une population d'enfants majoritaire, à dominance masculine et vivant en milieu rural

De l'analyse des données du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation, il se dégage que la population des enfants, avec un effectif de 3.569.306 représente 52,7 % de population béninoise. Elle est à dominance masculine avec 105 garçons pour 100 filles, contrairement à la population de l'ensemble du pays, avec 94 hommes pour 100 femmes. Selon le milieu de résidence, on note 64,0% d'enfants ruraux contre 36% d'enfants urbains. L'étude sur les enfants a été faite selon leur cycle de vie réparti en trois groupes d'âge spécifiques : la petite enfance (0-4 ans), l'enfance (5- 14 ans) et l'adolescence (15-17 ans)

En général 8 enfants sur 10 vivent avec au moins un de ses parents qui est chef de ménage.

La petite enfance (0-4 ans) représente 17,4 % de la population du Bénin et 32,9 % des enfants âgés 0 à 17 ans. Sa répartition selon le lien de parenté montre que plus des trois quarts des enfants (79,0%) sont des enfants biologiques des chefs de ménage. Huit enfants sur 10 vivent avec leurs deux parents biologiques et 16 enfants sur 100 de 0-4 ans vivent dans des familles monoparentales, ce qui constitue un problème pour l'éducation et le soutien de ces enfants.

La taille moyenne des ménages est de 5,6 personnes et environ deux personnes occupent une pièce dans l'unité d'habitation. Par ailleurs, 8 enfants sur 10 vivent dans des ménages qui ne disposent pas de toilettes. Ainsi, le problème de l'évacuation des excréta reste de ce fait encore tout entier au Bénin, malgré les efforts consentis. L'une des solutions actuellement mises en œuvre réside dans la construction des latrines publiques dans les écoles et dans certains villages. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau de boisson, seulement 2 enfants sur 10 de moins de 5 ans (19,9%) ont accès à l'eau potable au Bénin et 17,7 % vivent dans les ménages qui utilisent l'eau de la SBEE. Quant au niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans, sur 1000 enfants de moins d'un an, 90 meurent avant leur premier anniversaire au Bénin et 146,4 décès d'enfants sur 1000 dans cette tranche d'âge surviennent avant le 5^e anniversaire des enfants né vivants.

L'enfance (5-14 ans) constitue 55,9% de la population des enfants de 0 à 17 ans et 29,5% de la population du pays. Dans la population des enfants de 6 à 14 ans en âge d'aller à l'école, 56,8% fréquentent l'école au dénombrement, 3,6% des enfants ont déclaré qu'ils ont fréquenté l'école mais n'y sont plus et 39,6% n'ont jamais été à l'école. Parmi ceux qui fréquentent au moment du recensement, 92,4% sont à l'école primaire et 7,3% sont au secondaire. Seulement 1,2 % des enfants de 10 à 14 ans sont mariés dont 1,8% de filles et 0,6% de garçons. La monogamie est la plus rencontrée chez ces enfants. C'est seulement 0,31 % des filles âgées 10 à 14 ans qui commencent leur vie féconde. Parmi les enfants de 6 à 9 ans, 1 enfant sur 4 exerce une activité économique surtout dans le secteur informel. Selon le statut dans l'emploi, la majorité des enfants sont des aides familiales (87,8 %).

L'adolescence, avec une proportion de 11,2% de l'ensemble de la population des enfants de 0 à 17 ans, connaît une prédominance masculine. Ainsi, les garçons représentent 51,2 % contre 48,8 % de filles âgées de 15 à 17 ans, soit un rapport de masculinité d'environ 105 garçons pour 100 filles. La majorité des enfants de ce groupe d'âge qui fréquentent l'école sont à l'enseignement secondaire.

Sur un effectif de 367618 adolescents âgés de 15 à 17 ans qui ont répondu aux questions sur l'état matrimonial, 89,2 % sont des célibataires, 10% des mariés, 0,4% des personnes en union libre, 0,4% en rupture d'union. L'entrée en union est plus précoce chez les filles que

chez les garçons. En effet, 18% des filles sont mariées, contre seulement 2,6% de garçons. Parmi les filles mariées, 71,2% vivent en union monogamique, environ 20% en union polygamique à deux épouses et 5% en union polygamique à 2 co-épouses et plus. En ce qui concerne le milieu de résidence, on note 24,5% de filles en milieu rural contre 21,4% en milieu urbain. Environ 5 filles sur 100 de 15 à 17 ans sont entrées dans la vie féconde.

Dans ce groupe d'âge, 47,8% des enfants sont actifs et les inactifs composés en majorité d'élèves et d'étudiants représentent 52,2% de l'effectif total. La plupart des actifs sont occupés (99,3%). Leur statut dans l'emploi qu'ils exercent révèle, à l'instar des autres groupes d'âge, la prédominance des aides familiales. Plus d'un tiers de ces enfants (44,3%) sont des aides familiales, 34,3% des indépendants (personnes installées à leur propre compte) et 19,3% des apprentis. Ainsi, la proportion des aides familiales est relativement plus élevée que toutes les autres catégories d'enfants. On note par ailleurs une prédominance masculine, tant au niveau des aides familiales que parmi les apprentis, soit respectivement 48,0% de garçons contre 40,9% de filles et 21,6% de garçons contre 17,1% de filles. La tendance est inversée en ce qui concerne les indépendants, soit 28,9% de garçons contre 39,4% de filles.

LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

2,6% de la population au Bénin est formée de personnes handicapées et elle sont pour la plupart des mal voyantes et des paralytiques des membres inférieurs.

La mise en œuvre et le suivi du Programme d'Action Mondial concernant les Personnes Handicapées (PAMPH) et les règles pour l'égalisation des chances des handicapées des Nations Unies recommandent que les pays et les organisations internationales fournissent des données et élaborent des statistiques sur les personnes handicapées.

Mais au Bénin, il existe peu de données sur les personnes handicapées et la plupart des investigations de grande envergure ont souvent manifesté peu d'intérêt à la question relative aux personnes handicapées. Le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) vient de combler ce vide.

De l'analyse des données, il ressort que sur les 6.769.914 habitants recensés, on compte 172.870 personnes handicapées soit 2,6% de l'effectif total de la population béninoise. La structure par sexe de la population des handicapés est analogue à celle de la population totale : 49,9% d'hommes et 50,1% de femmes. 99,3% des personnes handicapées se trouvent dans les ménages ordinaires et à 0,7% dans les ménages collectifs. Trois principaux handicaps prédominent dans cette population : la mal voyance, la paralysie des membres inférieurs et la cécité avec respectivement 37,5%, 12,7 et 9,0%. Les malvoyants se retrouvent le plus souvent dans les ménages ordinaires que dans les ménages collectifs. Les autres handicapés sensoriels (sourds, aveugles et muets), les handicapés mentaux et moteurs et les autres handicapés sont plus concentrés dans les ménages collectifs.

Les personnes handicapées sont inégalement réparties selon les départements, Elles sont plus concentrées dans les départements de l'Atlantique, du Mono, de l'Ouémé et du Littoral avec respectivement 15,8% , 12,1%, 11,2% et 11,2%. Les dix principales villes du Bénin concentrent à elles seules près du quart des personnes handicapées de tout le territoire national, soit 24,8 % et les deux tiers de toutes personnes Les villes de Cotonou, Porto-Novo et Parakou concentrent les plus fortes proportions de personnes handicapées.

Plus de la moitié des personnes handicapée est âgée de 10-54 ans.

Les personnes handicapées de moins de 10 ans représentent 11,6 % de la population totale, celles dont l'âge est compris entre 10 et 54 ans font 54,1 % et les personnes de 55 ans et plus en représentent les 34,3%.

La population des personnes handicapées en âge de se marier (10 ans et plus) présente les caractéristiques suivantes quant à leur état matrimonial : 57,8 % d'entre elles vivent en situation de mariage pour 23,9 % de célibataires, 14,0% de veuves et 3,6% de divorcées et séparées.

L'analphabétisme frappe beaucoup plus les personnes handicapées.

Elles sont en majorité analphabètes. Seulement 28,4% d'entre elles savent lire, écrire et comprendre en français, en langue nationale ou en langue étrangère. Les personnes handicapées les plus alphabétisées sont majoritairement de sexe masculin et se retrouvent pour la plupart en milieu urbain.

Parmi les personnes handicapées 19,2% ont le niveau primaire, 8,2% le niveau secondaire et 0,8% le niveau supérieur.

La proportion des personnes handicapées actives est pratiquement égale à celle des personnes handicapées inactives. En tenant compte du milieu de résidence, la proportion des personnes handicapées actives du milieu urbain est inférieure à celle des personnes inactives

Les personnes handicapées actives sont occupées dans l'agriculture et sont des indépendants

Les personnes handicapées actives occupées travaillent majoritairement dans l'agriculture et dans le commerce. La majorité de celles qui pratiquent le plus l'agriculture résident pour la plupart en milieu rural et sont de sexe masculin par contre celles travaillant dans le commerce se retrouvent le plus souvent en milieu urbain et sont pour la plupart de sexe féminin. Les ouvriers et manœuvres non agricoles figurent à près de 17% au sein des personnes handicapées.

En général, le travail indépendant constitue le principal statut d'emploi pour les personnes handicapées au Bénin quelque soit la nature du handicap. Ils se retrouvent majoritairement dans la population des aveugles, (75,9%). Viennent ensuite les paralysés de membre supérieur (74,2%), et les paralysés de membres inférieurs (74,1%). Les plus faibles proportions des indépendants se retrouvent chez les handicapés mentaux et les muets (respectivement 58,9 % et 65,8 %).

Près d'un tiers des chefs de ménages handicapés sont de sexe féminin.

Par ailleurs, sur 73.097 personnes handicapées chefs de ménage au Bénin, 31,44% d'eux sont des femmes. La part des chefs de ménages handicapés en milieu rural est plus importante qu'en milieu urbain. Par ailleurs sans distinction de milieu de résidence, la proportion des personnes handicapées de sexe masculin est plus élevée que celle de sexe féminin.

Près de la moitié des chefs de ménages handicapés sont des monogames (45,65%). Si chez les hommes, la proportion de mariés atteint 58,05% , elle n'est que de 13,04% chez les femmes. Les femmes handicapées chef de ménage concentrent une forte proportion de veuves (13,48%).

Les chefs de ménage handicapés ont des conjoints qui ne présentent aucun handicap. Ce sont seulement 9,9% des chefs handicapés qui ont des conjoints handicapés. Parmi les chefs de ménage handicapés, 70,0% sont sans aucun niveau d'instruction Parmi les chefs de ménage handicapés de sexe masculin, 64,5% n'ont aucun niveau contre 85,0% chez les femmes. Les chefs de ménage handicapés tous sexes confondus ayant le niveau primaire et le niveau secondaire et plus représentent respectivement 17,2% et 12,8%. Les hommes chef de ménage sans aucun niveau d'instruction se retrouve plus en milieu rural (55,9%) qu'en milieu urbain (31,0%).

Dans l'ensemble, les chefs de ménage handicapés-hommes dirigent des ménages de grande taille. La taille moyenne des ménages dont le chef est un homme fait le double de la taille moyenne des ménages dirigés par une femme handicapée.

En dehors du handicap mental, au moins 80% des ménages dont le chef est handicapé compte au moins un actif occupé. 58,48 % des chefs de ménage handicapés sont logés dans des propriétés familiales.

Ainsi à la fin de sa vie féconde, une femme handicapée en milieu rural aura deux enfants de plus que son homologue du milieu urbain : 5,9 enfants pour la femme handicapée rurale contre 3,98 enfants pour la femme handicapée urbaine. Le niveau de fécondité des personnes handicapées au Bénin mesuré par l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) des personnes handicapées au Bénin est de 5,1 enfants par femme.

Seulement 9,3% des personnes handicapées souffrent d'au moins deux handicaps au Bénin. Parmi eux, on note 6,9% de bi-handicapés et 1,4% qui souffrent de trois handicaps ou plus. Les handicaps multiples sont donc en faible proportion.

Dans une optique de développement socio-économique et culturel basé sur l'équité et la justice sociale, il s'avère indispensable de tenir compte des caractéristiques de cette couche de la population souvent marginalisée.

LES PERSONNES ÂGÉES AU BÉNIN

Le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation a permis de dénombrier en 2002, 374204 personnes âgées de 60 ans et plus sur un effectif total de 6769914 habitants ; ce qui représente une proportion de 5,5%. Lorsque nous rapprochons l'effectif des personnes âgées handicapées au total des handicapés du pays, plus du quart (30,1%) ont 60 ans et plus.

Les analyses sur les caractéristiques socio-démographiques, économiques et culturelles de cette sous-population révèlent ce qui suit.

La population des personnes âgées est plus féminine avec 54,4% et globalement analphabète.

La population des personnes âgées est inégalement répartie selon le sexe. Les femmes sont plus nombreuses (54,4%) que les hommes (45,6%). Les femmes âgées ont une espérance de vie meilleure à celle des hommes (les personnes de 60 ans espèrent vivre 20,1 ans de plus dont 21,2 ans chez la femme âgée et 19,4 ans chez l'homme âgé).

Le niveau d'alphabétisation n'est pas satisfaisant : seulement 9% des personnes âgées savent lire, écrire et comprendre dans une langue, soit un taux d'analphabétisme de 91%. Il s'agit de la génération des années 1940 formée de quelques commis au service de la métropole.

La population des personnes âgées au Bénin est plus active dans le secteur informel.

La part des personnes âgées de 60 ans et plus (le taux brut d'activité) représente 63,6% du total des personnes âgées. Elle est de 77,4% chez les hommes et de 52% chez les femmes. Par contre, pour les 65 ans et plus il représente 59,2%. Il y a une participation très remarquable des personnes âgées de 60-64 ans dans l'activité économique (73,4%) par rapport aux tranches d'âge de 65 ans et plus (59,2%). La comparaison avec les données de 1992 indique que le taux d'activité des personnes âgées de 60-64 ans a augmenté de 70,8% en 1992 à 73,4% en 2002. Par contre, celui de des personnes âgées de 65 ans et plus a diminué de 62,7% à 59,2%.

Les personnes âgées occupées sont majoritaires dans le secteur informel (98,3 %) contre 1,7% du secteur formel. Mieux, du fait de la façon dont les besoins sont satisfaits selon les milieux de résidence, les personnes âgées occupées sont fortement représentées en milieu rural (74,3%) qu'en milieu urbain (25,7%). Toutefois, il est à remarquer que le secteur formel occupe les personnes âgées du milieu urbain en raison des caractéristiques inhérentes aux activités du formel. Un tel constat n'est guère surprenant quant on sait que les activités économiques du secteur formel sont beaucoup plus concentrées dans l'urbain.

En dehors de l'agriculture et du commerce qui absorbent la grande partie des personnes âgées occupées (respectivement 63,7% et 26,1%), on tend à méconnaître la précieuse contribution que les personnes âgées fournissent dans le secteur industriel (5,8%) et autres services (2,6%) qui se résument aux petites activités, activités indépendantes, travail domestiques etc, et sous forme de travail non rémunéré au sein du foyer. Toutefois, à travers les différentes branches d'activité, il faut souligner la participation plus active des femmes âgées dans les activités commerciales.

En matière de situation dans la profession, la population active des personnes âgées est composée essentiellement de travailleurs indépendants (91,1%) bien que les aides familiales et les employeurs soient moins négligeables (respectivement 4% et 3,1%).

Environ 34% de l'ensemble des personnes âgées sont restées sans occupation (ménagères et autres inactifs).

Entre 1992 et 2002, le rapport de dépendance économique des personnes âgées est passé de 14,15% à 13,22%. Il est donc utile de développer davantage de politiques et programmes qui maintiennent en activité les personnes âgées.

Les données permettent d'observer que dans la population des personnes âgées, 65,1% des personnes âgées sont des mariées, 27,3% de veuves, seulement 4% de célibataires, 2 % de divorcées, 1,4% de séparées et 0,3% des unions libres.

Du point de vue du veuvage, l'analyse selon le genre confirme la faible proportion des hommes âgés (3,1%) dans la proportion des personnes âgées veuves, traduisant l'effet de la surmortalité masculine et, au fait que les femmes se remarient moins fréquemment que les hommes à la suite d'un divorce, d'une séparation ou de la mort du conjoint.

Dans l'ensemble des ménages recensés, environ 25,2% comportent des personnes âgées. Au sein des ménages où figurent les personnes âgées, 80,4% contiennent une personne âgée, 16,6% contiennent 2 personnes âgées, 2,4% contiennent trois personnes âgées. Au fur et à mesure que le nombre de personnes âgées augmente dans le ménage, les proportions diminuent. Même si statistiquement les faibles proportions obtenues sont insignifiantes, elles traduisent tout de même le degré de cohabitation au sein des générations. Ainsi, au moins deux à trois générations cohabitent au sein des ménages au Bénin.

Les personnes âgées qui dirigent un ménage représentent 59,6% et sont à forte dominance masculine (66,9% d'hommes et 33,1% de femmes) contre 40,4% qui dépendent d'un chef de ménage et à forte dominance féminine (86% contre 14%).

Les personnes âgées vivant seules représentent 9,6 % du total des personnes âgées.

Par rapport aux caractéristiques de logement, 43,3% des personnes âgées vivent dans des maisons en bande, 28,2% dans des cases isolées et 24% dans des maisons isolées. Les autres formes d'unités d'habitation bien qu'existant, apparaissent moins comme mode d'occupation : il s'agit des immeubles et des villas. La même situation est analogue quant aux personnes âgées vivant seules.

Les données permettent d'observer que parmi les personnes âgées, 13,9% vivent dans une situation d'indigence du fait de leur handicap physique ou moral. Parmi celles-ci, on dénombre 52,6% de femmes et 47,4% d'hommes. Selon les modalités (Aveugles, sourds, muets, paralysie membres inférieurs, paralysie membres supérieurs, paralysie complète, autres handicaps), ces personnes âgées sont pour la plupart des mal voyantes (55,8%) ; viennent après les paralytiques des membres inférieurs et autres handicaps avec respectivement 7,5% et 15,4%.

VII. Dissémination des résultats

7.1. Objectif : faire connaître les résultats du RGPH3 pour mieux faire que par le passé.

Dans le cadre de la vulgarisation des résultats du RGPH3, les disséminations sont organisées autour de sept (7) grandes activités :

1. Dissémination au niveau des membres du Gouvernement ;
2. Dissémination au niveau des partenaires au développement ;
3. Dissémination au niveau des organes de presse ;
4. Dissémination au niveau des députés de l'Assemblée Nationale ;
5. Dissémination au niveau des membres des autres institutions (CES, CC, HAAC, CS, HCJ) ;
6. Dissémination au niveau des 12 départements ;
7. Disséminations sectorielles.

Les disséminations sectorielles ou disséminations à la carte portent sur des thèmes précis relatifs aux secteurs comme l'environnement, la santé, l'éducation, l'électricité et l'eau.

7.2. ORGANISATION

7.2.1 Dissémination au niveau des membres du Gouvernement

Durée : une demie journée

Contenu : Présentation des grandes tendances du RGPH3 par panels

Lieu: Palais de la République.

Elle s'est déroulée le 17 février 2004 avec la présence de 6 ministres (Gaston ZOSSOU, Pierre OSHO, Rafiatou KARIM, Bruno AMOUSSOU, Daniel TAWEMA) et 65 cadres responsables de tous les ministères parmi lesquels on compte tous les DC, SG, DPP et tous les conseillers de la présidence. L'absence du président de la République et des autres ministres empêchés était regrettable.

Les questions ont tourné essentiellement autour des points suivants :

- Le faible niveau du chômage,
- La saisie de la population active à partir de 10 ans,
- La non prise en compte des espaces cultivables (contrôle de l'auto-suffisance)
- Le lieu d'enterrement,
- La proportion des femmes chefs de ménage,
- Les perspectives pour la réduction de la pauvreté.

7.2.2. Dissémination au niveau des Partenaires au Développement

Durée : une demie journée

Contenu : Présentation des grandes tendances du RGPH3 par panels

Lieu du séminaire de dissémination : Centre International de Conférence de Cotonou.

Elle s'est tenue le 26 février 2004 et a regroupé les partenaires suivants : Représentant Résident du PNUD et un collaborateur, Représentant Résident de l'UNFPA et deux collaborateurs, Représentant de la Coopération Suisse et un collaborateur, OMS, PAM, Banque Mondiale, FAO, UNICEF, Ambassade des Pays Bas. Les médias ont été informés par la présence de la Télévision Nationale et de Journalistes Indépendants.

Les préoccupations des partenaires étaient axées sur :

- La publication les jours à venir des comparaisons de 1992-2002 afin de faire ressortir les tendances socio-démographiques,
- La réalisation des perspectives désagrégées au niveau commune et village pour tous les indicateurs (mortalité et scolarisation),
- Les indicateurs pour la mise à jour de la base des Objectifs du Développement du Millénaire (OMD),

7.2.3. Dissémination au niveau des organes de presse

Durée : une demi journée

Contenu : Présentation des grandes tendances du RGPH3 par panels
Lieu du séminaire de dissémination : INSAE, salle de réunion 423.

Cette dissémination a eu lieu le 3 mars 2004 en présence du Secrétaire Général du Ministère et du Directeur Général de l'INSAE et a regroupé vingt et un participants des radios et journaux et télévisions nationaux.

Au nombre des journaux, on peut citer : Le Matinal, La Nation, Le Matin, l'Aurore, le Progrès, Le Nokoué, Le Point au Quotidien, Les Echos du Jour, Le Télégramme, L'oeil du Peuple, le Municipal, L'essentiel, ABP, Adjinakou.

Les radios : Alliance FM, Radio Planète, Radio Carrefour, Radio la voie de l'Islam, Radio Maranatha, Radio Alléluia, Chaîne LC2 étaient représentées.

Les préoccupations étaient très diversifiées. Il s'agit de :

- Marge d'erreur comise sur l'effectif de la population annoncée,
- Faible niveau du chômage,
- Gaspillage du travail précoce des jeunes béninois,
- Prise en compte du code de la famille pour l'étude de la nuptialité,
- Conséquences du délai écoulé entre la collecte et la publication des résultats,
- Pauvreté alimentaire,
- Niveau de pauvreté permet-il de nous classer comme pays en voie de développement ?
- Comparaison des indicateurs pour la mise à jour de la base des Objectifs du Développement du Millénaire (OMD) avec un pays africain comme le Sénégal,
- Les perspectives sur la pauvreté d'ici à l'an 2012,

7.2.4. Dissémination au niveau du personnel de l'INSAE

Durée : une demi-journée

Contenu : Présentation des grandes tendances du RGPH3 par panels

Lieu du séminaire de dissémination : INSAE

Cette dissémination a eu lieu le mardi 09 mars 2004 en présence du DG/INSAE et a regroupé tout le personnel. Les points qui ont retenu l'attention des participants étaient :

- fort taux de l'indice de fécondité dans l'Alibori,
- précocité du mariage chez les filles,
- calcul du taux de chômage,
- handicapés dans l'agriculture.

7.2.5. Dissémination au niveau des Députés de l'Assemblée Nationale

Durée : une journée

Contenu : Présentation des grandes tendances du RGPH3 par panels

Lieu du séminaire de dissémination : Porto-Novo

A cette date (19 mai 2004), cette dissémination ne s'est pas encore réalisée mais se fera dans les jours à venir.

7.2.6. Dissémination au niveau des membres des autres institutions (CES, CC, HAAC, CS, HCJ, etc.)

Cette dissémination devait regrouper les membres du Conseil Economique et Social, de la Cour Constitutionnelle, de la Haute Autorité Audiovisuel et de la Communication, de la Cour Suprême et de la Haute Cour de Justice. Mais suite au message envoyés à ces diverses institutions, chacune d'elle a exprimé sa disponibilité pour des dates différentes. Ainsi, la dissémination s'est déroulée dans l'enceinte de chacune des institutions.

- Dissémination aux membres de la Cour suprême

Durée : une demi-journée

Contenu : Présentation des grandes tendances du RGPH3 par panels

Lieu du séminaire de dissémination : Cotonou

Tenue le mardi 18 mars 2004, la diffusion des résultats s'est déroulée dans les locaux d'une annexe de la cour suprême en présence du Directeur du Cabinet et de son Adjoint et a regroupé 32 participants.

Les points suivants ont retenu l'attention des participants :

- Utilisation faite des données du RGPH3 par les autorités,
- Utilisation des données du RGPH3 pour le compte de la LEPI,
- Dispositions prises pour le suivi des recommandations à la fin des travaux,
- Recrutement des agents recenseurs (recruter dans le milieu de résidence)
- Appréciation de l'INSAE sur la variation des indicateurs,
- Réduction de la pauvreté à partir des données du recensement,
- Fiabilité des données du RGPH3 (taux d'omission de 3,8%)
- Parallèle entre les résultats du RGPH3 et le PIB

- Dissémination aux membres du Conseil Economique et Social

Durée : une demi-journée

Contenu : Présentation des grandes tendances du RGPH3 par panels

Lieu du séminaire de dissémination : Cotonou

Tenue le mardi 23 mars 2004, la diffusion des résultats s'est déroulée dans les locaux du Conseil Economique et Social en présence du Président entouré des membres du bureau et de ses conseillers et a regroupé 32 participants.

7.2.7. Dissémination au niveau des 12 départements

Durée : une journée par département

Contenu : Présenter les grandes tendances du RGPH3 par panel (il s'agit des résultats du département)

Lieu du séminaire de dissémination : chef-lieu de département

A cette date (19 mai 2004), cette dissémination ne s'est pas encore réalisée mais se fera dans les jours à venir.

7.3.8. Disséminations sectorielles (ou disséminations à la carte)

Un thème précis dans un secteur donné peut faire l'objet de dissémination suivant les demandes des utilisateurs ou des Partenaires au développement. Entre autres, ces disséminations typées peuvent avoir pour cibles les secteurs comme l' ENVIRONNEMENT, la SANTE, l' EDUCATION, l' ELECTRICITE et l' EAU ...).

